

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 2016 -2020 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

réalisée par le **Comité régional d'éducation pour
la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Remise du rapport : 2 avril 2021



Réalisé par :



Financé par :

Sommaire

Introduction	6
Méthodologie.....	8
En synthèse	11
Objectif 1	12
Promouvoir la culture de prévention par l'accompagnement des démarches d'évaluation des risques et des acteurs de l'entreprise	12
1. Enjeux aux niveaux national et régional	12
2. Principales caractéristiques des actions menées	14
3. Analyse des actions	16
4. Focus sur 2 actions	18
Objectif 2	21
Promouvoir la culture de prévention en renforçant la formation initiale et continue.....	21
1. Attendus au niveau national et régional	21
2. Principales caractéristiques des actions menées	22
3. Analyse des actions	23
4. Focus sur une action.....	24
Objectif 3	26
Privilégier la prévention primaire et l'appliquer aux risques prioritaires	26
1. Enjeux aux niveaux national et régional	26
2. Principales caractéristiques des actions menées	28
3. Analyse des actions	30
4. Focus sur une action.....	34
Objectif 4	36
Accompagner les démarches de qualité de vie au travail.....	36
1. Enjeux aux niveaux national et régional	36
2. Principales caractéristiques des actions menées	37
3. Analyse des actions	40
4. Focus sur une action.....	41
Objectif 5	43
Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi.....	43
1. Enjeux aux niveaux national et régional	43
2. Principales caractéristiques des actions menées	44

3. Analyse des actions	45
4. Focus sur une action.....	47
Objectif 6	49
Développer la promotion de la santé par la transversalité entre les différentes politiques de santé.....	49
1. Enjeux au niveau national et régional	49
2. Principales caractéristiques des actions menées	50
3. Analyse des actions	52
4. Focus sur une action.....	52
Objectif 7	54
Mettre en perspective les données territoriales de santé au travail.....	54
1. Enjeux aux niveaux national et régional	54
2. Principales caractéristiques des actions menées	55
3. Analyse des actions	57
4. Focus sur une action.....	58
Objectif 8	60
Valoriser la recherche et les études en santé au travail	60
1. Enjeux aux niveaux national et régional	60
2. Principales caractéristiques des actions menées	61
3. Analyse des actions	62
4. Focus sur une action.....	63
Focus TPE et PME	65
Liste des actions ciblant des TPE et PME	67
Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19	70
1. Arrêt, report ou transformation d’activités ou d’actions.....	70
2. Recours accru aux acteurs de la santé au travail	70
3. Accélération des échanges de pratiques.....	71
Analyse globale de la mise en œuvre et des apports du PRST 3.....	72
1. Les points forts du PRST 3	72
Un PRST 3 résolument tourné vers la prévention	72
Des dynamiques partenariales fortes	72
Un cadre permettant aux acteurs d’expérimenter	73
Priorisation et structuration des actions.....	73
Valorisation des actions et des acteurs.....	73

Plus grande légitimité pour les porteurs d'action.....	73
Diversification des porteurs, diversification des publics.....	74
2. Plusieurs limites	74
Des actions de nature, d'ampleur et de durées très variables	74
Manque de coordination entre les différents plans stratégiques des préventeurs institutionnels	75
Un PRST 3 perçu comme une contrainte	75
3. La communication autour du PRST 3	75
Perspectives	76
Annexes	78
Annexe n°1 – Grille d'entretien.....	79
Annexe n°2 – Comptes rendus des entretiens.....	83
Annexe n°3 – Liste des 58 actions et lien vers leur évaluation finale	130
Annexe n°4 – Exemple d'une fiche d'évaluation produite en 2019.....	133
Annexe n°5 – Définition des niveaux d'intervention	140

Introduction

Le Plan Régional de Santé au Travail (PRST) 3 (2016-2020) a été élaboré conformément aux orientations définies au niveau national dans le Plan National de Santé au travail (PST) 3 2016-2020 et en lien étroit avec le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) qui a décidé des axes et des objectifs pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la suite de travaux menés en 2015.

Trois grands axes ont ainsi été retenus :

- Axe 1 : Promotion de la culture de prévention et de la prévention primaire
 - o Objectif 1 : Promouvoir la culture de prévention par l'accompagnement des démarches d'évaluation des risques et des acteurs de l'entreprise
 - o Objectif 2 : Promouvoir la culture de prévention en renforçant la formation initiale et continue
 - o Objectif 3 : Privilégier la prévention primaire et l'appliquer aux risques prioritaires

- Axe 2 : Amélioration de la qualité de vie au travail et maintien dans l'emploi
 - o Objectif 4 : Accompagner les démarches de qualité de vie au travail
 - o Objectif 5 : Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi
 - o Objectif 6 : Développer la promotion de la santé par la transversalité entre les différentes politiques de santé

- Axe 3 : Renforcement des ressources de la politique de prévention
 - o Objectif 7 : Mettre en perspective les données territoriales de santé au travail
 - o Objectif 8 : Valoriser la recherche en santé au travail

L'ensemble de ces axes et objectifs répondent aux orientations définies au niveau national.

L'inscription des actions des partenaires régionaux dans le PRST 3 a été organisée sous la forme d'un appel à contribution, communiqué en avril 2016 par e-mailing depuis le site web dédié au PRST 3.

Cet appel à contribution incitait les porteurs de projets à contribuer au PRST en proposant toute action collective menée auprès d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur, visant un ou plusieurs des 8 objectifs du PRST, sur tout ou partie de la période 2016-2020.

Les actions proposées et validées par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Direccte) Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été saisies dans la base de données OSCARS Travail permettant de regrouper, sous un même outil, l'ensemble des projets élaborés pour promouvoir la santé au travail. Cette base de données est développée et alimentée par les professionnels du Comité régional d'éducation pour la santé (CRES) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le déploiement du PRST 3 entre 2016 et 2020 a fait l'objet d'une première évaluation¹, à mi-parcours, en 2018, confiée au CRES qui a pu formuler plusieurs recommandations.

En 2021, le CRES est de nouveau missionné par la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur pour réaliser l'évaluation finale du PRST 3.

Cette évaluation est confiée à Julia RONDON – chargée de projets en santé publique, soutenue par Gaëlle LHOURES – documentaliste et Hania NOGUES – chargée de projets en santé publique et sous la responsabilité de la Directrice du CRES, Zeina MANSOUR.

¹ RONDON Julia, Plan Régional de Santé au Travail 2016-2020 Provence Alpes Côte d'Azur. Bilan à mi-parcours. – Marseille : CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018-12, 89 p.

<https://www.prst-paca.fr/a/402/le-prst3-a-la-loupe-un-bilan-a-mi-parcours-tres-encourageant/>

L'évaluation porte sur les **58 actions répertoriées et visibles** inscrites dans le PRST 3 et renseignées dans la base de données OSCARS Travail.

Cette évaluation a été réalisée sur une durée de deux mois par le CRES, en lien étroit avec la Direccte. Le plan d'évaluation a été validé par la Direccte. L'évaluation a procédé selon plusieurs méthodes :

- **Une analyse documentaire sur la base des ressources suivantes :**
 - PST 3 2016-2020
 - PRST 3 2016-2020
 - Bilan à mi-parcours du PRST 3 réalisé en 2018
 - Evaluation finale du PRST 2
 - Tableau de bord régional santé au travail Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - Site internet dédié au PRST 3 : <https://www.prst-paca.fr/>
 - Bilan annuel du Plan Régional au Travail – 2018
 - Fiches actions renseignées dans OSCARS Travail

- **La réalisation d'une série de huit entretiens semi-dirigés avec des porteurs d'actions :**
 - Les entretiens ont été menés entre le mois de novembre 2020 et février 2021. En raison de la crise sanitaire, ils ont tous été réalisés en visioconférence.
 - Les porteurs d'action à interroger ont été identifiés par la Direccte. Il s'agit de :
 - Présanse Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
 - Association régionale des caisses de mutualité sociale agricole (ARCMSA) regroupant la MSA Alpes-Vaucluse et la MSA Provence-Azur
 - Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Sud-Est
 - Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (OPPBTP)
 - Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARACT)
 - Uniformation
 - Groupement Interprofessionnel Médico-Social (GIMS) 13
 - Groupement des employeurs pour la santé au travail (GEST) 05
 - Les entretiens ont été menés sur la base d'une grille d'entretien élaborée par le CRES et validé par la Direccte (annexe n°1). Elle porte sur :
 - L'analyse des actions menées :
 - Les résultats, intégrant un focus sur la taille des entreprises ciblées – notamment Très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME)
 - Le processus, intégrant un focus sur l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19
 - Les effets observés sur les professionnels, le milieu de travail et le réseau de partenaires ainsi que les effets non prévus

- Les points forts et limites de l'action intégrant une analyse de son caractère innovant et de ses perspectives

Pour la CARSAT Sud Est, en raison du nombre important d'actions menées, seules 6 actions ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

- L'analyse du déroulement du PRST 3 : apports et limites du PRST 3, communication sur le PRST 3 et attentes pour le prochain PRST 4
 - Les entretiens ont fait l'objet d'un compte-rendu validé par les porteurs (annexe n°2).
- **Une analyse de chaque action** à partir de la compilation des évaluations annuelles permettant d'apprécier globalement la mise en œuvre et les résultats de l'action sur la durée de sa réalisation (annexe n°3)

Sur ce point, il semble important de noter que, suite à une recommandation formulée dans le bilan à mi-parcours, un travail sur la qualité des évaluations et leur exhaustivité a été engagé en 2019 et reproduit, a minima, en 2020 par les porteurs. Cela a consisté en la production de fiches d'évaluation avec des demandes spécifiques et un rappel des critères et indicateurs pouvant être pris en compte (annexe n°4).
Il en résulte une amélioration globale du niveau des évaluations.
- **Une analyse pour chaque objectif du PRST 3 portant sur la cohérence** entre les attentes et enjeux définis aux niveaux national et régional et les actions inscrites au PRST 3. Cette analyse a porté sur la description des actions en s'intéressant à plusieurs dimensions : niveau d'intervention, niveau géographique, entreprises ciblées par l'action, thèmes principaux, risques professionnels spécifiques, professionnels visés... Plusieurs graphiques issus d'OSCARS Travail sont proposés. La variable analysée peut varier : il peut s'agir du nombre d'actions, de porteurs ou d'occurrences comptabilisées. Une précision est apportée pour chaque graphique avec la mention « n = ».

L'analyse a également porté sur le contenu des actions et les résultats présentés dans les évaluations.

Dans ce cadre, et pour des raisons de lisibilité, chaque action a été rattachée à l'objectif principal qu'elle poursuit, comme indiqué sur le site internet dédié au PRST 3. Pour autant, lorsque cela est utile pour analyser et apprécier plus finement l'atteinte d'un objectif, des actions non directement rattachées peuvent être mentionnées.
- **Une analyse globale du PRST 3** au regard de trois dimensions : points forts, limites et perspectives

La production de cette évaluation finale a fait l'objet d'échanges réguliers avec la Direccte. Cela a permis de présenter l'état d'avancement de l'évaluation, d'ajuster les critères et modalités d'analyse proposés et de formuler, pour la Direccte, des demandes complémentaires ou des précisions.

Les éléments de commentaires et d'analyse proposés dans ce document sont propres au CRES. Ils constituent une proposition d'analyse et pourront être mis en perspective avec les évaluations et appréciations des acteurs de la santé au travail.

Par ailleurs, la méthodologie et la nomenclature utilisées dans les graphiques et tableaux du document sont issues de l'outil OSCARS Travail.

Ce document d'évaluation sera présenté :

- A la Direccte – avril 2021
- Aux membres du GPROCT – 20 mai 2021
- Aux membres du CROCT – 24 juin 2021

En synthèse

Les 58 actions inscrites au PRST 3 sont portées par **28 acteurs différents**.

Si 50% des actions sont menées par des **préventeurs institutionnels**, des **services de santé au travail** (16% des actions), des **partenaires sociaux** (10% des actions), des **structures de santé publique** (9% des actions) ou encore des **groupements d'entreprises et branches professionnelles** sont également impliqués dans la réalisation de projets en santé au travail dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Globalement, les actions identifiées dans le PRST 3 sont très **cohérentes** et **pertinentes** avec les objectifs définis. Elles répondent aux enjeux posés en :

- Favorisant une **dynamique partenariale forte** sur le territoire, en créant des espaces d'échanges et de concertation et un cadre politique et institutionnel soutenant ;
- Agissant **en direction des entreprises** pour les accompagner dans une démarche de prévention et d'évaluation des risques et de déploiement de mesures adaptées sur des risques professionnels prioritaires ;
- **Sensibilisant et formant** les professionnels et futurs professionnels ;
- **Impulsant des collaborations** sur des thématiques particulières comme pour la qualité de vie au travail ;
- **Structurant les projets et en coordonnant les acteurs** sur des parcours de santé comme pour le maintien dans l'emploi ;
- **Soutenant la recherche en santé au travail** par le biais de plusieurs études et travaux.

L'analyse des actions et de leur évaluation permet ainsi de dresser un bilan positif de la réalisation de PRST 3.

Les limites qui ont pu être identifiées constituent des pistes de travail et des perspectives pour le prochain PRST. Elles se concentrent autour de 4 axes :

- **Les partenariats** avec la poursuite de la dynamique partenariale par le recours à de nouvelles formes et outils d'échanges et de concertation ;
- **L'explicitation des enjeux principaux** avec la définition précise des attentes et critères auxquels les futures actions devront répondre ;
- **L'évaluation des actions** avec l'organisation des modalités d'évaluation et de recueil des informations en amont de la mise en œuvre des futures actions : définition de critères et indicateurs communs incontournables, recueil des informations relatives à la taille des entreprises touchés, organisation d'évaluation à distance ;
- **La communication** avec des outils et des modalités de communication portés sur le contenu du PRST, au-delà du simple cadre institutionnel, et sa mise en perspective avec les prérogatives et missions propres de chaque acteur.

Objectif 1

Promouvoir la culture de prévention par l'accompagnement des démarches d'évaluation des risques et des acteurs de l'entreprise

1. Enjeux aux niveaux national et régional

Investir le champ de la prévention et de la promotion de la santé au travail est une priorité du PST 3. L'objectif est de changer le modèle basé sur la réparation et l'indemnisation par une démarche d'anticipation et d'actions en amont sur les expositions aux différents risques professionnels². Il s'agit d'un « *renversement de perspective* »³. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les acteurs de la santé au travail sont animés par un souhait identique : développer une culture de prévention pour améliorer les conditions de travail et, plus globalement, la santé au travail des personnes. Pour ce faire, le PRST 3 entend soutenir les démarches d'évaluation des risques ainsi que les acteurs au sein des entreprises. Plus précisément, le PRST 3 s'intéresse aux actions qui s'inscrivent dans les démarches suivantes :

- Production, diffusion d'outils ou création d'outils par métiers ;
- Valorisation et transfert des mesures ou outils existants ;
- Association des branches professionnelles aux projets ;
- Sensibilisation des entreprises à la culture de prévention ;
- Elargissement de la culture de prévention à tout acteur de la santé au travail.

Dans le PRST 3, **15 actions** répondent à cet objectif :

- Atelier de la prévention des risques professionnels dans les secteurs du tourisme social et familial et de l'animation – Uniformation (action 1)
- Atelier de la prévention des risques professionnels dans les services à domicile et le secteur médico-social – Uniformation (action 2)
- Action TPE - Expérimenter des nouveaux modes d'actions vers les très petites entreprises - CARSAT Sud-Est (action 3)
- Prévention des risques professionnels dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) - CARSAT Sud-Est (action 4)
- Prévention des risques professionnels dans l'activité "Réparation des navires de petite plaisance" – CARSAT Sud-Est (action 5)
- CMR – Prévention des risques professionnels liés au perchloroéthylène dans les pressings – CARSAT Sud-Est (action 6)

² Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p.

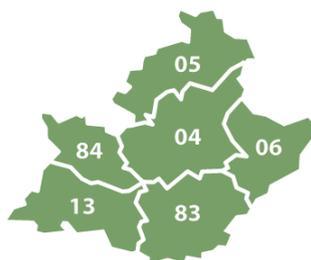
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf>; p. 11

³ Idem

- CMR – Prévention des risques professionnels liés au styrène dans la plasturgie et le nautisme – CARSAT Sud-Est (action 7)
- Accompagner les démarches d'évaluation des risques en production agricole - Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) Provence-Alpes-Côte-d'Azur (action 8)
- Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire - GIMS 13 (action 9)
- Animation du comité de pilotage départemental de prévention des risques psychosociaux du Var - COPILO Prévention des RPS 83 - Direccte - Unité territoriale du Var (action 10)
- Animation du comité de pilotage départemental de prévention des risques psychosociaux des Alpes-Maritimes - COPILO Prévention des RPS 06 - Direccte - Unité territoriale des Alpes-Maritimes (action 11)
- Animation du réseau i3R PACA - Réseau des intervenants respectant le référentiel régional sur les risques psycho-sociaux (RPS) – Direccte - Unité régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 12)
- Accompagnement des instances représentatives du personnel (IRP) à la prévention des risques - Institut Régional du Travail (IRT) (action 13)
- Améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires - Présanse Paca-Corse - Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse (action 14)
- Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière – ARCMSA (action 15)

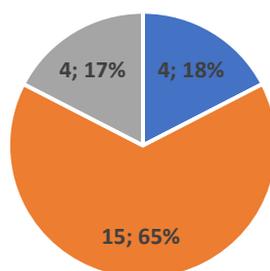
2. Principales caractéristiques des actions menées

Figure (Fig) 1 : Portée géographique des actions
(n = actions = 15)



Commentaires : La grande majorité des actions (11) ont une portée régionale tandis que 4 actions sont déployées à un niveau départemental.

Graphique (Graph) 2 : Niveaux d'intervention⁴
(n = occurrences = 23)

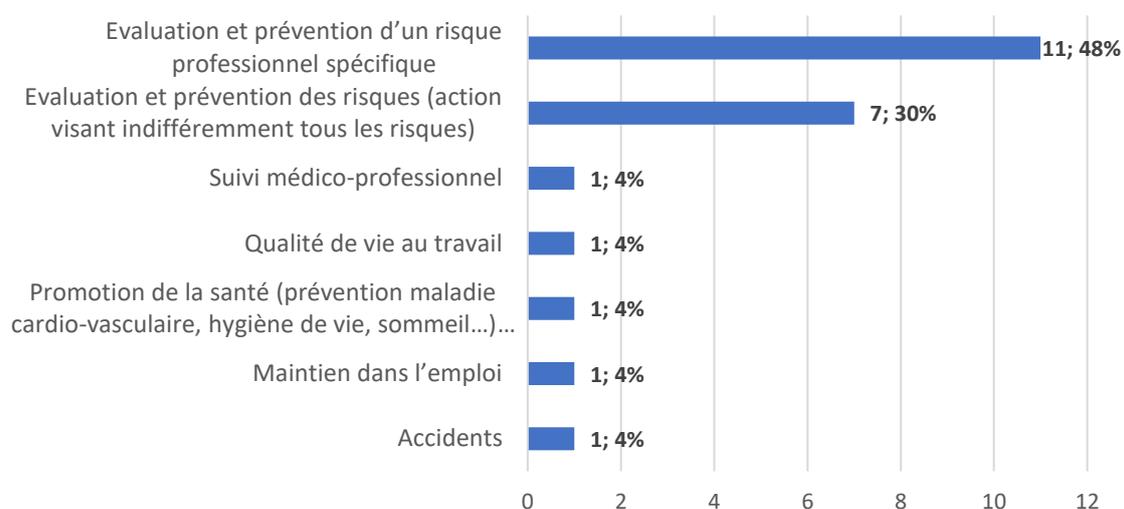


- Niveau 1 Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail
- Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs

Commentaire : Conformément au souhait d'accompagner les entreprises à s'investir dans des démarches d'évaluation des risques, les actions agissent toutes en direction du milieu de travail (action dite de niveau 2). En complément, une partie des actions se situe à un niveau stratégique car elles impulsent une nouvelle dynamique à destination d'entreprises spécifiques comme pour « **Action TPE - Expérimenter des nouveaux modes d'actions vers les très petites entreprises** » (**action 3**) ou définissent de nouveaux partenariats territoriaux sur une thématique particulière comme c'est le cas pour les 2 actions portées par la Direccte « **Animation du comité de pilotage départemental de prévention des RPS** » dans le 83 et 06 (**actions 10 et 11**). 4 actions sont également à destination des salariés avec des activités de suivi médico-professionnel ou d'information / sensibilisation.

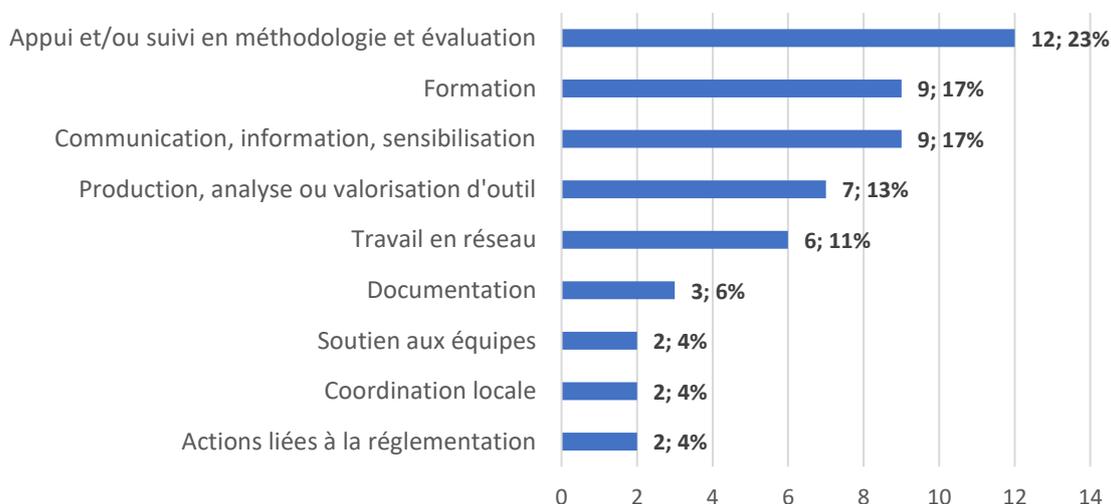
⁴ Voir annexe n°5

Graph 2 : Thèmes
(n = occurrences = 23)



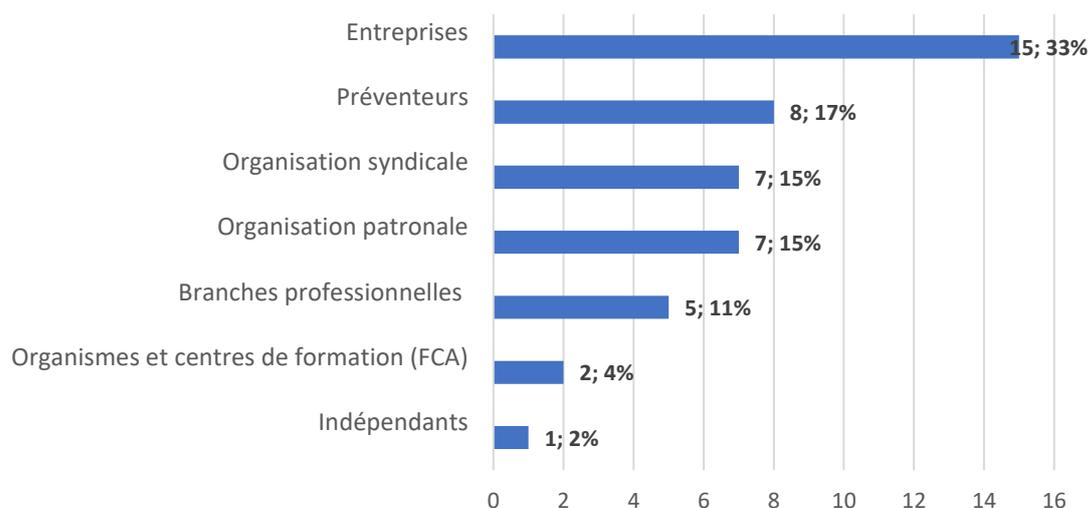
Commentaire : L'évaluation des risques, qu'elle soit réalisée de manière globale ou centrée sur un ou plusieurs risques spécifiques, figure parmi les thèmes principaux des actions. Cela est tout à fait pertinent avec l'objectif 1. Quant aux risques professionnels, ils sont tous concernés avec une prépondérance pour les risques cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR), psychosociaux et chutes de hauteur et de plain-pied.

Graph 3 : Types d'action
(n = occurrences = 52)



Commentaire : Les actions prennent des formes multiples avec en premier lieu des actions d'appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation, de la formation, de la communication, information, sensibilisation ou encore la production, analyse ou valorisation d'outil. Ces types d'action sont tout à fait conformes aux critères prioritaires dans le cadre du PRST 3 et s'inscrivent de manière très cohérente avec l'objectif d'accompagner les acteurs de l'entreprise.

Graph 4 : Les bénéficiaires
(n = occurrences = 45)



Commentaire : Il est intéressant de constater que, si les actions touchent principalement les entreprises, elles concernent également des bénéficiaires plus larges comme les organisations syndicales ou patronales, les branches professionnelles... Cela répond à une des orientations du PRST 3 concernant la diffusion de la culture de prévention à tout acteur investi de près ou de loin dans la santé au travail. Les populations visées par l'action au sein des entreprises sont également très diverses : direction (24%), représentants du personnel (21%), salariés et agents publics (17%), encadrement intermédiaire, intérimaires, apprentis, saisonniers.

3. Analyse des actions

Les 15 actions inscrites au PRST 3 participent toutes au déploiement d'une culture de prévention parmi les acteurs de la santé au travail. Cela se concrétise d'abord par des **accompagnements auprès des entreprises** qui peuvent revêtir des formes diverses :

- **Des formations / actions** pour des entreprises ciblées sur des secteurs d'activités comme pour **les ateliers de la prévention des risques professionnels** menés par Uniformation (**actions 1 et 2**) dans les secteurs de l'aide à domicile (**18 entreprises concernées**) ou du tourisme social familial et animation (**12 entreprises**) ;
- **Des démarches d'évaluation des risques** couplées à des sensibilisations et formations des professionnels concernés (employeurs ou salariés). 5 actions répondent à ce format. L'action « **Prévention des risques professionnels dans l'activité « Réparation des navires de petite plaisance »** » (**action 5**) de la CARSAT Sud Est a ainsi permis, sur un échantillon d'une **centaine d'entreprises**, de généraliser le document unique (91% des entreprises en 2017 contre 60% en 2014) et la mise en œuvre de plans d'action de prévention (61% des entreprises en 2017 contre 46% en 2014) ou encore l'amélioration du recours à des équipements de protection individuelle (EPI) ou collectifs (ventilation). L'expérimentation menée par la CARSAT Sud-Est auprès des entreprises TPE et PME (**action 3**) répond également à ce souhait d'évaluer les risques professionnels au sein

des entreprises. De la même manière, l'action « **Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire** » (action 9) du GIMS 13 a permis d'accompagner **plus de 200 garages** à l'évaluation des risques professionnels en se reportant notamment à un outil de diagnostic simple appelé « garage idéal ». A cela s'ajoute une information systématique sur le port des EPI et les modalités de protection vis-à-vis des risques réalisée auprès des salariés lors de leur visite médicale.

- Un accompagnement à la **modification des pratiques professionnelles** avec un changement dans les standards de prévention. C'est le cas pour 3 actions de la CARSAT Sud-Est : « **Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD** » (action 4) avec la sensibilisation des professionnels et un meilleur équipement en rails des chambres des résidents pour **250 établissements identifiés** ; « **CMR – Prévention des risques professionnels liés au perchloroéthylène dans les pressings** » (action 6) avec en particulier la généralisation du recours à l'aqua-nettoyage permettant de supprimer l'exposition au perchloroéthylène (52% des **171 entreprises ciblées**) ; « **CMR – Prévention des risques professionnels liés au styrène dans la plasturgie et le nautisme** » (action 7) avec le recours à des procédés de fabrication type « moule fermé » ou des techniques moins émissives (voire le passage à l'infusion) ainsi que la sensibilisation et formation des professionnels pour **40 entreprises**. L'action « **Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière** » (action 15) de l'ARCMSA s'inscrit dans une démarche similaire avec des actions de formation visant à modifier le rapport au risque animal et a concerné **153 professionnels** entre 2016 et 2019 ;
- **L'organisation de réunions ou temps d'échanges et d'information sur des risques spécifiques** comme cela a pu être réalisé dans les départements 83 et 06 avec les actions d'animation d'un **comité de pilotage départemental de prévention des RPS (actions 10 et 11)**. Un questionnaire réalisé dans les Alpes-Maritimes auprès des participants aux évènements organisés sous forme de « matinales » a permis de mettre en évidence un bon niveau d'appropriation des informations transmises et un usage, en entreprises, des notions abordées ;
- **La formation des représentants du personnel** dans l'action portée par l'IRT « **Accompagnement des IRP à la prévention des risques** » (action 13).

Ensuite, plusieurs actions mettent **des outils à la disposition des acteurs** afin d'évaluer eux-mêmes les risques auxquels ils sont exposés. C'est le cas de l'action « **Accompagner les démarches d'évaluation des risques en production agricole** » (action 8) de la FRSEA avec l'outil *SYSTERA*, de l'action d'expérimentation vers les TPE de la CARSAT Sud Est (action 3) et les outils OIRA, permettant une évaluation en ligne des risques ou encore de la fiche de suivi des salariés intérimaires partagée entre les agences d'emploi et les services de santé au travail interentreprises (SSTI) et du portail créé dans le cadre de l'action « **Améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires** » de Présanse (action 14). Le **réseau « i3R PACA » (action 13)** co-animé par la Direccte, la CARSAT Sud-Est, l'ARCMSA et l'ARACT constitue également une ressource pour les entreprises. Des soutiens financiers sont également proposés pour les acteurs des entreprises afin de les inciter

à adopter une démarche de prévention comme les aides financières simplifiées (AFS)⁵ de la CARSAT Sud-Est. Ces aides financières permettent aux entreprises de s'engager dans des démarches d'acquisition de matériel de prévention. Cette modalité se retrouve dans plusieurs actions comme celle à destination des pressings (561 750 € d'AFS) ou encore dans le cadre de l'action portée par le GIMS 13 (**action 9**) auprès des garages, même si seulement 2 demandes ont été faites par les entreprises ciblées.

En complément, les évaluations de ces actions montrent que les **branches professionnelles ou les organisations syndicales des secteurs d'activités ont été associées** à l'action (**actions 3, 5, 6, 7**).

Enfin, les **entreprises de type TPE et PME** ont été particulièrement ciblées par les 15 actions de l'objectif et notamment :

- Les garages ;
- Les entreprises de maçonnerie ou du BTP ;
- La restauration traditionnelle ;
- Le transport routier de marchandises ;
- Les pressings ;
- Les exploitations agricoles.

Il n'est malheureusement pas possible d'évaluer précisément le nombre d'entreprises concernées, cette information n'étant pas toujours disponible dans les évaluations des actions.

4. Focus sur 2 actions

Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD - CARSAT Sud-Est (action 4)

La sinistralité importante constatée au sein des structures médico-sociales accueillant des personnes âgées dépendantes a justifié la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement de ces entreprises. **250 EHPAD** privés de la région ont ainsi été identifiés pour bénéficier de ce soutien. Outre la mise en place d'aides financières pour l'acquisition d'équipements comme les rails ou du matériel spécifiques, l'action prévoit des activités de conseils, de formation et d'analyse des pratiques et des relations de travail. Si les troubles musculosquelettiques liés aux postures et manipulations sont ciblés prioritairement, d'autres risques, comme les RPS, sont également investigués au cours des accompagnements.

Les résultats de cette action sont très positifs puisque le nombre d'EHPAD concernés par les différentes activités est en augmentation entre le début et la fin de l'action. Par exemple, le nombre d'EHPAD équipés d'aides techniques efficaces évolue de 15 en 2014 à 75 en 2017. De même, le nombre d'EHPAD ayant procédé à l'analyse d'un ou des accidents de travail survenus est également en augmentation (+80%). En outre, les outils produits pour cette action se révèlent être d'une grande efficacité et le recours aux rails a entraîné une réelle dynamique de prévention des risques au sein des EHPAD.

⁵ Appelé aujourd'hui « Subvention prévention TPE »

Ainsi, à l'issue de l'action, on constate un changement radical des standards de prévention au sein de ces établissements. Il est même possible d'observer un léger fléchissement de la courbe des accidents du travail qui était jusque-là en forte augmentation. Cette observation est renforcée par les témoignages des entreprises qui indiquent comptabiliser moins d'arrêt de travail lié à un lumbago ou mal de dos. En complément, les compétences des professionnels dans ces structures ont été développées par la formation et les analyses des accidents du travail. Par plusieurs aspects, cette action apparaît comme exemplaire : très structurée autour d'objectifs à courts et moyens termes, elle a impacté très concrètement la prévention des risques professionnels dans les EHPAD.

Enfin, si cette action n'est pas renouvelée dans sa globalité dans les prochaines Conventions d'objectifs et de moyens (COG), les activités de formation et de sensibilisation auprès des professionnels du médicosocial sont poursuivies, notamment dans le cadre de la prévention des TMS.

Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire GIMS 13 (action 9)

A partir de 2016 et jusqu'en 2018, le GIMS 13 a déployé une action auprès de tous ses garages adhérents autour de la prévention des risques chimiques. Cette action est inscrite au PRST 3 et constitue une action du CPOM du GIMS 13.

Plusieurs activités ont été réalisées :

- Visite des entreprises avec une analyse sur place de l'exposition aux risques à l'aide d'une grille de visite dite « garage idéal » et observation des mesures de prévention en place ;
- Rédaction d'une fiche d'entreprise reprenant l'ensemble des observations faites ;
- Sensibilisation individuelle des salariés au cours de la visite médicale ou entretien infirmier au travers d'un questionnaire sur le risque chimique et remise d'une plaquette d'information ;
- Sensibilisation collective au sein des garages ;
- Production de documents de communication ;
- Proposition de recours à l'AFS en lien avec la CARSAT Sud Est ;
- Capitalisation de l'ensemble des éléments évalués dans un document ;
- Organisation d'une journée pour présenter les résultats.

237 garages ont été accompagnés et 815 salariés informés, en particulier des carrossiers, des mécaniciens et des peintres. Toutes les activités ont pu être mises en œuvre avec néanmoins une nuance concernant les sensibilisations collectives au sein des garages qui n'ont pas pu être organisées et le recours aux AFS qui a été moindre que prévu initialement (seulement 2 sollicitations).

Bien que l'évaluation des effets de cette action soit limitée, il est possible de constater pour les salariés une meilleure connaissance des risques et des moyens de les prévenir au cours des différentes visites médicales ou des visites sur place, au sein des entreprises. De même, dans les garages, une amélioration de l'usage des EPI peut être constatée, sans qu'il soit possible de la quantifier. Enfin, au niveau partenarial, cette action a permis de consolider la collaboration avec la CARSAT Sud-Est mais également avec la branche professionnelle.

En 2019 et 2020, l'outil « garage idéal » et le questionnaire auprès des salariés ont été conservés par les équipes. Le suivi des salariés s'est poursuivi avec 974 salariés supplémentaires reçus lors des visites médicales. Les actions en milieu de travail ont, quant à elles, diminué étant donné que presque la totalité des garages ont été visités entre 2016 et 2018. A partir de septembre 2021, le GIMS 13 interviendra auprès des jeunes apprentis en carrosserie, mécanique et peinture pour les sensibiliser sur le risque chimique.

En synthèse



Points forts

15 actions répondent à cet objectif de promotion de la culture de prévention qui est positionné comme un des enjeux majeurs de ce PRST 2016 – 2020. L'analyse des actions montre que celles-ci sont cohérentes avec les orientations données par le PRST 3. Elles permettent tout à la fois de diffuser une culture de prévention et de mettre à la disposition des acteurs des outils permettant de s'engager dans la démarche.



Limites et perspectives

Si les actions présentées permettent de constater un réel engagement vers la culture de prévention, il est plus difficile d'évaluer les résultats concrets dans les entreprises et pour les salariés. L'évaluation à distance de l'utilité des outils ou des plans d'action mis en œuvre permettraient d'apporter des éléments d'évaluation complémentaires.

Objectif 2

Promouvoir la culture de prévention en renforçant la formation initiale et continue

1. Attendus au niveau national et régional

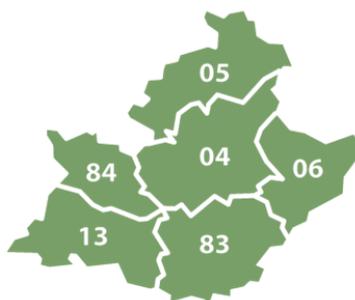
Le changement de paradigme énoncé par le PST 3, qui prévoit le passage d'une culture de la réparation à celle de la prévention, se concrétise non seulement par l'accompagnement des entreprises mais également par le biais de la formation initiale et continue. Le PRST 3 entend ainsi soutenir les actions de formation visant les jeunes et étudiants au cours de leur apprentissage ou de leurs études ainsi que les professionnels déjà en poste par le biais de sensibilisation ou de formation continue.

Dans le PRST 3, **4 actions** répondent à cet objectif :

- Formation initiale – Intégration de la santé et sécurité au travail dans les cursus d'enseignement supérieur et dans les cursus des lycées professionnels et CFA (Programme Synergie) – CARSAT Sud Est (action 16)
- Renforcement de la culture de prévention et promotion de la santé au travail par la formation initiale universitaire des managers - Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 17)
- Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou formation continue par des modules de sensibilisation ciblés - Association Interentreprises pour la Santé au Travail du Vaucluse (AIST 84) (action 18)
- Intégrer la santé sécurité au travail dans l'enseignement agricole – ARCMSA (action 19)

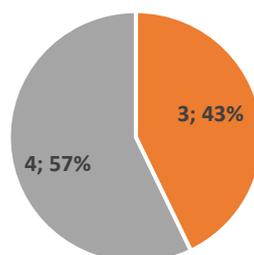
2. Principales caractéristiques des actions menées

Fig 5 : Portée géographique des actions
(n = actions = 4)



Commentaire : Les niveaux géographiques pour ces 4 actions sont divers. Si deux actions ont une portée régionale, deux autres se déploient à l'échelle territorial (action 84) et communal pour l'action 17 portée par la Direccte qui cible uniquement l'université Aix Marseille.

Graph 6 : Niveaux d'intervention
(n = occurrences = 7)



- Niveau 1 Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail
- Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs

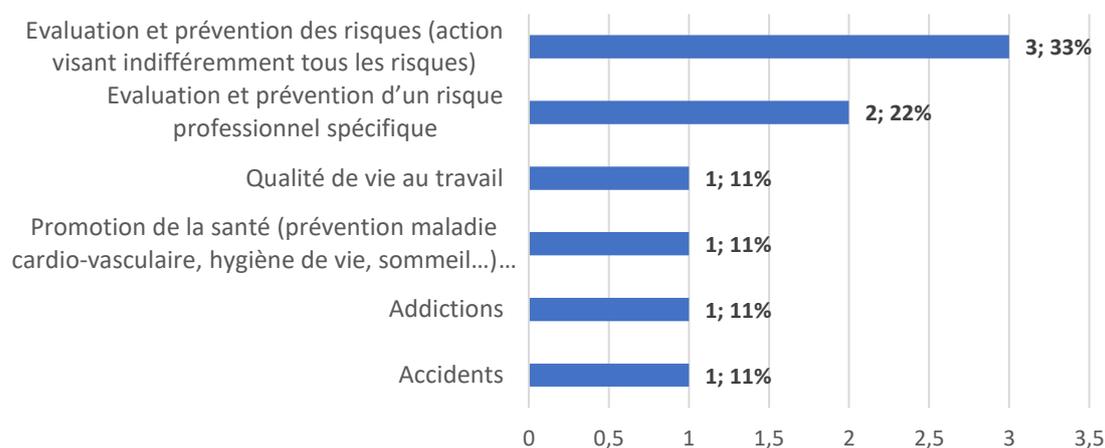
Commentaire : Les actions visent en majorité les futurs salariés et professionnels ainsi que les professionnels en poste. Elles agissent également au niveau du milieu du travail.

Graph 7 : Type de porteurs
(n = porteurs = 4)



Commentaire : Les actions sont principalement portées par des préventeurs institutionnels. Seule l'une d'entre elles est portée par un SSTI.

Graph 8 : Thématiques
(n = occurrences = 9)



Commentaire : Les actions visent indifféremment tous les risques et thématiques. Les risques professionnels spécifiques sont également ciblés : le bruit, le risque chimique, les risques CMR, les RPS, les TMS.

3. Analyse des actions

Les 4 actions inscrites au PRST 3 s'inscrivent toutes dans une dynamique centrée sur la formation initiale des futurs professionnels. L'action portée par la CARSAT Sud Est « **Formation initiale – Intégration de la santé et sécurité au travail dans les cursus d'enseignement supérieur et dans les cursus des lycées professionnels et CFA (Programme Synergie)** » (action 16) s'adresse à un public large : apprentis, étudiants en école d'ingénieur, étudiant en école de management. Elle repose également sur le déploiement d'un outil (Synergie) et d'une démarche visant, pour les futurs professionnels, à évaluer sur leur lieu de stage une situation reliée à la santé au travail. Plusieurs conventions ont été signées avec les représentants d'académies, d'universités ou d'écoles. L'action « **Renforcement de la culture de prévention et promotion de la santé au**

travail par la formation initiale universitaire des managers » (action 17) est similaire. Elle cible les futurs managers et cadres de proximité dans les domaines des sciences et de l'ingénierie : 14 masters sont concernés, soit environ **800 étudiants par an**. L'évaluation prévue initialement pour évaluer les effets à courts et moyens termes de cet enseignement pendant le cursus de formation n'a pas pu être réalisée en raison de la crise sanitaire.

Quant à l'action menée par l'AIST 84, « **Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou formation continue par des modules de sensibilisation ciblés** » (action 18), elle est réalisée sur le département du Vaucluse à destination des apprentis. Elle a permis la réalisation de plusieurs interventions en lien avec les directions des écoles et le corps enseignant. **536 jeunes** ont été touchés entre 2016 et 2018. L'action a cependant été suspendue entre 2019 et 2020 en raison de la crise sanitaire et devrait reprendre à la rentrée 2021.

Enfin, l'ARCMSA a déployé en région un programme de formation destiné spécifiquement aux lycées agricoles – « **Intégrer la santé sécurité au Travail dans l'enseignement agricole** » (action 19), conformément à l'orientation définie au niveau national. Cette action vise non seulement les apprentis mais également les enseignants et maîtres de stage. En effet, l'objectif était de permettre la montée en compétences des enseignants sur les thématiques de la prévention des risques professionnels afin de les rendre autonomes dans la transmission de ces notions auprès de leurs élèves. Après 5 ans de mise en œuvre, cette action a permis de toucher un nombre important d'apprentis et d'enseignants mais le transfert de connaissances et de compétences aux équipes pédagogiques, voulu initialement, n'a pas eu lieu.

4. Focus sur une action

L'action portée par l'ARCMSA (action 19) en région résulte d'une priorité définie au niveau national visant à intégrer, au sein de l'enseignement agricole, des notions de prévention des risques professionnels pour former dès le départ les futurs professionnels agricoles aux bons gestes de prévention et à la bonne démarche. Le déploiement de cette action prévoyait d'agir auprès des enseignants et maîtres de stage et également des apprentis.

Ainsi, entre 2016 et 2020, 6 formations ont été proposées aux enseignants sur les thèmes suivants :

- Sensibilisation à la prévention des RPS ;
- Formation prévention des risques liés à l'activité physique ;
- Formation formateur sauveteur secouriste au travail et recyclage ;
- Formation au document unique d'évaluation des risques ;
- Formations aux visites des apprentis.

Ces formations ont réuni **159 participants**. En complément **386 maîtres d'apprentissage** ont été réunis pour une information entre 2016 – 2020.

Quant aux apprentis, ils sont plus de **10 000** à avoir bénéficié d'une des 16 formations proposées (formation sauvetage secourisme du travail, préserver son corps, manipulation / contention d'animaux, gestion de la chute en hippisme, risque chimique, etc.).

Malgré ces bons résultats quantitatifs, l'objectif de rendre les enseignants autonomes dans la diffusion des connaissances et informations en santé au travail reste partiel. Les agents de la

MSA sont régulièrement sollicités pour intervenir sur des sujets spécifiques, en particulier sur la prévention du risque chimique.

Toutefois, cette action produit des effets positifs sur les futurs professionnels agricoles. L'évaluation réalisée lors de l'évènement « Prévention jeunes » montre que les connaissances sont acquises et qu'il y a une prise de conscience sur la nécessité de prévenir les risques. Cela joue également sur les représentations des jeunes et les amènent à s'interroger sur leurs pratiques mais également celles apprises au sein de leur famille.

Cette action sera poursuivie avec l'intégration de l'évaluation du transfert des connaissances au corps enseignant.

En synthèse



Points forts

Quatre actions sont déployées de manière efficace auprès des jeunes et futurs professionnels dans des secteurs d'activités variés : monde agricole, apprentissage, ingénierie... Les actions ainsi décrites ne concernent que des formations initiales. Il est important de noter ici que de nombreuses actions du PRST 3, inscrites aux autres objectifs, comprennent des actions de formation et de sensibilisation auprès des professionnels en poste. A ce titre, l'objectif est globalement atteint.



Limites et perspectives

L'absence de transfert total de connaissances et compétences aux équipes pédagogiques constitue une des limites des actions mises en oeuvre. Ainsi, les établissements d'enseignement ou universités restent dépendants de l'intervention de professionnels extérieurs. La diffusion d'une culture de prévention pourrait être plus globale si elle était directement acquise et transmise par les responsables des structures et leurs équipes. Par ailleurs, une des perspectives pour ces actions pourrait être d'évaluer à distance la manière dont les étudiants ou apprentis, devenus professionnels, intègrent dans leurs pratiques les notions acquises concernant la prévention des risques.

Objectif 3

Privilégier la prévention primaire et l'appliquer aux risques prioritaires

1. Enjeux aux niveaux national et régional

Les risques professionnels spécifiques font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PST 3⁶. Leur prise en compte dans les plans de prévention et de santé au travail doit s'appuyer sur l'analyse des données de sinistralité et de l'exposition professionnelle. Parmi les risques prioritaires figurent : les TMS, les risques chimiques, les chutes de hauteur et le risque routier ainsi que les RPS. Les risques dits « émergents » sont également concernés.

De multiples perspectives sont décrites dans le PST 3 visant la prévention de l'exposition à l'amiante, aux produits chimiques, aux perturbateurs endocriniens ou nanomatériaux. Ces perspectives incluent : des actions ciblées sur les TPE-PME, la meilleure connaissance des effets d'une pluri-exposition, l'accompagnement des entreprises pour faire évoluer les pratiques professionnelles (substitution de produits, aménagements de moyens de prévention, formations, meilleur usage des EPI...). Le PRST 3 cible la prévention des risques aux produits classés CMR comme : l'amiante (en particulier dans le BTP), les fumées de soudage, la surveillance biologique des expositions professionnelles. Le recours à des outils de traçabilité ou la prévention de l'exposition aux nanotechnologies sont également soutenus.

Concernant les chutes de hauteur ou de plain-pied, les entreprises TPE et PME sont également ciblées. De même, la formation et l'implication de tous les acteurs sont recherchées, le recours à des outils est également encouragé. Ces éléments sont repris dans le PRST 3.

La prévention des RPS, inscrite dès le PST 2, reste une priorité en 2016 par la promotion de plusieurs types d'action comme : la constitution d'offres de services, la communication et la sensibilisation sur la thématique auprès des acteurs de l'entreprise, la diffusion d'outils et de supports ou la surveillance de l'usage des outils numériques. Le PRST 3 s'inscrit tout à fait dans cette orientation de prévention des risques multifactoriels et émergents visant les RPS, les nouvelles technologies ou l'articulation vie personnelle et professionnelle.

Le PRST 3 cible enfin plusieurs risques qui ne font pas l'objet d'un développement particulier dans le PST 3 :

- La prévention des TMS en lien avec la désinsertion professionnelle et la prévention des RPS ;
- La prévention des pratiques addictives au travail et des maladies cardio-vasculaires dans une approche pluridisciplinaire impliquant la santé au travail et la santé publique.

⁶ Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p.

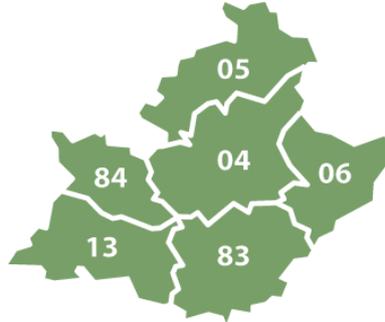
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf> p.16

Dans le PRST 3, **15 actions** répondent à cet objectif :

- Intégrer la prévention des risques dans toutes les phases d'un chantier de haute-montagne – OPPBTP (action 20)
- CMR Amiante – Agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des expositions liées à l'amiante - CARSAT Sud Est (action 21)
- CMR – Prévention des risques professionnels liés aux fumées de soudage dans les chaudronneries - CARSAT Sud Est (action 22)
- BTP – Agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied) - CARSAT Sud Est (action 23)
- TMS - Prévention des Troubles Musculo Squelettiques - Programme "TMS Pros" - CARSAT Sud Est (action 24)
- TMS - Prévention des risques professionnels dans les magasins de bricolage - CARSAT Sud Est (action 25)
- Prévention des risques psychosociaux - CARSAT Sud Est (action 26)
- Prévention des risques psychosociaux dans le secteur des aides à domicile - GEST 05 (action 27)
- Prévention des addictions et hygiène de vie dans les transports routiers et la logistique - Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique (action 28)
- Edition de la revue Les cahiers des risques psychosociaux - Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 29)
- Evaluer et prévenir le risque radiologique professionnel dans les opérations de radiographie industrielle - Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 30)
- Action de prévention des risques liés à l'utilisation des terres de filtration viticoles - Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur Unité du Var (action 31)
- Risque routier – OPPBTP (action 32)
- Participer à la formation des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires – ARCMSA (action 33)
- Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide – ARCMSA (action 34)

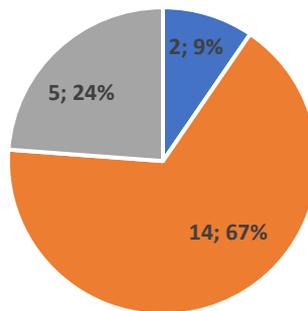
2. Principales caractéristiques des actions menées

Fig 9 : Portée géographique des actions
(n = actions = 15)



Commentaires : Les actions se déroulent principalement à un niveau régional (12). 3 actions se déroulent à un niveau départemental.

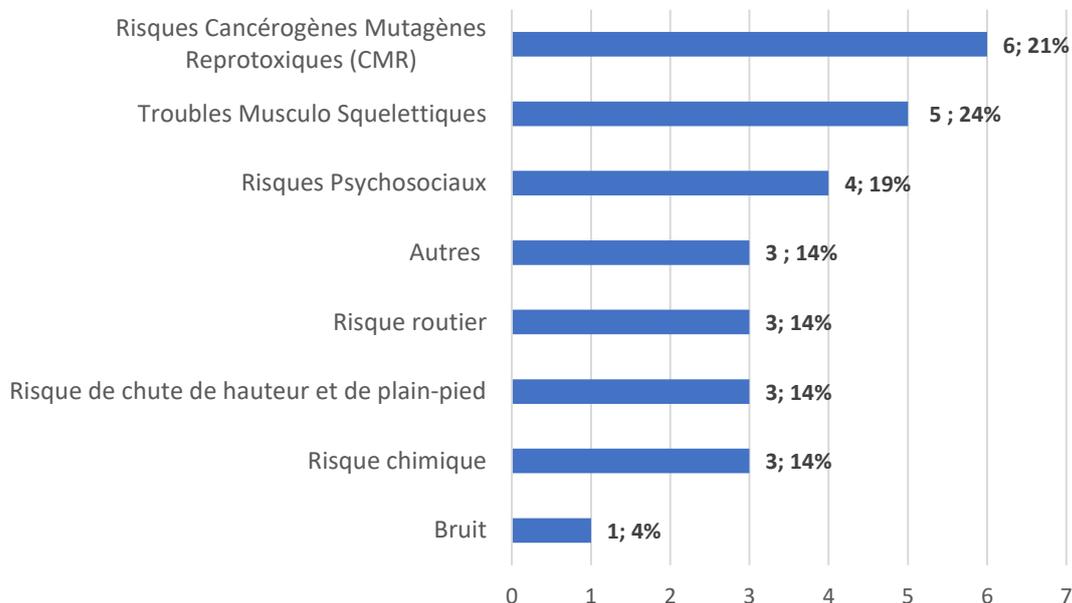
Graph 10 : Niveaux d'intervention
(n = occurrences = 21)



- Niveau 1 Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail
- Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs

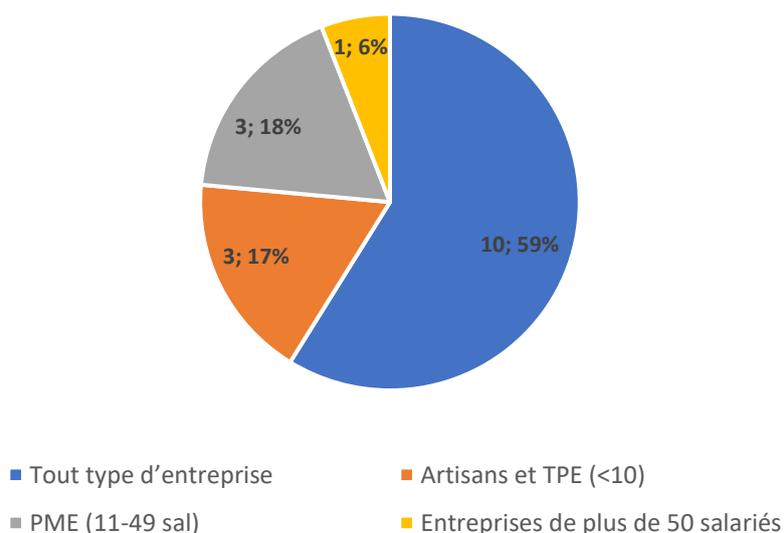
Commentaire : Les 15 actions inscrites à l'objectif 3 agissent principalement sur le milieu du travail. Elles visent en effet à introduire, au sein des entreprises, des mesures de prévention pour supprimer ou diminuer l'exposition aux risques ou à les accompagner dans des démarches d'évaluation et de prévention du risque. Quelques actions intègrent également des activités de formation ou de sensibilisation directement auprès des salariés. Il est à noter également que 13 actions sur les 15 sont portées par des préventeurs institutionnels.

Graph 11 : Risques professionnels spécifiques
(n = occurrences = 28)



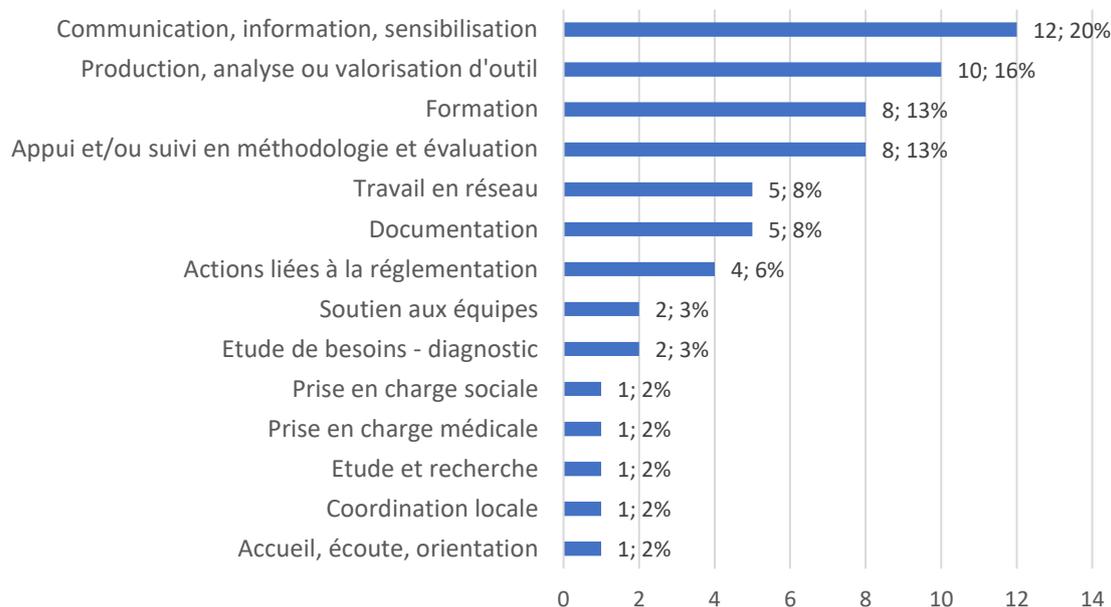
Commentaire : Toutes les actions visent un risque professionnel spécifique. Certaines d'entre elles ciblent également d'autres thématiques comme : les accidents, les addictions ou encore la qualité de vie au travail. Conformément aux orientations du PRST 3, les risques les plus souvent concernés par une action sont les risques CMR, TMS et RPS.

Graph 12 : Entreprises visées par l'action
(n = occurrences = 17)



Commentaire : Si les actions ciblent, dans une majorité de cas, indifféremment toutes les entreprises, quelques actions s'intéressent plus spécifiquement aux entreprises TPE et PME.

Graph 13 : Types d'actions
(n = occurrences = 61)



Commentaire : La prévention des risques spécifiques se concrétise en priorité par des actions de communication, information, production analyse ou valorisation d'outil, formation et appui méthodologique en évaluation. Cela correspond aux enjeux définis à la fois dans le PST 3 et le PRST 3.

3. Analyse des actions

La prévention des risques liés à l'amiante ou aux risques CMR fait l'objet de 4 actions spécifiques dans le PRST 3. D'abord, la CARSAT Sud Est mène deux actions en direction du secteur du BTP (**action 21**) et des chaudronneries (**action 22**).

Dans le cadre de l'action « **CMR Amiante – Agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des expositions liées à l'amiante** » (**action 21**), la CARSAT Sud Est a organisé **627 interventions de prévention sur l'amiante** et 192 directement auprès des maîtres d'ouvrages et donneurs d'ordre du BTP. Cette action qui prévoit l'accompagnement des entreprises et des maîtres d'ouvrage / donneurs d'ordre a bénéficié de l'expertise et de la légitimité des agents de la CARSAT Sud Est sur la thématique de l'amiante. De nombreux outils ont également été produits comme « *L'a-box : service clé en main pour évacuer les produits de l'amiante* » ou encore des guides de bonnes pratiques. De même, l'action « **CMR – Prévention des risques professionnels liés aux fumées de soudage dans les chaudronneries** » (**action 22**) a permis de toucher **122 entreprises**, parmi lesquelles des TPE et PME. Cette action, menée en lien avec des organisations professionnelles (UIMM Méditerranée) ou groupement d'entreprises (MASE GIPHISE), a permis de favoriser les équipements de ventilation et le port

des EPI. Elle comporte également un volet d'enseignement auprès des apprentis dans les lycées professionnels qui ont ainsi intégré les standards de prévention dès leur formation initiale.

En complément, l'action « **Participer à la formation des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires** » (action 33) de l'ARCMSA a permis de former **1 248 personnes** entre 2016 et 2020. L'évolution de la réglementation et l'interdiction progressive de plusieurs produits, dont le glyphosate, agissent favorablement. Enfin, toujours dans le secteur agricole, l'« **Action de prévention des risques liés à l'utilisation des terres de filtration vinicoles** » (action 31) de la Direccte Unité du Var ciblait **94 caves coopératives** dont la majorité est de petite taille avec pour objectif de produire des documents et outils permettant aux professionnels d'évaluer correctement les risques auxquels ils sont exposés et de mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates.

Par ailleurs, 4 actions s'intéressent aux RPS dans le PRST 3. Les actions menées par la CARSAT Sud Est – « **Prévention des Risques Psychosociaux** » (action 26) – et la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur – « **Edition de la revue Les cahiers des risques psychosociaux** » (action 29) – ont pour objectifs de :

- Rendre visible une offre de services en réalisant un schéma des compétences en RPS sur la région (action 26)
- Communiquer et sensibiliser les entreprises sur les actions mises en œuvre et les outils disponibles pour la prévention des RPS – 2 numéros de la revue « Les cahiers des risques psychosociaux » édités par an (action 29)

En parallèle, deux actions s'adressent directement aux entreprises ou aux professionnels afin de les accompagner sur la thématique des RPS. C'est le cas de l'action « **Prévention des risques psychosociaux (RPS) dans le secteur des aides à domicile** » (action 27) du GEST 05 qui a soutenu **29 entreprises** d'aides à domicile (**694 salariés**) dans une démarche d'évaluation de l'exposition aux RPS et d'élaboration de mesures de prévention. La comparaison entre les entreprises engagées dans la démarche et celles qui ne l'ont pas été, permet d'évaluer un effet positif de la démarche sur l'expression des gênes et des difficultés ressenties par les salariés, qui sont moins importantes pour les entreprises participantes au projet.

Enfin, la mise en œuvre d'une « **Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide** » (action 34) par l'ARCMSA répond à une orientation nationale sur cette thématique. Cette cellule accompagne chaque année une **centaine d'exploitants ou de salariés agricoles** qui sont en situation de vulnérabilité, nécessitant un accompagnement rapproché. En parallèle, l'action prévoit la constitution d'un réseau de sentinelles parmi les élus agricoles visant à favoriser le repérage précoce de professionnels en difficultés.

Les chutes de hauteur et de plain-pied font l'objet d'une action « **BTP – Agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied)** » (action 23) par la CARSAT Sud Est, en partenariat avec l'OPPBTP et la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur et les organisations professionnelles. Cette action prévoit la mise à disposition et la mutualisation d'équipements de protection et des conseils aux entreprises. **283 établissements** ont été visités entre 2015 et 2017. Un changement de pratique a pu être observé pour les grandes entreprises du BTP concernées.

Plus largement, l'OPPBTP a déployé un programme de prévention à destination d'entreprises engagées sur un chantier de haute-montagne : « **Intégrer la prévention des risques dans toutes les phases d'un chantier de haute-montagne** » (action 20). Ce projet intégrait des actions de

formation et de sensibilisation pour les ouvriers sur l'ensemble des risques professionnels et une anticipation des mesures de prévention à déployer sur le chantier. Ce projet a été arrêté suite à un recours juridique.

Deux actions visent les TMS et sont toutes deux portées par la CARSAT Sud Est. L'action « **TMS - Prévention des Troubles Musculo Squelettiques - Programme "TMS Pros" » (action 24)** qui a permis de déployer l'outil national « TMS Pro » auprès de **310 entreprises** en région qui appartiennent aux secteurs d'activités du BTP, de la grande distribution, de la propreté, des EHPAD. 39% appartiennent d'ailleurs à des enseignes nationales. Les entreprises ont été accompagnées individuellement par les professionnels de la CARSAT Sud Est sur la prise en main et le remplissage de TMS Pro. En parallèle, la CARSAT Sud Est a également mené une action auprès des magasins de bricolage de la région du fait d'un indice de fréquence sur les TMS plus important par rapport à la moyenne nationale. **58 entreprises** ont été ciblées dont 30 étaient de petite ou taille moyenne. L'action, qui consistait principalement à accompagner les entreprises sur l'évaluation et la maîtrise du risque, a permis de réduire l'écart par rapport à la moyenne nationale.

Trois actions se démarquent du fait des risques professionnels auxquels elles s'intéressent. D'abord, au regard de la sinistralité sur le risque routier dans le secteur du BTP, l'OPPBTP a mené une action visant à améliorer la prise en compte de ce risque dans les entreprises (« **Risque routier » (action 32)**). L'action a pris une dimension complémentaire suite à la sollicitation de l'OPPBTP par les CFA de la région : plusieurs lycées professionnels de la région ont ainsi pu bénéficier de l'intervention de l'OPPBTP dans le cadre d'une action coordonnée avec les services de l'Etat et de police / gendarmerie (voir « Focus sur une action » p.34).

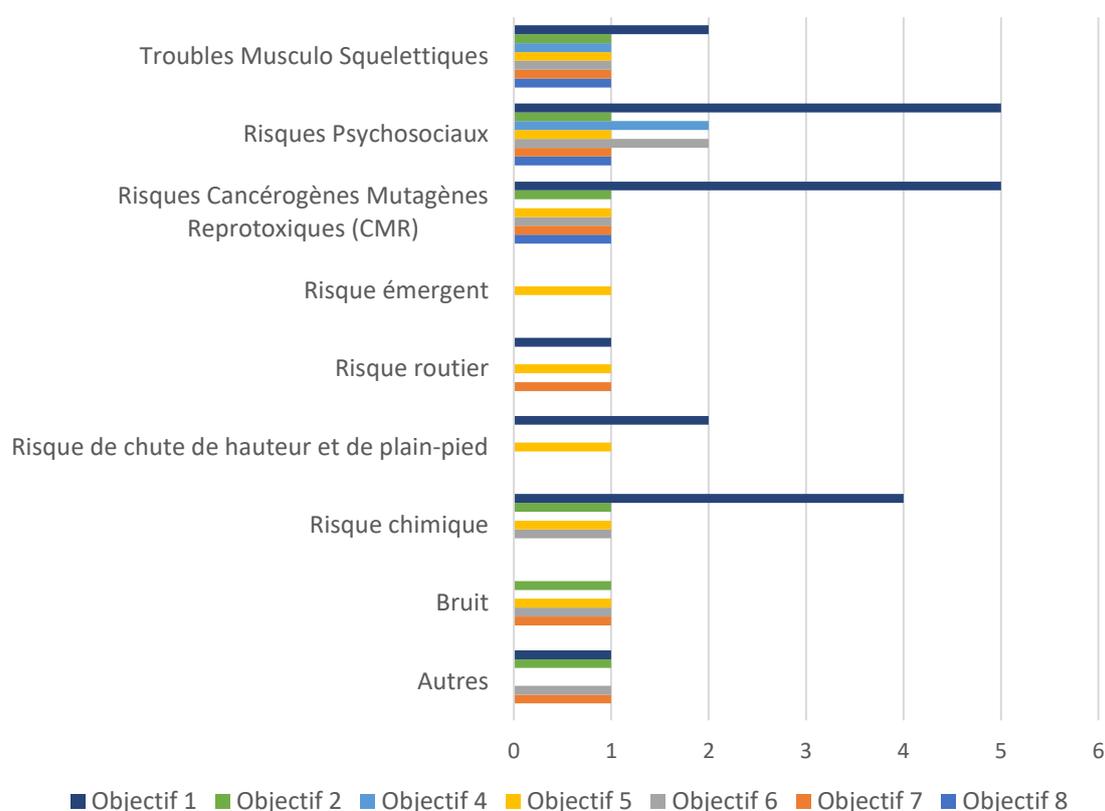
Ensuite, l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique a déployé en région un kit de sensibilisation pour la prévention des addictions et la promotion de l'hygiène de vie. Cette action a permis de toucher **539 salariés**.

Enfin, l'action prévue sur les risques ionisants à destination des entreprises procédant à des radiographies industrielles – « **Evaluer et prévenir le risque radiologique professionnel dans les opérations de radiographie industrielle » (action 30)** de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur – a été suspendue entre 2016 et 2019. De nouvelles perspectives, en lien avec le GIPHISE, ont été décrites en 2019 et seront mises en œuvre à partir de 2021.

En complément de l'ensemble de ces éléments, il convient d'ajouter que **20 actions** inscrites au PRST 3, en dehors des 15 actions présentées ci-dessus, agissent également sur les risques spécifiques prioritaires en plus de répondre à des orientations plus larges.

Par exemple, l'action « **Environnement et reprotoxicité - projet CREER (Couple Reproduction Enfant Environnement et Risques)** » du Laboratoire de Biogénotoxicologie Santé Humaine et Environnement - Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (LBSH) (**action 58**) permet de mener des études de recherche et d'améliorer la connaissance en santé au travail en lien avec les risques CMR.

**Graph 14 : Répartition des actions par objectif et risques professionnels spécifiques (hors objectif 3)
(n = occurrences = 53)**



Commentaire : Ce graphique montre que toutes les actions identifiées aux objectifs 1 à 8 du PRST 3, hors objectif 3, visent également la prévention de risques professionnels spécifiques. Ainsi, par exemple, les 15 actions de l'objectif 1 permettent de diffuser une culture de prévention, en particulier sur les risques : TMS, RPS, CMR, routier, chute de hauteur et de plain-pied, chimique et autres.

Rappel des intitulés des objectifs :

Objectif 1 : Promouvoir la culture de prévention par l'accompagnement des démarches d'évaluation des risques et des acteurs de l'entreprise

Objectif 2 : Promouvoir la culture de prévention en renforçant la formation initiale et continue

Objectif 3 : Privilégier la prévention primaire et l'appliquer aux risques prioritaires

Objectif 4 : Accompagner les démarches de qualité de vie au travail

Objectif 5 : Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi

Objectif 6 : Développer la promotion de la santé par la transversalité entre les différentes politiques de santé

Objectif 7 : Mettre en perspective les données territoriales de santé au travail

Objectif 8 : Valoriser la recherche en santé au travail

4. Focus sur une action

L'action « **Risque routier** » (**action 32**) menée par l'OPPBTB vise un des risques pour lequel la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne défavorablement par rapport au niveau national⁷. Elle poursuit un objectif de sensibilisation des entreprises pour les encourager à prendre en compte ce risque dans l'évaluation générale des risques professionnels.

Pour ce faire, l'OPPBTB propose aux entreprises de participer à des sessions de formalisation du DUER qui intègre le volet risque routier et la phase chargement arrimage, ainsi que des formations en direction des salariés.

Entre 2018 et 2020, 33 réunions d'information sur le DUER et 23 sur le chargement arrimage ont été organisées auxquelles **284 entreprises** ont participé. En parallèle, **230 entreprises** du BTP ont été accompagnées dans le cadre de la réalisation de leur DUER. En 2020 en raison de la crise sanitaire, 6 webinaires ont également été organisés sur cette thématique. Enfin, l'OPPBTB a procédé à l'organisation de 18 journées auprès de grandes entreprises pour évoquer des sujets de santé et sécurité au travail : **1000 salariés** ont été touchés. Une formation et une vidéo de sensibilisation au chargement et à l'arrimage ont été créées pour accompagner ces diverses activités. Malgré ces différentes interventions, le risque routier reste mal identifié par les entreprises. Prévenir ce risque suppose de restructurer en profondeur les organisations professionnelles et modalités de travail au sein de l'entreprise ce qui peut limiter la modification des pratiques professionnelles et l'implication des entreprises. De même, si les grandes entreprises sont en mesure de relayer les messages de prévention, pour les plus petites entreprises, le recours à des aides financières, comme celles portées par la CARSAT Sud Est, semble indispensable pour faciliter leur adhésion au projet.

En complément, l'intérêt de cette action réside également dans son **élargissement au public des apprentis** suite à une demande des CFA de la région qui ont observé une sinistralité extrême chez les apprentis sur ce risque (1 décès par an et par CFA dans le BTP). En 2019, ce sont donc **15 interventions** qui ont été réalisées dans des CFA sur les notions de prévention du risque routier. Ces sensibilisations ont nécessité, au préalable, d'initier un partenariat avec les acteurs de la prévention routière et la Direction générale du travail (DGT) et de créer un outil de sensibilisation spécifique. Elles ont eu un réel écho chez les apprentis qui ont été ainsi informés et sensibilisés.

Enfin, il est à noter que l'ensemble de cette action a été menée par l'OPPBTB Provence-Alpes-Côte d'Azur en dehors des priorités nationales. Il s'agit ainsi d'une initiative régionale qui répond à un besoin identifié par les acteurs territoriaux de la santé au travail. Cette action bénéficie du cadre politique et institutionnel du PRST 3. Cette initiative a été relayée auprès de l'agence nationale de l'OPPBTB : un groupe national a été réuni sur cette thématique et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est identifiée comme expérimentatrice.

⁷ Tableau de bord régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2016 santé, sécurité, conditions de travail. - Marseille : ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2017-05, 63 p.

http://www.sistepaca.org/sites/default/files/pdf/tbst/TBST_2016.pdf p. 16

En synthèse



Points forts

Les 15 actions directement identifiées dans le cadre du PRST 3 agissent toutes sur des risques identifiés comme prioritaires : amiante, risque chimique et CMR, RPS, chute de hauteur et de plain-pied, TMS et pratiques addictives. Deux actions agissent sur des risques non initialement ciblés par le PRST 3, à savoir : le risque routier et les risques ionisants. Ces deux actions complètent et renforcent les orientations du PRST 3 sur la prévention des risques prioritaires. Par ailleurs, en dehors des 15 actions identifiées à l'objectif 1, 20 autres actions visent également l'évaluation d'un risque professionnel spécifique.



Limites et perspectives

Le bilan à mi-parcours avait déjà mis en évidence que le PRST 3 est particulièrement riche sur l'évaluation des risques de manière générale et plus encore sur l'évaluation et la prévention d'un risque professionnel spécifique. La poursuite du travail partenarial entre préventeurs et acteurs de la santé au travail constitue une perspective pour le prochain PRST.

Objectif 4

Accompagner les démarches de qualité de vie au travail

1. Enjeux aux niveaux national et régional

La qualité de vie au travail (QVT) est entendue dans le PST 3⁸ comme une démarche globale faisant le lien entre amélioration des conditions de travail et performance des organisations et de l'entreprise. L'objectif est ainsi de favoriser les démarches QVT afin de « *valoriser et diffuser les bonnes pratiques observées* »⁹. Plusieurs propositions sont formulées dans le PST 3 concernant tout à la fois la formation des dirigeants et managers, l'accompagnement des entreprises, la mise en œuvre de démarches expérimentales sur un modèle de cluster¹⁰, l'association des partenaires sociaux aux initiatives déployées ou encore la prise en compte de l'impact du numérique dans les pratiques professionnelles. A cela s'ajoute enfin la volonté d'évaluer les effets des expérimentations et actions conduites. C'est dans ce cadre que cette orientation se décline en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec plus précisément quatre attentes¹¹ :

- L'accompagnement des entreprises dans le déploiement de démarches QVT ;
- La valorisation des actions menées, notamment dans les TPE/PME ;
- Le lien avec la prévention des risques professionnels ;
- Le renforcement du dialogue social.

Dans le PRST 3, **9 actions** répondent à cet objectif :

- Qualité de vie au travail dans la filière de l'économie sociale et solidaire - Union Régionale Confédération Française Démocratique du Travail de la région PACA (action 35)
- Accompagnement individuel et collectif des entreprises à la mise en œuvre d'une démarche qualité de vie au travail (QVT) – Ateliers Qualité de Vie au Travail - Union Patronale Régionale – Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 36)
- Atelier Qualité de Vie au Travail - CJD Aix en Provence - Centre des Jeunes Dirigeants PACA - Section d'Aix-en-Provence (action 37)
- Cluster QVT dans le cadre d'un partenariat national réseaux Agefos / Anact-Aract / Fidal - AGEFOS PME PACA (action 38)

⁸ Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf> p. 27

⁹ Idem, p. 28

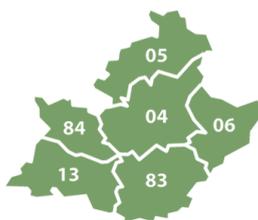
¹⁰ Le cluster se définit comme une « démarche d'accompagnement d'un collectif d'entreprises à la mise en œuvre d'une démarche QVT ».

¹¹ Plan Régional de Santé au Travail 2016-2020 Provence Alpes Côte d'Azur. – Marseille : DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur [En ligne : <https://www.prst-paca.fr/r/4/notre-prst/>]

- Atelier Qualité de Vie au Travail - EA éco-entreprises (action 39)
- Qualité de Vie au Travail (QVT) et numérique- ARACT Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 40)
- Cluster Qualité de Vie au Travail dans les établissements de santé en région PACA - Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 41)
- Promotion de la démarche « PRÉVENTION ET PERFORMANCE » auprès des entreprises du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) - OPPBTP (action 42)
- Déploiement de la Qualité de Vie au Travail (QVT) en région PACA - ARACT Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 43)

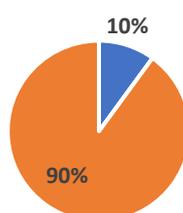
2. Principales caractéristiques des actions menées

Fig 15 : Portée géographique des actions
(n = actions = 9)



Commentaire : Deux tiers des actions sont à vocation régionale et un tiers à vocation départementale ou territoriale. Ces deux tendances illustrent le déploiement au niveau régional d'un cadre stratégique favorisant les démarches QVT et, dans le même temps, le soutien à des actions de proximité d'accompagnement des entreprises à la prise en compte de la QVT.

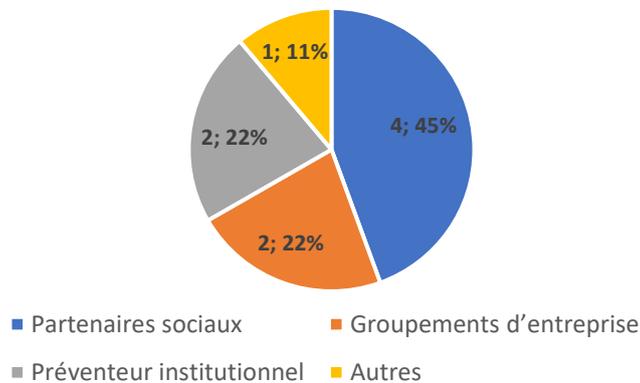
Graph 16 – Niveaux d'intervention
(n = occurrences = 23)



- Niveau 1 : Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail
- Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs

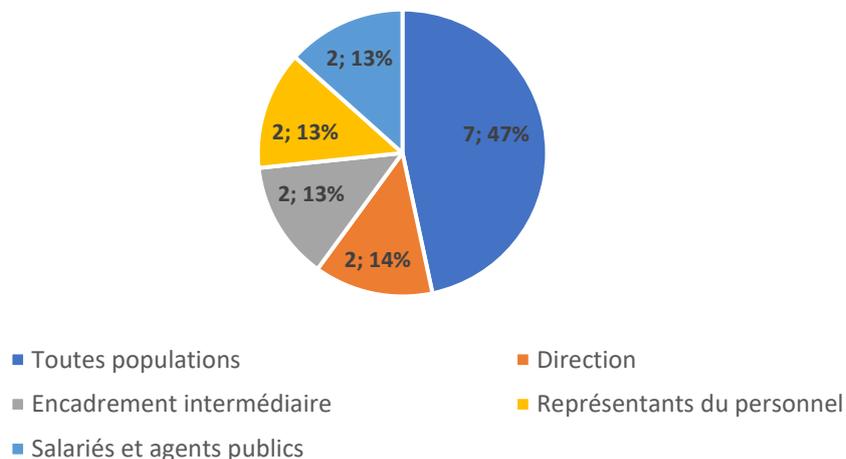
Commentaires : Toutes les actions interviennent sur le milieu du travail. Seule l'action « **Déploiement de la Qualité de Vie au Travail (QVT) en région PACA** » (action 43) agit également à un niveau plus stratégique. Cette action comporte par de nombreux aspects une dimension structurante pour la région sur la thématique de la QVT (voir 4. Focus sur une action, p.41)

Graph 17 : Type de porteurs
(n = porteurs = 9)



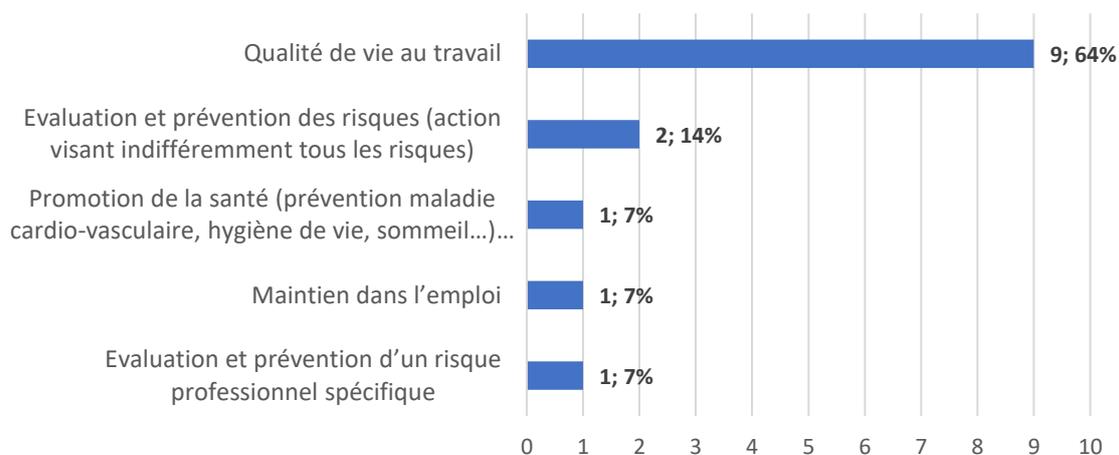
Commentaire : Sur les 9 actions inscrites au PRST 3, 4 sont portées par des partenaires sociaux et 2 par un groupement d'entreprises, tandis que la mention « autres » fait référence à l'AGEFOS PME organisme gestionnaire des fonds de formation professionnelle pour les PME. Ces types de porteurs sont parfaitement cohérents avec la dynamique voulue au niveau national et régional sur le plan de l'implication des partenaires sociaux et des TPE et PME dans ces démarches QVT. Sur ce dernier point, il est à noter également que les artisans, TPE et PME (jusqu'à 49 salariés) représentent 20% des entreprises ciblées par ces actions.

Graph 18 : Populations visées au sein des entreprises
(n = occurrences = 15)



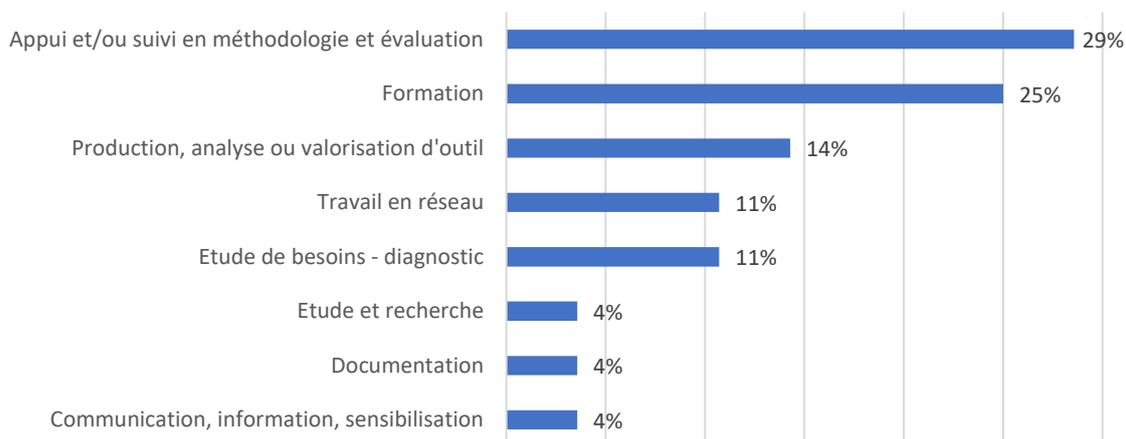
Commentaire : Si l'on s'intéresse aux catégories de professionnels visées par les actions, on constate que les catégories « Direction », « Encadrement intermédiaire » et « Représentants du personnel » sont spécifiquement ciblées, en cohérence avec les orientations définies dans les PST3 et PRST -3.

Graph 19 : Thèmes
(n = occurrences = 14)



Commentaire : Sans surprise toutes les actions ont pour thème la qualité de vie au travail. Il est à noter que plusieurs actions visent également d'autres thématiques, à savoir : l'évaluation et prévention des risques (actions visant indifféremment tous les risques), l'évaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique (RPS et TMS), le maintien dans l'emploi et la promotion de la santé (prévention maladie cardio-vasculaire, hygiène de vie, sommeil...). Cette tendance rejoint l'intérêt formulé dans le PRST 3 de coupler les démarches de QVT à une approche globale de prévention des risques professionnels.

Graph 20 : Types d'action
(n = occurrences =28)



Commentaire : Les actions sont principalement constituées d'activités d'appui et/ou de suivi en méthodologie et évaluation et de formation ce qui est conforme à l'objectif 4 de soutenir des démarches d'accompagnement, d'aide à l'élaboration ou à l'implication dans la thématique QVT pour les entreprises.

3. Analyse des actions

Les 9 actions inscrites au PRST 3 présentent les unes vis-à-vis des autres beaucoup de **cohérence** et de **similitudes** même si deux actions – « **Qualité de vie au travail et numérique** » (action 40) et « Promotion de la démarche « **PRÉVENTION ET PERFORMANCE** » (action 42) - se démarquent à travers les démarches et les thématiques plus spécifiques qu'elles abordent.

L'action « **Déploiement de la QVT en région PACA** » (action 43) apparaît comme une action très structurante pour la QVT en région. En effet, elle agit à plusieurs niveaux :

- Institutionnel et partenarial avec l'animation d'un comité de pilotage et la signature d'une charte s'appuyant sur un référentiel technique partagé par l'ensemble des préventeurs institutionnels ;
- Des entreprises par la création, la promotion et la diffusion d'outils permettant de s'investir dans le champ de la QVT ;
- Des dirigeants, managers et représentants du personnel en proposant des formations et de la sensibilisation ;
- Des expériences menées et leur capitalisation dans des documents accessibles.

Ses effets sont très directement visibles puisqu'une large part des actions menées auprès des entreprises sous forme d'ateliers ou de création de cluster s'appuie directement sur la méthodologie définie au niveau de l'ARACT intégrant le recours à un outil de diagnostic QVT+, à l'implication de représentants de la direction et de partenaires sociaux et à la capitalisation des expériences par le biais d'outils divers (film, guide...). Il en est ainsi pour les 6 actions « **Qualité de vie au travail dans la filière de l'économie sociale et solidaire** » (action 35), « **Accompagnement individuel et collectif des entreprises à la mise en œuvre d'une démarche QVT** » (action 36), « **Atelier QVT - CJD Aix-en-Provence** » (action 37), « **Cluster QVT dans le cadre d'un partenariat national réseaux Agefos / Anact-Aract / Fidal** » (action 38), « **Atelier QVT** » (action 39) et « **Cluster QVT dans les établissements de santé en région PACA** » (action 41). La particularité de chacune de ces actions est de cibler une catégorie d'entreprise ou un secteur d'activité particulier. Ainsi, ce sont **31 000 salariés/agents** dont 12 600 professionnels d'établissements sanitaires et médico-sociaux qui ont bénéficié d'une démarche QVT.

Quant à l'action « **Qualité de vie au travail et numérique** » (action 40) portée par l'ARACT, elle a permis d'explorer les liens entre ces deux domaines avec une **quinzaine d'entreprises**. Cette action a néanmoins eu un plus faible impact que celui attendu initialement, les pratiques numériques n'étant qu'un des aspects de la QVT.

Enfin, la promotion de la démarche « **Prévention et performance** » (action 42) par l'OPPBTB vise largement toute démarche de prévention des risques professionnels comme vecteur de santé et de sécurité au travail pour les ouvriers mais également de performance économique pour l'entreprise. Cette action est déployée à partir d'un cadre national. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le choix a été fait d'intégrer des notions de QVT auprès des entreprises au regard de la dynamique partenariale impulsée.

4. Focus sur une action

L'action « **Déploiement de la QVT en région PACA** » (**action 43**) menée par l'ARACT Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis d'initier en région un travail important et coordonné sur la thématique : **31 000 salariés/agents** ont été touchés, **39 établissements de santé** ont intégré un cluster, 12 outils ont été créés... En agissant à plusieurs niveaux, cette action a permis de structurer les actions d'autres porteurs et de créer un cadre partenarial et une politique particulièrement favorable qui revêt d'ailleurs un caractère innovant et inédit. La signature d'une charte d'engagement commune entre les différents partenaires (ARS, Direccte, CARSAT Sud Est, ARACT, ARCMSA, OPPBTP) consacre ainsi cette dynamique partenariale forte. Le contexte a également eu un impact positif sur cette action puisque le cadre réglementaire a évolué dans le sens du déploiement de la QVT.

Ainsi, cette action a permis d'expérimenter des dispositifs au sein des entreprises qui sont aujourd'hui intégrés. De manière globale, on observe une amélioration du dialogue professionnel et une prise de conscience des différents aspects de la QVT dans les entreprises accompagnées.

La seule limite pouvant être identifiée concerne l'absence d'évaluation plus approfondie sur les impacts précis des différentes activités déployées en termes d'amélioration des conditions de travail, de performance de l'entreprise, du bien-être ressenti au travail, de la prise en compte des autres risques professionnels, etc... Cela constitue d'ailleurs une des perspectives, à compter de 2021, pour cette thématique que le comité de pilotage régional s'est fixé : la réalisation de monographies et la passation de questionnaires à distance auprès des entreprises bénéficiaires des ateliers ou des outils QVT+. Ils doivent permettre de renseigner sur les effets concrets de ces démarches d'accompagnement et permettre d'ajuster, le cas échéant, la dynamique régionale.

D'autres perspectives sont identifiées comme par exemple l'intégration dans la définition de la QVT de thématiques propres à la situation créée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 (télétravail, isolement, management à distance...) ou encore le déploiement de ces démarches dans des secteurs d'activités qui n'ont pas encore été concernés. Enfin, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été sélectionnée au niveau national par la Direction Générale du Travail (DGT) et l'Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail (ANACT) pour expérimenter la constitution d'un réseau de consultants QVT déployé à partir de 2021.

En synthèse



Points forts

La structuration de la thématique autour d'une action stratégique a clairement joué favorablement dans le déploiement d'autres actions visant à accompagner les entreprises. Le cadre partenarial et institutionnel a été un véritable atout pour ce thème. Globalement, les actions ont atteint les enjeux posés par cet objectif de déployer des démarches QVT.



Limites et perspectives

L'absence d'évaluation d'impact constitue la seule limite sur ces démarches QVT. La multiplication des ateliers, des formations, des actions de promotion et de communication ont très certainement permis le déploiement de mesures au sein des entreprises et auprès des salariés mais à ce jour, aucune étude ou évaluation ne permet d'apprécier les effets concrets de ces démarches. Cela constitue une des perspectives principales à compter de 2021 avec notamment la réalisation de monographies.

Objectif 5

Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi

1. Enjeux aux niveaux national et régional

La prévention de la désinsertion professionnelle est un enjeu fort du PST 3 au regard des liens entre inaptitude médicale, licenciement et chômage de longue durée¹². Cet objectif rejoint les stratégies déployées par l'Assurance Maladie dans sa COG, le Plan cancer et la convention multipartite pour l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour favoriser le maintien dans l'emploi, plusieurs orientations sont définies au niveau national dont certaines sont reprises par le PRST 3 :

- L'amélioration de la coordination des acteurs ;
- Le développement de l'offre globale de services pour les entreprises ;
- Le renforcement du rôle du médecin traitant et la coopération avec les médecins du travail ;
- Le développement de lieux d'information et de prévention ;
- La promotion du rôle des assistantes sociales dans la prévention du processus de désinsertion professionnelle ;
- Le retour à l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques ou invalidantes notamment par le renforcement du rôle des personnels hospitaliers.

Dans le PRST 3, **4 actions** répondent à cet objectif :

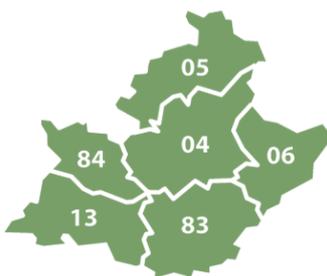
- Festival du film Handi'Clap - Association Interentreprises pour la Santé au Travail du Vaucluse (AIST 84) (action 44)
- Enquête sur l'évolution du tableau de bord régional Maintien dans l'emploi - Observatoire Régional des Métiers (ORM) (action 45)
- Partenariat régional et mise en œuvre de la charte de maintien dans l'emploi en région PACA - Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 46)
- Prévention de la désinsertion professionnelle dans les Hautes-Alpes - GEST 05 (action 47)

¹² Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf> p.29

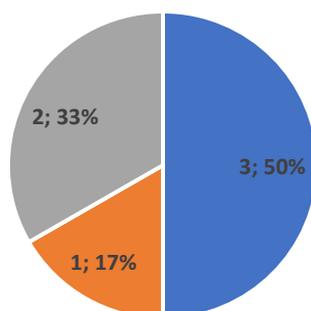
2. Principales caractéristiques des actions menées

Fig 21 : Portée géographique des actions
(n = actions = 4)



Commentaire : 3 actions sont à vocation régionale tandis que l'action déployée par le GEST 05 se limite au département des Hautes-Alpes.

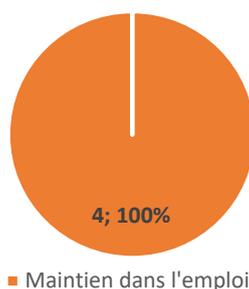
Graph 22 : Niveaux d'intervention
(n = occurrences = 6)



- Niveau 1 : Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail
- Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs

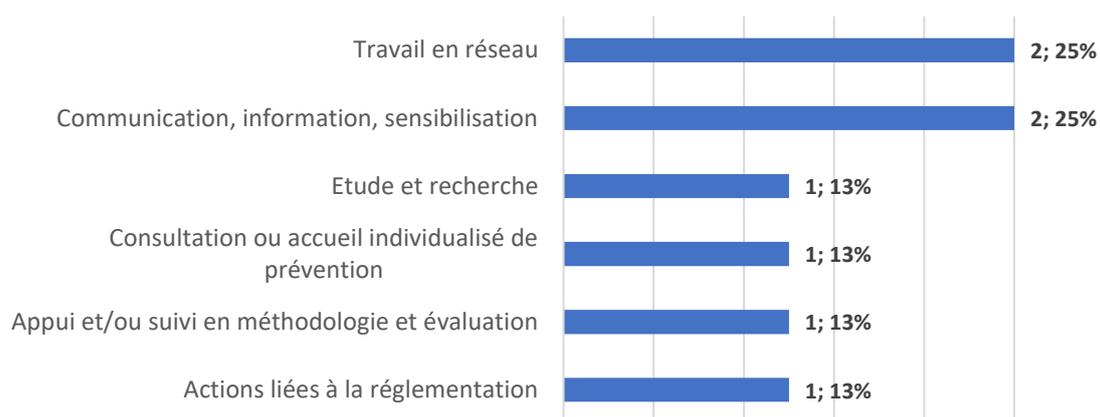
Commentaire : Les 4 actions agissent à des niveaux différents. 3 d'entre elles présentent une dimension stratégique en introduisant une nouvelle dynamique au niveau régional ou départemental ou en proposant des outils d'aide à la décision. En complément, l'action « **Prévention de la désinsertion professionnelle dans les Hautes-Alpes** » (action 47) agit directement auprès des salariés (niveau 3) en proposant une prise en charge et un parcours spécifique pour les salariés en risque de désinsertion professionnelle. Enfin l'action « **Festival du film Handi'Clap** » (action 44) s'adresse à un nombre important de structures et publics : entreprises du secteur privé, public, associatif, salariés, indépendants... Elle s'inscrit dans une démarche partenariale pérenne déployée sur le Vaucluse sur cette thématique.

Graph 23 : Thèmes
(n = occurrences = 4)



Commentaire : Toutes les actions visent le maintien dans l'emploi. Le partenariat régional et la charte sur le maintien dans l'emploi ciblent également plusieurs risques professionnels spécifiques : risque chimique, risque de chute de hauteur et de plain-pied, risque routier, risque émergent, risques CMR, RPS, TMS.

Graph 24 : Type d'action
(n = occurrences = 8)



Commentaire : Les actions inscrites au PRST 3 prennent principalement la forme d'un travail en réseau et de communication, de sensibilisation et d'information.

3. Analyse des actions

L'action « **Partenariat régional et mise en œuvre de la charte de maintien dans l'emploi en région PACA** » (action 46) menée par la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue une **action structurante** sur la thématique dans la région. Elle permet aux différentes structures et acteurs en santé au travail impliqués de partager un même cadre politique et institutionnel. En ce sens, elle améliore de manière globale la coordination des acteurs. Le renouvellement de la charte, signée en 2018, renforce, par ailleurs, cette dynamique en prévoyant pour chacun des signataires des engagements précis et s'inscrit dans la continuité des précédentes chartes partenariales. C'est également à partir de ce travail partenarial que des projets ont pu être initiés, parmi lesquels : la création d'une cartographie de l'offre existante et des dispositifs

mobilisables en faveur du maintien dans l'emploi et la réalisation de **l'enquête sur l'évolution du tableau de bord maintien dans l'emploi (action 45)**. Cette dernière action a permis de faire le point sur les données disponibles et les besoins des acteurs. La maquette du tableau de bord du maintien dans l'emploi a ainsi été **enrichie d'une quarantaine d'indicateurs** de nature diverse : données départementales, par secteurs d'activités ou sexuées...

Le projet porté par le GEST 05 « **Prévention de la désinsertion professionnelle dans les Hautes-Alpes** » (**action 47**) est quant à lui particulièrement intéressant en raison des différents volets qu'il comporte. D'abord, ce projet décrit un parcours coordonné pour tout salarié en risque de désinsertion professionnelle et ce, en interne, entre les professionnels du GEST 05 (visite de pré-reprise, consultations avec l'infirmier en santé au travail (IDEST) – **106 consultations** réalisées entre 2016 et 2020) et en externe, entre les partenaires (CARSAT Sud Est, Agefiph...). **417 situations** ont ainsi pu être analysées au cours d'une cellule départementale entre 2016 et 2019. Dans ce cadre, des liens très directs sont établis entre le GEST 05 et les assistantes sociales de la CARSAT. Ensuite, le GEST 05 propose d'informer à la fois :

- Les entreprises et les employeurs, en ayant notamment recours au calcul d'un indice de risque de désinsertion professionnelle ;
- Les salariés en arrêt de travail par l'organisation de réunions d'information : 43 réunions ont été organisées entre 2016 et 2019 avec la participation de **50 à 100 salariés** en moyenne par réunion.

En complément, le GEST 05 communique avec les médecins traitants pour améliorer la connaissance des dispositifs du maintien dans l'emploi et favoriser les sollicitations précoces du service de santé au travail en cas de difficultés ou de dégradation de l'état de santé du salarié. Ce projet est particulièrement cohérent et pertinent au regard des effets qu'il produit sur les salariés, les entreprises et les partenaires (voir « Focus sur une action » p. 47). Enfin, ce projet s'inscrit également dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) du GEST 05 qui est l'outil identifié, par le PST 3, comme levier à mobiliser pour impliquer les SSTI.

La dernière action inscrite au PRST 3 « **Festival du film Handi'Clap** » (**action 44**) est plus difficilement évaluable en raison du nombre restreint d'éléments contenus dans l'évaluation transmise par le porteur. L'initiative menée auprès d'un large panel d'acteurs (entreprises, associations, lycées professionnels...) a permis de communiquer et de sensibiliser sur des parcours de maintien dans l'emploi de travailleurs reconnus handicapés.

L'analyse de ces 4 actions dresse un constat relativement nuancé. Ainsi, si le cadre politique et partenarial a été encouragé, seule l'action menée dans les Hautes-Alpes répond pleinement aux attentes nationales et régionales sur cette thématique.

Néanmoins, pour compléter cette première tendance, il convient de préciser que d'autres actions agissant sur cette thématique sont portées par les acteurs de la santé au travail. Dans le cadre du PRST 3, deux autres actions ciblent le maintien dans l'emploi.

D'une part, l'action « **Système d'information en Santé, Travail et Environnement PACA – SISTEPACA** » (**action 50**) de l'ORS favorise le rapprochement entre professionnels de soins, médecins conseils de l'assurance maladie et médecins du travail. Ce projet intègre un espace d'échange et de discussion entre les professionnels sous la forme d'un groupe de travail pluridisciplinaire. Celui-ci travaille à la production d'outils et documents de sensibilisation et d'information, notamment sur le maintien dans l'emploi. L'ensemble de ces documents sont disponibles en ligne sur le site du SISTE. En complément, des actions d'information et de

formation sont proposées auprès des professionnels de santé, déjà en exercice ou encore étudiants, pour améliorer la prise en charge du patient sur l'aspect santé au travail.

D'autre part, « **l'étude menée sur les causes d'inaptitude médicale en région** » (action 55) a permis d'approfondir les connaissances sur les facteurs de risques d'inaptitude et le processus de désinsertion professionnelle, ce qui est conforme avec une des orientations du PST 3 visant à « *développer la recherche sur les mécanismes de désinsertion professionnelle* »¹³.

4. Focus sur une action

La prévention de la désinsertion professionnelle est une des missions prioritaires des services de santé au travail¹⁴. C'est dans cette perspective que le GEST 05 déploie depuis plusieurs années une démarche à l'attention des salariés à risque pour le maintien dans l'emploi (action 47). Ce projet agit tout à la fois :

- Au niveau partenarial puisqu'il permet d'entretenir une dynamique entre les structures agissant sur le maintien dans l'emploi ;
- Au niveau des entreprises puisqu'il permet de les informer sur un indicateur « risque pour le maintien dans l'emploi » et de les sensibiliser aux mesures disponibles ;
- Au niveau des salariés qui bénéficient d'ateliers d'information et de consultations dédiées (visites de pré reprise, consultation avec un infirmier) ainsi que d'une prise en charge coordonnée à l'échelon départemental (cellule de maintien dans l'emploi nord et sud).

En conséquence, plusieurs effets peuvent être observés :

- Un meilleur accompagnement au maintien dans l'emploi pour les salariés et une meilleure compréhension des dispositifs pouvant être sollicités (visite de pré-reprise par exemple) ;
- Une meilleure compréhension des enjeux liés au maintien dans l'emploi pour les employeurs qui sollicitent plus facilement l'avis du GEST 05 ;
- Une meilleure connaissance entre les partenaires et des relations facilitées.

A cela s'ajoute deux effets non prévus et initiés avec ce projet. Le premier concerne une augmentation des sollicitations du GEST 05 par les médecins traitants (demande d'avis, orientation de patients...). Le second est la signature d'une convention avec Cap Emploi pour recevoir des personnes non salariées et détentrices d'un projet professionnel afin de vérifier la compatibilité de ce projet avec leur état de santé. Cette convention permettrait notamment de répondre à une des limites de cette action du GEST 05 qui est le suivi des personnes déclarées inaptes au travail et pour lesquelles aucune solution n'a pu être proposée.

D'autres perspectives sont envisagées sur cette thématique par le GEST 05 comme par exemple : ouvrir un suivi similaire pour des professionnels artisans ou chefs d'entreprise.

¹³ Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf>, p. 31

¹⁴ Code du travail Article L.4622-2 définissant les missions des services de santé au travail interentreprises

En synthèse



Points forts

L'engagement des partenaires au travers d'une charte régionale signée en 2018 démontre une dynamique et un cadre institutionnel cohérents et forts. Le format proposé par le projet du GEST 05 est également très intéressant car il incarne une offre départementale coordonnée pour l'accompagnement des salariés à risque pour le maintien dans l'emploi.



Limites et perspectives

En dehors du projet mené dans les Hautes-Alpes, le PRST 3 intègre peu d'actions visant directement les salariés ou la constitution de parcours de prise en charge bien identifié. Par ailleurs, aucune action repérée par le PRST 3 ne concerne les professionnels hospitaliers et la prise en compte des pathologies chroniques dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle en région. Cela constitue une perspective possible sur ce thème.

Objectif 6

Développer la promotion de la santé par la transversalité entre les différentes politiques de santé

1. Enjeux au niveau national et régional

Dans le cadre du PST 3, le travail est envisagé comme un déterminant de la santé qui peut tout à la fois agir favorablement ou défavorablement sur l'état de santé du salarié. A ce titre, un rapprochement entre les domaines de la santé au travail et de la santé publique est encouragé pour le déploiement d'actions de promotion de la santé sur le lieu de travail. Deux thématiques sont particulièrement visées : les addictions et les maladies cardiovasculaires. Le PST 3 précise cependant que ces actions ne peuvent se substituer aux projets de prévention collective des risques professionnels. Il s'agit ici plutôt de prendre en compte l'individu dans sa globalité en tenant compte de toutes les expositions auxquelles il est soumis.

Le PRST 3 s'inscrit dans cette dynamique et souhaite soutenir les actions permettant :

- Le développement des liens entre les acteurs de la santé au travail et ceux de la promotion de la santé ;
- Aux acteurs de la santé au travail de « promouvoir dans les entreprises un environnement de travail favorable à la santé »¹⁵.

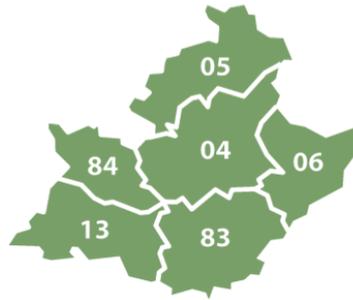
Dans le PRST 3, **3 actions** répondent à cet objectif :

- Création et diffusion du guide "Le médecin libéral face à la souffrance au travail de ses patients" - Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 48)
- Dispositif régional d'échanges en santé au travail et promotion de la santé - CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 49)
- Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur – SISTEPACA – ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 50)

¹⁵ Plan Régional de Santé au Travail 2016-2020 Provence Alpes Côte d'Azur. – Marseille : DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur [En ligne : <https://www.prst-paca.fr/r/4/notre-prst/>]

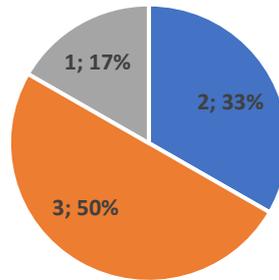
2. Principales caractéristiques des actions menées

Fig 25 : Portée géographique des actions
(n = actions = 3)



Commentaire : Toutes les actions ont une vocation régionale.

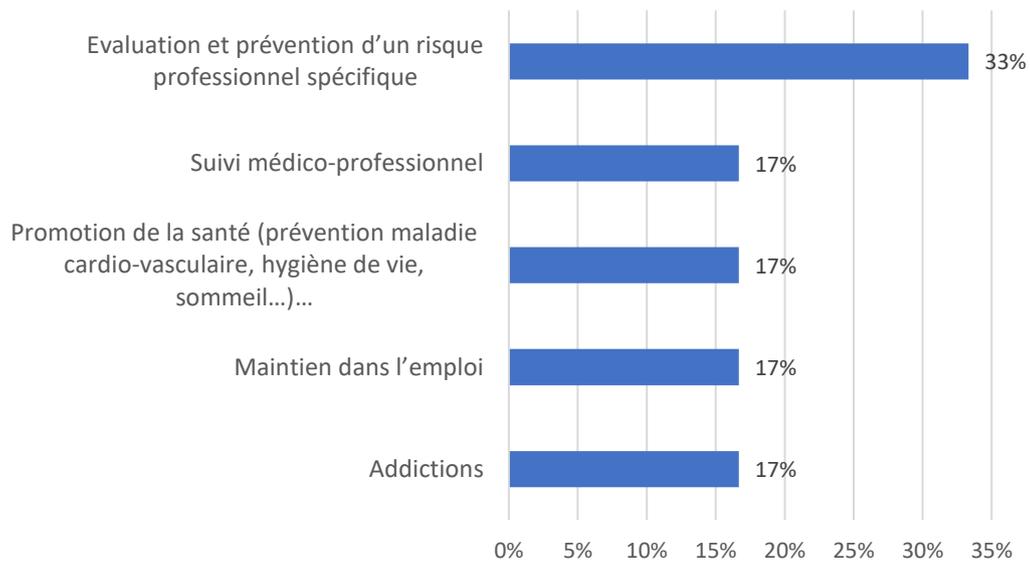
Graph 26 : Niveaux d'intervention
(n = occurrences = 6)



- Niveau 1 Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail
- Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs

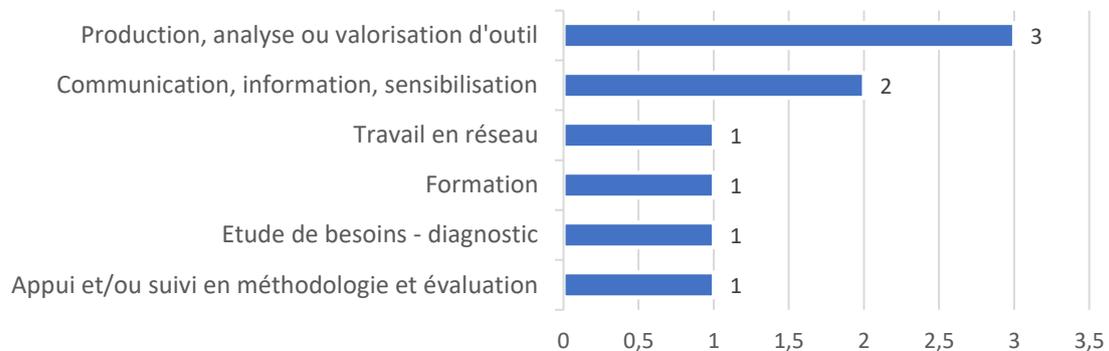
Commentaire : Les actions agissent tout à la fois au niveau stratégique par un rapprochement entre les ressources en santé au travail et promotion de la santé mais également au niveau du milieu du travail en touchant directement les professionnels de santé (médecins, psychiatres...) et de santé au travail. Enfin, le projet de prévention conçu dans le cadre du « **Dispositif régional d'échanges entre les acteurs de la santé au travail et de la promotion de la santé** » (action 49) concerne directement les professionnels du secteur de la restauration.

Graph 27 : Thèmes
(n = occurrences = 6)



Commentaire : Les trois actions visent plusieurs thématiques. Presque tous les risques professionnels spécifiques sont également ciblés : bruit, risque chimique, risques CMR, RPS, TMS.

Graph 28 : Types d'action
(n = occurrences = 9)



Commentaire : Les actions prennent des formes diverses mais en particulier : la production d'outils et des actions de communication / sensibilisation.

3. Analyse des actions

Les deux actions « **Création et diffusion du guide "Le médecin libéral face à la souffrance au travail de ses patients" » (action 48)** et « **Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence Alpes Côte d'Azur – SISTEPACA » (action 50)** s'adressent très directement aux médecins traitants et professionnels de santé pour **les sensibiliser et les informer sur les problématiques de santé en lien avec le travail**. Le guide produit par l'URPS compile ainsi les connaissances disponibles sur la souffrance au travail à partir d'échanges entre des médecins traitants, médecins du travail, psychiatres, ingénieurs de la Direccte, etc. Ce guide a pour vocation de sensibiliser les professionnels de la région et à favoriser la prise en compte de la dimension « travail » dans la prise en charge des patients. Il a été diffusé à l'ensemble des **5735 médecins** et **715 psychiatres de la région**.

Quant au **SISTEPACA (action 50)**, ce dispositif a plusieurs vocations visant tout à la fois **la mise à disposition**, sur une plateforme en ligne unique, **d'informations et d'outils** pour les médecins traitants sur le repérage de problèmes de santé liés au travail, **un travail d'échanges** entre médecins et professionnels de santé sur les thématiques de santé au travail et **l'information / formation des médecins** par le biais de différents formats de réunions et formations (voir partie 4 Focus sur une action ci-dessous).

Concernant le « **Dispositif régional d'échanges en santé au travail et promotion de la santé » (action 49)**, il a permis de consolider, au fil des années, un groupe de travail réunissant des acteurs de la santé au travail et de la promotion de la santé. La fréquence des réunions et le travail commun ont permis d'enclencher un processus d'acculturation avec une meilleure connaissance réciproque des valeurs, objectifs et pratiques professionnelles entre les deux champs. Ce contexte a favorisé une plus grande articulation entre la Direccte et l'ARS avec la signature d'une convention partenariale prévue pour 2021. En complément, les acteurs ont défini, ensemble, un projet de prévention incluant des éléments propres à la santé au travail et à la promotion de la santé. Ce projet visant la prévention des maladies cardiovasculaires auprès des professionnels de la restauration a été finalisé en 2020. Il est en cours d'expérimentation dans le département des Hautes-Alpes, co-animé par le Comité départemental d'éducation pour la santé (CODES) 05 et le GEST 05.

Les résultats très positifs observés pour ce dispositif ont encouragé les acteurs à réaffirmer leur volonté de poursuivre ce travail commun. En 2021, ils initient un nouveau cycle de travail et définiront une thématique commune aux orientations de la santé au travail et de la promotion de la santé.

4. Focus sur une action

Le **SISTEPACA (action 50)** est issu d'un partenariat entre l'Etat et la Région datant des années 2000, visant à la mise en œuvre d'un système d'information à destination des médecins praticiens pour les sensibiliser à la prise en charge des maladies liées au travail.

En 2016, un nouveau groupe de travail a été constitué réunissant plusieurs médecins et professionnels de la santé et santé au travail. Les échanges permettent non seulement d'enrichir les connaissances des participants mais également de produire ou d'actualiser des outils

disponibles sur le site internet. Plusieurs fiches ou documents sont concernés : création d'une plaquette « Souffrance psychique liée au travail des patients », mises à jour des fiches « Grossesse et travail », « Conduite à tenir en cas de cancer d'origine professionnelle », « Conduite à tenir en cas de troubles musculosquelettiques », « Aide à la déclaration des maladies professionnelles », « Droits et devenir du patient », « Cancer professionnel : de quoi parle-t-on ? » « Conduite à tenir en cas d'expositions liées à l'amiante », « Conduite à tenir en cas d'exposition au bruit », « Conduite à tenir en cas de dermatite de contact » et « Conduite à tenir en cas de surdit  ».

La partie du site internet d di e au maintien dans l'emploi a  galement  t  transform e et enrichie avec de nouvelles fiches. Un travail sur les perturbateurs endocriniens est  galement initi . La fr quentation du site internet a ainsi augment  de 17% entre 2016 et 2020 : on comptabilise **8000 connexions en moyenne par an**.

En parall le, le SISTE met en  uvre des r unions d'information   destination des m decins d j  install s et de formations pour les internes en m decine. Ce sont ainsi 25 formations qui ont  t  propos es dans la r gion. Ainsi, environ **430 m decins** ont b n fici  de la formation sant  travail du SISTEPACA et **environ 360 autres m decins et professionnels de sant ** ont  t  sensibilis s au cours de formations m dicales continues, cursus de dipl me universitaire.

En synth se



Points forts

Les r sultats des trois actions sont positifs. Elles ont permis un rapprochement effectif entre sant  au travail et promotion de la sant  par des actions de sensibilisation, de formation ou de travail en commun. Dans cette perspective, elles r pondent tout   fait aux souhaits de liens plus solides entre les deux champs de la sant .



Limites et perspectives

Le PRST 3 n'int gre aucune action port e par un acteur habituel de la sant  au travail. En effet, seules des actions men es par des structures de sant  publique (ORS, URPS, CRES) ont  t  identifi es dans le PRST 3. Il en ressort le constat d'une dynamique partielle au niveau r gional. La mise en  uvre de projets de pr vention co-anim s par des structures de promotion de la sant  et de la sant  au travail peut  tre une premi re  tape pour favoriser l'int r t des acteurs de la sant  au travail pour les d marches de sant  publique.

Objectif 7

Mettre en perspective les données territoriales de santé au travail

1. Enjeux aux niveaux national et régional

Les acteurs de la santé au travail ont progressivement créé, recueilli et partagé des informations de nature diverse qu'ils ont, dans la majorité des cas, formalisées par le biais de plusieurs dispositifs : enquêtes, diagnostics cartographiques, etc. Dans le cadre du PST 3, l'objectif est de rendre ces outils visibles, opérationnels et accessibles pour l'ensemble des professionnels de la santé au travail, en particulier les SSTI¹⁶. Le niveau régional est ciblé comme l'échelon géographique le plus approprié pour le développement des ressources en santé au travail (outils et données).

Parmi les actions identifiées dans le PST 3 et reprises dans le PRST 3, on trouve :

- La construction ou l'actualisation du Tableau de bord santé au travail (TBST) ;
- La poursuite de l'enquête EVREST basée sur un thésaurus commun ;
- Le travail d'harmonisation des nomenclatures entre SSTI pour disposer d'indicateurs fiables et exploitables (25 risques ciblés) qui répond au besoin de généraliser l'usage de thésaurus harmonisé et d'impliquer les acteurs de premier plan de la santé au travail que sont les SSTI ;
- La poursuite des activités de renseignement de la base de données OSCARS Travail en lien avec le CRES et d'améliorer les démarches d'évaluation des actions.

Dans le PRST 3, **4 actions** répondent à cet objectif :

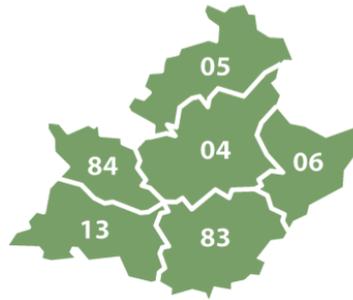
- Actualisation du Tableau de bord santé, sécurité et conditions de travail (TBST) – ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 51)
- Mise à disposition de l'outil EVREST en région PACA - Evolutions et Relations en Santé au Travail - SUD Indicateurs en Santé au Travail et Epidémiologie (action 52)
- Mise en commun et valorisation des ressources et compétences des différents services de santé au travail des régions PACA et Corse - Présanse Paca-Corse - Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse (action 53)
- Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-CORSE - Présanse Paca-Corse - Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse (action 54)

¹⁶ Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf> , p.44

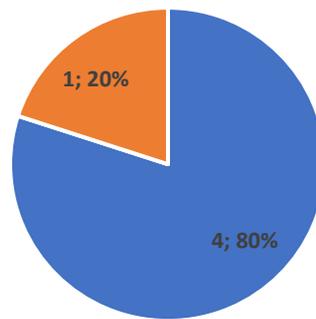
2. Principales caractéristiques des actions menées

Fig 29 : Portée géographique des actions
(n = actions = 4)



Commentaire : Toutes les actions ont une portée régionale.

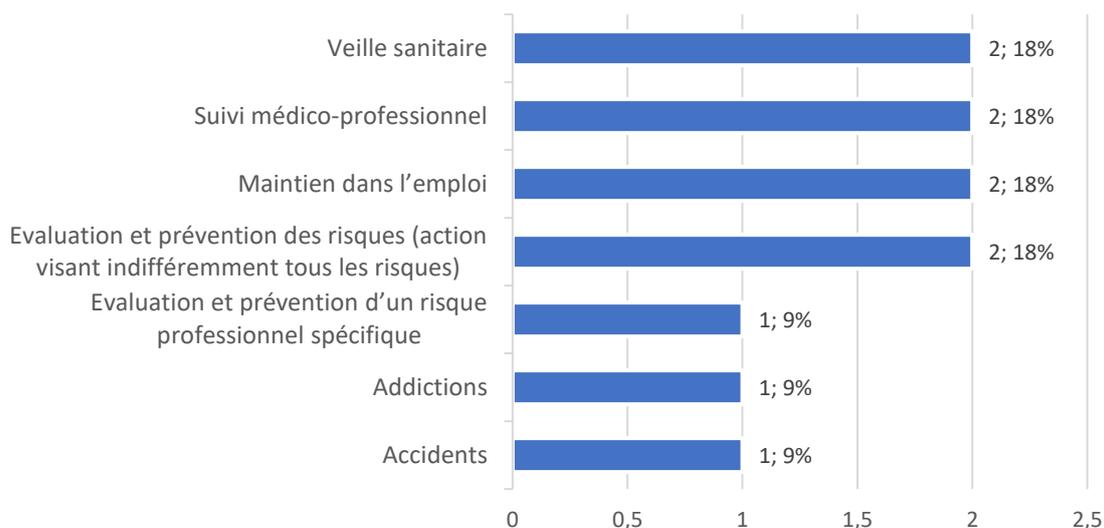
Graph 30 : Niveaux d'intervention
(n = occurrences = 5)



- Niveau 1 Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail

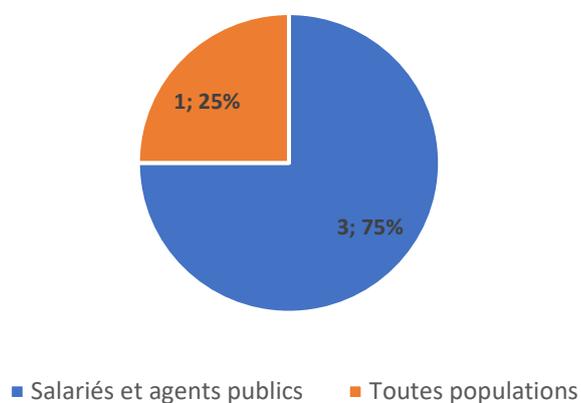
Commentaire : Les 4 actions agissent à un niveau stratégique. Que ce soit par la production d'un rapport ou par le recueil de données directement auprès des salariés, les actions répondant à cet objectif permettent de décrire et de cartographier les risques professionnels perçus ou subis par les salariés sur le territoire. Ces outils sont non seulement utilisés par les préventeurs institutionnels pour alimenter leur réflexion quant aux orientations à donner à la politique de santé au travail en région mais également par les acteurs dits « de terrain » qui peuvent se saisir de ces données afin d'engager leur énergie vers des catégories de risques ou des thématiques identifiées comme prioritaires.

Graph 31 : Thèmes
(n = occurrences = 11)



Commentaire : Les actions visent indifféremment une large partie des thématiques et risques professionnels spécifiques (RPS, TMS, bruit, risque routier, CMR).

Graph 32 : Populations visées au sein de l'entreprise
(n = occurrences = 4)



Commentaire : Les salariés et agents publics sont les principaux concernés par ces actions qui entendent :

- Décrire la perception des risques par les salariés eux-mêmes ;
- Compiler les indicateurs sur les accidents de travail, les maladies professionnelles et le maintien dans l'emploi dans la région, en lien avec les actions proposées ;
- Recenser les ressources mises à disposition des acteurs de la santé au travail pour accompagner les salariés.

3. Analyse des actions

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **les données de santé au travail**, recueillies par différents moyens, **sont clairement formalisées et valorisées**.

D'abord, **l'élaboration du TBST (action 51)** permet de regrouper dans un même document l'ensemble des indicateurs produits que ce soit en termes d'accidents du travail, maladies professionnelles ou démarches de maintien dans l'emploi. Il s'attarde également sur des risques spécifiques pour lesquels la prévention représente un enjeu pour la région (risque routier par exemple). Ce document est complété par la présentation d'actions marquantes par leurs effets, leur ampleur ou leur côté innovant. Le TBST se positionne ainsi comme un document de référence car il propose un état des lieux dont tout acteur de santé au travail peut facilement se saisir.

En parallèle, les professionnels de la santé au travail dans les SSTI sont impliqués dans la production de ressources et de données ainsi que dans leur mise en valeur. Il en est ainsi pour **l'étude EVREST (action 52)**. Déployée depuis plusieurs années en région, elle permet de recenser, par le biais d'un questionnaire unique partagé par tous les médecins du travail volontaires, des informations recueillies directement auprès des salariés concernant leur perception de leur exposition aux risques couplée à une analyse par le médecin du travail. Cette enquête a mobilisé entre 8 et 14 SSTI de la région sur les 5 années de réalisation du PRST 3. L'enquête EVREST permet plusieurs niveaux d'analyse, notamment une comparaison entre les résultats de la région et le niveau national.

En complément, les SSTI ont pris **la décision de produire une cartographie des risques professionnels (action 54)** tels que déclarés par les salariés sur la base des données qu'ils recueillent de manière usuelle lors des visites médicales. Ce diagnostic régional a nécessité un préalable un important travail de mise en commun et d'harmonisation afin d'aboutir à un thésaurus partagé par tous. Le diagnostic régional a été produit grâce au fort engagement des professionnels des SSTI. Pour autant deux nuances peuvent être apportées. D'abord, le déclaratif des salariés n'est pas couplé à une analyse de terrain. Ensuite, cette cartographie n'a pas été suivie de nouveaux travaux pour définir des actions prioritaires et communes aux SSTI en fonction des résultats constatés. La création du thésaurus a en effet nécessité plus de temps que prévu lors de la conception de l'action.

Enfin, au cours des 5 années du PRST 3, les SSTI se sont employés à **valoriser et mettre en commun** les outils, pratiques et méthodes utilisés **au travers d'un site internet** géré par Présanse Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse **(action 53)**. Cette mise en commun a également permis une harmonisation entre SSTI. Cette stratégie a été particulièrement efficace lors de l'irruption de la crise sanitaire liée à la Covid-19 puisque les données, informations et protocoles disponibles ont pu être facilement partagés et harmonisés entre les SSTI.

Concernant la valorisation des actions du PRST 3 par le biais de la base de données OSCARS, le CRES a poursuivi cette mission et a également renforcé les demandes auprès des porteurs de projets en ce qui concerne l'évaluation de leurs actions (voir annexe n°4).

4. Focus sur une action

Le diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-CORSE (action54) est issu d'un constat partagé entre les SSTI : tous recueillent des données en santé au travail, lors des visites médicales, sans que celles-ci soient harmonisées entre elles, rendant impossible toute analyse au niveau régional. Sur l'impulsion de Présanse, les SSTI prévoient de s'accorder sur une méthode de recueil et un thésaurus commun pour produire une cartographie au niveau régional. L'objectif final est de proposer, à partir des résultats obtenus, des actions prioritaires.

Jusqu'à 15 SSTI sur les 16 intègrent le projet. Un comité pluridisciplinaire régional est créé, il se réunit tous les 3 mois. Au final, ce sont 385 409 salariés qui bénéficient en 2018 d'un diagnostic de leurs expositions sur la base des indicateurs définis en commun.

Une première cartographie est produite en 2017 et actualisée en 2018. Un rapport complet est ensuite rédigé en 2019.

Malgré les difficultés rencontrées pour l'harmonisation des modalités de recueil des données, cette action présente des points forts évidents. Elle a permis l'impulsion au niveau régional d'un travail et de pratiques communes entre les SSTI ainsi que la création d'un comité pluridisciplinaire d'envergure presque régionale. Elle présente un caractère innovant dans la démarche adoptée par les SSTI.

Cette action présente néanmoins quelques limites avec :

- L'absence d'analyse des RPS ;
- L'absence d'analyse croisée entre le déclaratif des salariés et les interventions sur site.

Néanmoins, les effets observés sont très favorables :

- Amélioration de la connaissance des professionnels de santé et des préventeurs sur les risques perçus par les salariés ;
- Impulsion d'une dynamique régionale entre les SSTI.

Les perspectives pour cette action se concentrent autour de sa poursuite avec la possibilité d'intégrer au sein du réseau Présanse des compétences en épidémiologie pour approfondir les analyses réalisées.

En synthèse



Points forts

Les 4 actions inscrites au PRST 3 répondent très directement à la volonté de mettre en valeur les données de santé au travail recueillies par les différents acteurs et de les rendre accessibles. Elles donnent un aperçu global et exhaustif de la santé au travail des salariés de la région. Elles constituent des ressources sur lesquelles préventeurs institutionnels, SSTI et entreprises peuvent s'appuyer pour définir leurs actions ou stratégies, prioriser les enjeux régionaux, etc.



Limites

Les actions inscrites au PRST 3 sont conformes aux attentes et enjeux définis à l'objectif 7.

Deux remarques peuvent toutefois nuancer le constat globalement positif :

- Le diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels a permis de produire une cartographie exploitable mais aucune analyse n'a pu être produite pour définir des axes de travail prioritaires
- La dynamique autour de l'enquête EVREST a diminué depuis le début du PRST 3. Plusieurs facteurs expliquent cette situation¹⁷. Il existe un réel risque de disparition de cette enquête qui constitue pourtant une vraie aide dans la priorisation des politiques de santé au travail dans la région.

¹⁷ Voir le compte rendu d'entretien réalisé avec le GEST 05 en annexe n°2

Objectif 8

Valoriser la recherche et les études en santé au travail

1. Enjeux aux niveaux national et régional

Développer les connaissances et la recherche en santé au travail est une dynamique impulsée au niveau national dès le premier PST. Ainsi, au fil des années, un réseau d'acteurs et de structures s'est progressivement constitué avec le développement d'études et de recherches en santé au travail¹⁸.

Cette orientation se poursuit à partir de 2016 jusqu'en 2020 au niveau national comme régional, l'objectif 8 s'inscrit directement dans ce cadre. Les travaux de recherche sur de nouveaux sujets ou sur les risques émergents sont encouragés.

Plusieurs thèmes prioritaires sont ciblés au niveau national et repris dans le cadre du PRST 3, à savoir¹⁹ :

- Impact sur la santé et enjeux de prévention des nouvelles technologies et des nouvelles organisations du travail ;
- Effets de la multi-exposition sur un même poste de travail (effets de synergie, d'annihilation, notamment dans le cas d'exposition simultanée à plusieurs produits chimiques ; etc.) ;
- Impact physiologique différencié des situations de travail en fonction du sexe ;
- Impact des situations de précarité (par exemple : travailleurs détachés, travailleurs temporaires, etc.) sur la santé au travail ;
- Freins de type socio-culturel à l'appropriation et au respect de la réglementation, au service d'une prévention effective, par les employeurs comme par les salariés, notamment dans les TPE-PME.

Dans le PRST 3, **4 actions** répondent à cet objectif :

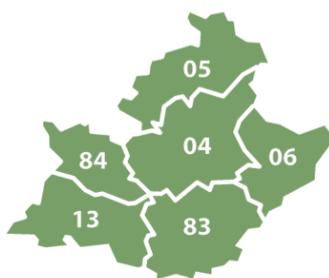
- Etude des causes d'inaptitude médicale en région PACA et en Corse - FACE PREVENTION (action 55)
- Etude sur les actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) en région PACA – ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 56)
- Etude sur les enjeux des démarches "Santé-performance"- Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur (action 57)
- Environnement et reprotoxicité - projet CREER (Couple Reproduction Enfant Environnement et Risques) - Laboratoire de Biogénotoxicologie Santé Humaine et

¹⁸ Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p. <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf> , p. 45

¹⁹ Plan Régional de Santé au Travail 2016-2020 Provence Alpes Côte d'Azur. – Marseille : DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur [En ligne : <https://www.prst-paca.fr/r/4/notre-prst/>]

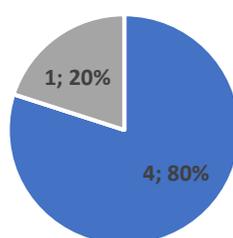
2. Principales caractéristiques des actions menées

Fig 33 : Portée géographique des actions
(n = actions = 4)



Commentaire : Toutes les actions ont une portée régionale.

Graph 34 : Niveaux d'intervention
(n = occurrences = 5)

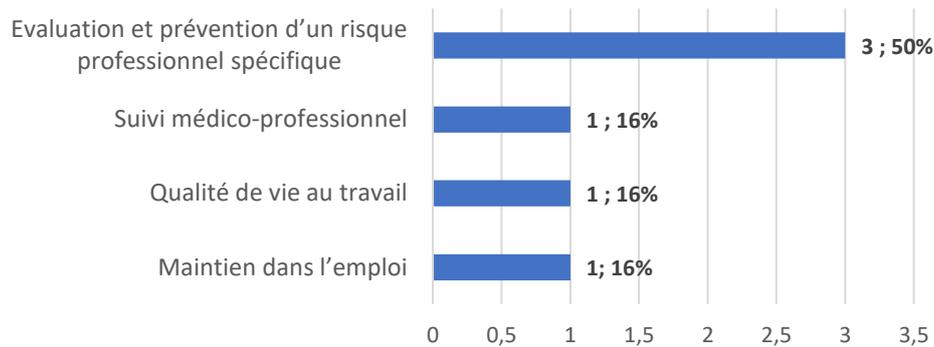


- Niveau 1 Stratégie et ressources de la politique régionale
- Niveau 2 Interventions sur le milieu de travail
- Niveau 3 Interventions auprès des travailleurs

Commentaire : Les 4 actions agissent à un niveau stratégique. Elles compilent ou produisent des connaissances en matière de prévention des risques professionnels ou de santé au travail. En ce sens, elles orientent les stratégies définies par les préventeurs institutionnels et peuvent aider à prioriser, *in fine*, les types d'actions ou les thématiques principaux pour la région.

Seule une action intègre une dimension plus opérationnelle à l'attention des travailleurs. Il s'agit de l'étude « **Environnement et reprotoxicité – projet CREER** » (action 58) qui prévoit l'organisation de consultations pour les parents et femmes seules rencontrant des problèmes de fertilité. Ce procédé permet non seulement d'accompagner les personnes mais également de recueillir auprès d'elles les expositions ou multi-expositions professionnelles que ce soit aux produits CMR ou autres risques professionnels et cela alimente ainsi la connaissance des situations de multi-expositions et leur impact sur la santé des personnes.

Graph 35 : Thèmes
(n = occurrences = 6)



Commentaire : Les études sont orientées sur 4 thèmes principaux avec une prépondérance (50%) pour l'évaluation de risques professionnels spécifiques, à savoir : les risques TMS, RPS et CMR.

3. Analyse des actions

Les 4 études inscrites au PRST 3 répondent en grande partie aux enjeux décrits au paragraphe 1. En effet, elles ciblent des thématiques qui correspondent aux critères proposés. En ce sens, elles sont **cohérentes** avec les orientations du PRST 3.

Ainsi, **l'étude sur les causes d'inaptitudes médicales (action 55)** menée par Face Prévention permet de produire des connaissances sur une thématique jusqu'ici non documentée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dont la tendance est à l'augmentation partout en France, *a fortiori* dans la région. Cette étude, qui observe les processus de déclaration d'inaptitudes médicales et leurs causes, alimente indirectement la compréhension des situations de précarité qui peuvent en résulter et leur impact sur la santé des travailleurs concernés.

Quant à **l'étude sur les actions de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) (action 57)** menées par l'ORS et celle **sur les enjeux des démarches « Santé-Performance » (action 56)**, elles répondent aux besoins de renseigner les freins et les leviers permettant d'engager les entreprises, en particulier les TPE et PME, dans les démarches de prévention des risques professionnels.

Enfin, **l'action « Environnement et reprotoxicité - projet CREER » (action 58)** s'intéresse très directement aux risques CMR et à leurs impacts sur la santé reproductive des travailleurs. Elle inclut également une démarche de recherche et de compréhension des situations de multi-exposition au sein de la vie professionnelle et personnelle. Cette action est remarquable à trois titres :

- Elle documente et produit des connaissances sur les liens entre les expositions professionnelles des travailleurs (notamment CMR) et les difficultés de fertilité qui peuvent être rencontrées par les couples ou femmes seules désireux de concevoir un enfant ;

- Elle intègre à la fois une dimension de recherche fondamentale et d'accompagnement des individus par l'organisation de consultations ;
- Elle s'appuie sur plusieurs disciplines : la santé au travail, la santé environnementale et la santé reproductive et agit ainsi en transversalité entre santé publique et santé au travail. Elle répond ainsi en ce sens également à l'objectif 6 du PRST 3 visant à favoriser les démarches de rapprochement entre les ressources de la santé au travail et de la santé publique²⁰.

4. Focus sur une action

Inscrite dans la durée, l'action « **Environnement et reprotoxicité – projet CREER** » est soutenue par plusieurs institutions : l'université Aix-Marseille, la Région, l'Agence Régionale de Santé et la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers de son inclusion dans le PRST 3. Elle s'intègre dans un cadre de recherche nationale puisque d'autres projets similaires ont été mis en œuvre à Bordeaux, Paris, Créteil et Rennes.

Cette action agit sur le niveau de connaissances par la production de plusieurs études ou thèses de médecine d'une part et la formation/sensibilisation des professionnels de santé d'autre part. Elle permet également d'articuler des ressources de santé publique avec des connaissances plus directement liées à la santé au travail par le biais du recensement des expositions aux produits CMR.

Enfin, les personnes concernées par le projet (suivies en consultations) bénéficient d'une information et d'une sensibilisation sur l'impact de leur mode de vie (consommation de tabac par exemple) et de leur milieu professionnel. Ils reçoivent notamment des conseils pour diminuer les expositions.

Ce projet fait l'objet de nombreuses communications que ce soit dans le cadre de congrès scientifiques ou revues scientifiques (9 communications orales et 11 publications), ou de communications destinées au grand public (radio, etc.).

Parmi les perspectives, l'équipe du projet CREER prévoit le développement d'une application mettant à disposition des professionnels et des patients le questionnaire de repérage des expositions. Améliorer la visibilité de la plateforme est également un des objectifs pour favoriser le recours par le grand public à la plateforme.

²⁰ Plan santé au travail 2016-2020, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. – Marseille : 2015-12, 74 p.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3.pdf>, p.31

En synthèse



Points forts

Les 4 études sélectionnées et inscrites dans le cadre du PRST 3 sont cohérentes avec les enjeux posés par cet objectif, en particulier ceux visant la compréhension des effets de la multi-exposition ou la connaissance des freins et conditions d'appropriation des démarches de prévention des risques par les TPE et PME.

Les rapports produits sont riches et alimentent directement la perception et la compréhension des phénomènes impactant la santé au travail ou les processus de prévention des risques à l'œuvre.



Limites et perspectives

Trois thématiques n'ont pas été directement abordées dans le cadre de ce PRST 3.

Les liens entre les situations de précarité et santé au travail ont été traités de manière indirecte par l'étude sur les causes d'inaptitudes médicales.

Les analyses d'impact en fonction du sexe ou les rapports entre nouvelles technologies et organisations et santé au travail, n'ont pas fait l'objet d'études en tant que telles. Pour autant, il est à noter que des actions de prévention plus opérationnelles ont été déployées sur ces sujets comme par exemple l'action « **Qualité de vie au travail et numérique** » (**action 40**) de l'ARACT.

Dans ce chapitre et conformément aux catégories d'OSCARS Travail définies en lien avec la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur, les artisans et très petites entreprises (TPE) sont les entreprises de 0 à 10 salariés, les entreprises de petite ou taille moyenne (PME) comportent entre 11 et 49 salariés.

Atteindre les TPE et les PME constitue un objectif pour les acteurs de la santé au travail. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose en effet d'un tissu d'entreprises qui se caractérise par une forte concentration d'entreprise de petite ou taille moyenne : 92,5% des établissements actifs comportent 0 à 9 salariés²¹. Ce chiffre s'élève à 96,8% si on inclut les entreprises entre 10 et 19 salariés.

Se questionner sur la taille des entreprises touchées par les acteurs de la santé au travail au cours des actions qu'ils mettent en place dans le cadre du PRST 3 apparaît ainsi pertinente. Une analyse brute, à partir de la base de données OSCARS Travail, montre que seules 9 actions du PRST 3 ciblent spécifiquement les artisans, les très petites et moyennes entreprises. Ce constat a été nuancé lors du bilan à mi-parcours du PRST 3 en 2018 qui a montré qu'une partie des actions visant « tout type d'entreprises » incluent, en réalité, des entreprises de petite et moyenne taille. On compte ainsi 5 actions supplémentaires. Par ailleurs, les actions menées par l'OPPBTB ou l'ARCMSA sont dirigées vers des secteurs d'activités, le BTP et le secteur agricole, qui sont majoritairement constitué d'entreprises ou d'exploitation de très petite taille.

Au-delà de ces premiers éléments, les entretiens menés avec les porteurs d'actions renseignent sur les difficultés et les facteurs facilitant rencontrés pour toucher ces entreprises.

Il existe tout d'abord une forme de consensus parmi les acteurs de la santé au travail interrogés sur les problèmes rencontrés pour atteindre ces entreprises. En effet, ces dernières disposent et consacrent peu de temps ou de moyens à la prévention des risques professionnels, il est rare par exemple qu'elles aient identifié au sein de leur structure un référent sur ces questions. Ces entreprises peuvent être limitées dans les investissements dont elles sont capables pour ajuster les équipements ou procéder à des aménagements. Cette limite a été, par exemple, clairement rencontrée par le GIMS 13 lors de son action auprès des garages avec une très faible sollicitation des AFS (ancienne subvention prévention TPE) mises à disposition par la CARSAT Sud-Est.

Plusieurs facteurs peuvent, à l'inverse, faciliter l'engagement des entreprises de petite et taille moyenne :

²¹ MADDALONE Patrick, Les chiffres clés de la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur. Edition 2019. – Marseille : DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019, 90 p., p.69

<https://www.cheops-provencealpescotedazur.com/ressources/publications/chiffres-cles-de-la-direccte-paca-edition-2019.html>

- S'appuyer sur des relais pour communiquer et faire connaître l'action. Ces relais peuvent être des organisations professionnelles, organismes de formation, des syndicats professionnels... ;
- Travailler en proximité en multipliant les occasions de collaborer avec les TPE et PME : envoi d'emails, visite sur place, réunions d'information... ;
- Adapter les outils et les rendre les plus performants possibles au regard du temps et des moyens disponibles par les professionnels des TPE / PME. Les outils de type OIRA, les informations transmises sous forme de webinaires ou encore des outils de financement simples ont été cités parmi les leviers de réussite des actions destinées aux TPE et PME ;
- Partir de leur besoin et répondre en priorité à leur demande en matière de prévention pour les amener progressivement vers des démarches de prévention des risques professionnels plus complètes.

Ces différents éléments constituent des pistes de réflexion qui pourront alimenter de nouvelles démarches auprès des TPE et PME dans le cadre du PRST 4.

Liste des actions ciblant des TPE et PME

Titre de l'action et porteur	Objectif du PRST 3	Nombre de personnes concernées	Thèmes	Entreprises visées par l'action	Secteurs d'activités
Action TPE - Expérimenter des nouveaux modes d'actions vers les Très Petites Entreprises - CARSAT Sud Est	Objectif 1	Garages : 45 421 établissements Maçons : 35 000 établissements TRM : 24 239 établissements Restauration traditionnelle : 80 000 établissements	Evaluation et prévention des risques (action visant indifféremment tous les risques) Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	Artisans et TPE (<10) PME (11-49 sal)	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles Construction et génie civil Hébergement et restauration Transports et entreposage
Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) - CARSAT Sud Est	Objectif 1	250 établissements	Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique Accidents	PME (11-49 sal) Entreprises de plus de 50 salariés	Santé humaine et action sociale
Accompagner les démarches d'évaluation des risques en production agricole - FRSEA	Objectif 1	130 comptes professionnels ouverts	Evaluation et prévention des risques (action visant indifféremment tous les risques)	Artisans et TPE (<10) PME (11-49 sal)	Agriculture, sylviculture et pêche
Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire - GIMS 13	Objectif 1	237 entreprises, 815 salariés suivis	Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	Artisans et TPE (<10) PME (11-49 sal)	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

Prévention des risques professionnels dans l'activité "Réparation des navires de petite plaisance" - CARSAT Sud Est	Objectif 1	100 établissements	Evaluation et prévention des risques (action visant indifféremment tous les risques) Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	Tout type d'entreprises dont des TPE et PME	Autres
CMR – Prévention des risques professionnels liés au perchloroéthylène dans les pressings - CARSAT Sud Est	Objectif 1	171 établissements	Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	Tout type d'entreprises dont des TPE et PME	Autres Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide - ARCMSA	Objectif 1	Centaine de professionnels	Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	Tout type d'entreprises dont des TPE et PME	Agriculture, sylviculture et pêche
TMS - Prévention des risques professionnels dans les magasins de bricolage - CARSAT Sud Est	Objectif 3	250 établissements	Evaluation et prévention des risques (action visant indifféremment tous les risques) Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	PME (11-49 sal) Entreprises de plus de 50 salariés	Autres Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles Travail du bois
Action de prévention des risques liés à l'utilisation des terres de filtration vinicoles - Direccte - Unité départementale du Var	Objectif 3	94 caves coopératives	Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	Artisans et TPE (<10) PME (11-49 sal)	Agriculture, sylviculture et pêche

Risque routier - OPPBTP	Objectif 3	230 entreprises	Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique Accidents	Artisans et TPE (<10) PME (11-49 sal)	Construction et génie civil
Participer à la formation des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires - ARCMSA	Objectif 3	1 248 professionnels	Evaluation et prévention d'un risque professionnel spécifique	Artisans et TPE (<10)	Agriculture, sylviculture et pêche
Atelier Qualité de Vie au Travail - EA éco-entreprises (Groupement d'entreprises)	Objectif 4	5 entreprises, 91 salariés	Qualité de vie au travail	Artisans et TPE (<10) PME (11-49 sal)	Activités spécialisées, scientifiques et techniques Autres activités de services
Accompagnement individuel et collectif des entreprises à la mise en œuvre d'une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) – Ateliers Qualité de Vie au Travail - Union Patronale Régionale - Provence Alpes Côte d'Azur (Partenaires sociaux)	Objectif 4	25 entreprises	Qualité de vie au travail	Tout type d'entreprises dont des TPE et PME	Activités financières et d'assurance Agriculture, sylviculture et pêche Arts, spectacles et activités récréatives Autres activités de services Autres industries Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles Hébergement et restauration Industries alimentaires Santé humaine et action sociale Transports et entreposage
Atelier Qualité de Vie au Travail - Centre des Jeunes Dirigeants PACA - Section d'Aix en Provence (Groupements d'entreprises)	Objectif 4	5 entreprises, 121 salariés	Qualité de vie au travail	Tout type d'entreprises dont des TPE et PME	Activités spécialisées, scientifiques et techniques Autres activités de services Hébergement et restauration

1. Arrêt, report ou transformation d'activités ou d'actions

Selon les cas, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a signifié **l'arrêt, le report ou la transformation d'activités ou d'actions**.

Cela concerne notamment les actions comprenant des interventions dans des structures d'enseignement ou des formations comme pour l'action « **Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou formation continue par des modules de sensibilisation ciblés** » (action 18) de l'AIST 84 ou encore « **Participer à la formation des utilisateurs de produits phytosanitaires** » et « **Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique** » (action 15 et 33).

De même, des activités ont dû être suspendues au cours de la première moitié de l'année 2020 comme ce fut le cas pour les cellules pluridisciplinaires de maintien dans l'emploi menées dans les Hautes Alpes (action 47) ou la déprogrammation des consultations proposées dans le cadre du projet CREER lors du 1^e confinement (action 58). Les partenaires de l'action « **Renforcement de la culture de prévention et promotion de la santé au travail par la formation initiale universitaire des managers** » (action 17) ont également été contraints de reporter la mise en place du processus d'évaluation à distance de l'expérimentation menée dans les master auprès des étudiants.

Le passage à des formats en distanciel et la transformation de leurs activités a constitué une alternative efficace comme par exemple pour le dispositif régional d'échanges entre les acteurs de la santé au travail et promotion de la santé (action 49) où l'ensemble des temps d'échanges a été réalisé en visioconférence ou encore pour les comités de pilotage départementaux de prévention des RPS dans le Var ou les Alpes Maritimes (actions 10 et 11).

2. Recours accru aux acteurs de la santé au travail

En parallèle, la crise sanitaire a suscité un **recours accru aux acteurs de la santé** au travail. L'épidémie a replacé la question de la santé au travail et de la prévention des expositions aux risques professionnels (ici : biologique) au centre des préoccupations des entreprises et des professionnels.

Plusieurs acteurs de la santé au travail témoignent avoir été davantage sollicités. L'IRT a ainsi accompagné des représentants du personnel qui ont manifesté un besoin d'information et de sensibilisation important. De même, l'OPPBTB indique que de nombreuses entreprises se sont tournées vers le préventeur lorsque l'épidémie a démarré afin de bénéficier de son expérience et expertise en termes de prévention et de sécurité au travail. L'OPPBTB a ainsi accompagné plusieurs entreprises et répondu à leurs interrogations.

En catalysant les demandes en prévention et les besoins d'information, de conseils et d'accompagnement, la crise sanitaire a mis en lumière les bons rapports que les acteurs de la santé au travail avaient établis avec les entreprises lors d'actions ou de projets préalables. Cela a été très favorable pour répondre, au mieux, aux sollicitations des professionnels pendant cette période particulière.

3. Accélération des échanges de pratiques

Cette période de crise sanitaire a également **amplifié les partages d'expériences et l'harmonisation des pratiques professionnelles.**

Cela est particulièrement remarquable dans le cadre des **SSTI** mobilisés tout au long de la crise sanitaire. Présanse a joué son rôle de **coordinateur du réseau** en facilitant les échanges d'informations et la diffusion de documents harmonisés entre tous les services. Cette période a ainsi amélioré les liens entre les SSTI au travers d'un meilleur partage de documents, d'expériences et de pratiques.

L'analyse globale de la mise en œuvre et des apports du PRST 3 repose sur :

- L'analyse des évaluations finales des 58 actions ;
- L'analyse des échanges et appréciations recueillis au cours des 8 entretiens qualitatifs ;
- L'analyse proposée dans le cadre du bilan à mi-parcours réalisé en 2018.

Les éléments présentés ci-après visent à apprécier les apports du PRST 3 en s'intéressant aux points forts et facteurs de réussite ainsi qu'aux limites et difficultés rencontrées.

Enfin, un point spécifique concernant la communication autour du PRST 3 est proposé conformément à une demande de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1. Les points forts du PRST 3

Un PRST 3 résolument tourné vers la prévention

En identifiant et en soutenant **34 actions sur l'axe 1** « Promotion de la culture de prévention et de la prévention primaire », le PRST 3 se positionne clairement **en faveur d'un changement de paradigme vers plus de prévention** et de promotion de la santé au travail. Cette modification s'opère en lien direct avec les acteurs de l'entreprise mais également auprès des futurs professionnels par le biais de la formation initiale. Ce changement tient compte des risques professionnels prioritaires en raison de leur sinistralité et de leur retentissement dans la vie du salarié. Ces actions impulsent une nouvelle dynamique et participent à la diffusion d'une culture de prévention.

Des dynamiques partenariales fortes

Le PRST 3 se présente comme un formidable **support pour soutenir la mise en œuvre de réseaux et de partenariats** entre les différents acteurs de la santé au travail en région. Il permet ainsi d'initier des collaborations, de proposer un cadre institutionnel et politique favorable aux partenariats ou encore d'ouvrir des espaces de partages d'expériences.

On comptabilise **252 partenariats**. Cela signifie, qu'en moyenne, une action du PRST 3 est menée en collaboration avec 4 autres structures qui peuvent être : des administrations, des acteurs institutionnels de la prévention, des partenaires sociaux, des services de santé au travail interentreprise, des acteurs relais « entreprises ». **137 structures distinctes** ont ainsi été identifiées. De même, le nombre d'actions caractérisées comme du « travail en réseau » est plus important dans le cadre du PRST 3 par rapport au PRST 2²².

²² RONDON Julia, Plan Régional de Santé au Travail 2016-2020 Provence Alpes Côte d'Azur. Bilan à mi-parcours. – Marseille : CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018-12, 89 p. <https://www.prst-paca.fr/a/402/le-prst3-a-la-loupe-un-bilan-a-mi-parcours-tres-encourageant/> p.34

Enfin, le PRST 3 est l'occasion **d'expérimenter des partenariats inédits par leur ampleur ou leurs effets**. C'est le cas par exemple du partenariat déployé pour la QVT qui est **reconnu**, y compris **au niveau national**, comme particulièrement performant et intéressant. Par ailleurs, les collaborations initiées dans le cadre du dispositif régional d'échanges entre les acteurs de la santé au travail et de la promotion de la santé aboutissent, aujourd'hui, à une acculturation entre les acteurs avec des pratiques de travail facilitées et, plus concrètement, à l'expérimentation d'un projet **co-animé par un service de santé au travail et une structure de la promotion de la santé**.

Un cadre permettant aux acteurs d'expérimenter

Les orientations retenues pour le PRST 3 peuvent nourrir des **initiatives sur des thématiques ou dans des secteurs d'activités jusque-là peu ou pas investis par les acteurs de la santé au travail**, voire donner l'opportunité à des porteurs d'expérimenter des actions, en dehors des priorités définies par leur propre institution.

Le diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels porté par Présanse ou encore la conception du portail pour le suivi des salariés intérimaires sont deux exemples d'actions initiées grâce à la dynamique impulsée par le PRST 3.

Dans une approche similaire, l'OPPBT a pu intégrer, grâce au partenariat régional, des notions de QVT dans son action « Performance et prévention » alors que celles-ci ne figurent pas parmi les éléments priorités au niveau national. Plus précisément encore, l'action sur le risque routier déployée par l'OPPBT résulte d'une **initiative régionale**, soutenue et encouragée dans le cadre du PRST 3 et en dehors des priorités de l'agence nationale de OPPBT. L'expérimentation menée par l'OPPBT Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse intéresse aujourd'hui un groupe de travail réuni au niveau national.

Priorisation et structuration des actions

Au regard des enjeux multiples et nombreux sur la région, le PRST 3 permet de **prioriser et de structurer**, parmi toutes les perspectives possibles, les orientations prioritaires et ce, dans le respect des prérogatives de chacun. Cela est d'autant plus pertinent que les orientations décidées pour le PRST 3 s'appuient sur des **analyses et diagnostics** issus des acteurs de la santé au travail de terrain et des travaux d'études statistiques.

Valorisation des actions et des acteurs

Le PRST 3 donne l'opportunité à des acteurs de **rendre leurs actions visibles** et de valoriser les démarches produites auprès d'entreprises, d'autres acteurs de prévention ou d'institutions nationales.

Plus grande légitimité pour les porteurs d'action

Pour certains porteurs, et notamment les services de santé au travail, l'inscription d'une de leurs actions au PRST 3 **légitime leur démarche**, notamment auprès des entreprises ou des partenaires. Cela vient **soutenir leur action et facilite son déploiement**. Le GEST 05 ou encore le GIMS 13 ont ainsi

témoigné de ce phénomène pour les projets qu'ils ont menés respectivement auprès des services d'aide à domicile ou les garages.

Diversification des porteurs, diversification des publics²³

Le PRST 3 présente enfin une évolution par rapport au PRST 2 en intégrant des **porteurs plus diversés**. On compte ainsi un nombre d'actions menées par les SSTI plus important que lors du précédent PRST. De même, des actions sont directement portées par des groupements d'entreprises ce qui constitue une nouveauté. Enfin, les partenaires sociaux ont également participé à la conduite d'actions entre 2016 et 2020 : ils ont proposé deux fois plus d'action pour le PRST 3 que lors du PRST 2.

Par ailleurs, les publics ciblés par les actions intègrent les **salariés saisonniers et intérimaires**, absents lors du PRST.

2. Plusieurs limites

Malgré les résultats très positifs décrits jusqu'ici, le PRST 3 présente quelques limites qu'il convient de présenter.

Des actions de nature, d'ampleur et de durées très variables

Le PRST 3 regroupe des actions dont **le format est très variable**.

Ainsi, certaines des actions inscrites au PRST 3 sont très structurantes pour la thématique ou le secteur d'activité sur la région ou le département. De même, des actions permettent d'agir en même temps sur plusieurs dimensions : institutionnel et partenariale, auprès des entreprises et auprès des salariés, ce qui en fait des actions complètes et très cohérentes.

A l'inverse, d'autres actions semblent être plus ponctuelles ou plus limitées dans leur mise en œuvre soit parce que l'action est de courte durée, soit parce qu'elle concerne peu d'entreprises ou de salariés ou parce qu'elle n'agit que sur un aspect de la thématique. Cela doit cependant être nuancé par le fait que certaines actions ont été arrêtées au cours des 5 années de réalisation du PRST 3 en raison de l'arrêt de financement ou du non remplacement de la personne en charge du projet, etc.

Néanmoins, il en ressort une **impression de disparité** dans le choix des actions qui ont été inscrites au PRST 3. Plus globalement, ce constat amène à s'interroger sur les **critères et exigences qui ont présidé la sélection des actions au sein du PRST 3**. L'absence de document clarifiant ces éléments constitue une limite du PRST 3.

²³ RONDON Julia, Plan Régional de Santé au Travail 2016-2020 Provence Alpes Côte d'Azur. Bilan à mi-parcours. – Marseille : CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018-12, 89 p. <https://www.prst-paca.fr/a/402/le-prst3-a-la-loupe-un-bilan-a-mi-parcours-tres-encourageant-/>, p. 32 et 33

Manque de coordination entre les différents plans stratégiques des préventeurs institutionnels

Au niveau national, les différents préventeurs institutionnels élaborent chacun leur plan stratégique en fonction des missions qu'ils poursuivent et des priorités qu'ils identifient. Il est ensuite demandé aux régions de décliner ces orientations. Le **manque de coordination et de synchronisation temporelle** entre les différents plans nationaux entraînent des **difficultés d'articulation entre les préventeurs institutionnels** de la santé au travail, en particulier dans les régions. Il n'existe pas ou **peu de co-construction lors de l'élaboration des plans prioritaires de chaque préventeur** et la contribution des préventeurs à une action partenariale s'opère à la marge, en réponse à des sollicitations et en fonction des moyens complémentaires dont ils disposent.

Un PRST 3 perçu comme une contrainte

Pour plusieurs acteurs, le PRST 3 peut être perçu comme une contrainte supplémentaire, comme un cadre s'ajoutant à d'autres demandes et sollicitations. Les bénéfices de disposer d'un PRST 3 peuvent être ainsi mal identifiés ou reconnus par les porteurs d'action. Cela amène à se questionner sur le choix des actions à inscrire au PRST 3, les modalités de communication autour de ce PRST 3 et la pédagogie déployée pour expliciter les effets positifs attendus vis-à-vis d'un PRST.

3. La communication autour du PRST 3

A la demande de la Direccte, une attention particulière a été portée sur l'évaluation des modalités de communication autour du PRST 3 et analyser si celles-ci ont été efficaces et conformes aux attentes des porteurs de projets. Cette question a été posée au cours des 8 entretiens qualitatifs. **Les retours sont nuancés.**

D'abord, l'ensemble des acteurs n'a pas connaissance des outils de communication autour du PRST 3 comme le site internet dédié²⁴ ou OSCARS Travail. Ceux qui les connaissent les trouvent bien construits et utiles bien que difficilement abordables pour le grand public. Par contre, le site internet dédié au PRST 3 est méconnu pour une majorité des structures interrogées ou très peu consulté.

Ensuite, la communication institutionnelle auprès des acteurs de la santé au travail concerne un cercle restreint de professionnels dans chaque structure. Il en résulte une faible diffusion de l'information autour du PRST 3 auprès de chaque collaborateur.

Enfin, la communication autour du PRST 3 n'explique pas suffisamment les enjeux et les éléments de compréhension permettant d'apprécier l'intérêt de ce cadre institutionnel régional. Cette absence de mise en perspectives peut générer une faible adhésion et implication de la part des professionnels.

Pour finir, il semble important de souligner que plusieurs structures notent une communication facile avec la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre des actions menées en commun et inscrites au PRST 3.

²⁴ Site internet dédié au PRST 3 : <https://www.prst-paca.fr/>

Perspectives

Les différentes analyses menées au cours de cette évaluation permettent de dresser un bilan très positif des actions déployées entre 2016 et 2020 dans le cadre du PRST 3.

Pour autant, des pistes de travail et perspectives peuvent être identifiées. Elles constituent des propositions qui sont laissées à l'appréciation des décideurs dans le cadre du futur PRST 4.

1. La dynamique partenariale impulsée dans le cadre du PRST 4 est très favorable pour la mise en œuvre des actions et facilite la concordance entre des discours et politiques sur des thématiques spécifiques (QVT par exemple). La conception de charte est ainsi un bel exemple de concertation et de partenariat. **Cette dynamique devrait être poursuivie** et renforcée dans le cadre du futur PRST 4.

Ce renforcement peut prendre plusieurs formes comme :

- **L'association des acteurs dits « de terrain »** à la définition des priorités de santé au travail ou à la réflexion autour des formats d'actions à soutenir (public visé, modalités concrètes à mettre en œuvre, enjeux principaux, critères et indicateurs de l'évaluation...);
- La **co-construction de priorités** avec les préventeurs institutionnels ou l'identification commune de thématiques ou risques prioritaires ;
- La **mise en relation des acteurs** de la santé au travail par le biais de la constitution de réseau ou de groupe régional ;
- La **mise à disposition d'outils harmonisés** sur des thèmes ou risques spécifiques.

2. L'absence de document explicitant les critères et attentes permettant de sélectionner les actions à inscrire au PRST 3 a pour conséquence une disparité dans les actions retenues que ce soit au niveau de leur forme, nature, durée, etc. Ainsi, **la production d'un document clarifiant ces éléments ainsi que les engagements pris par le porteur** en termes de complétude des évaluations, réponses aux sollicitations, etc. pourrait améliorer la cohérence globale du futur PRST 4.

3. Au regard des évaluations transmises par les porteurs du PRST 3, il apparaît difficile d'apprécier avec finesse l'atteinte des TPE et PME en raison d'une indisponibilité de l'information.

Si les TPE et PME constituent une cible prioritaire pour le futur PRST 4, il conviendrait de définir, en amont de la réalisation de l'action, les **modalités de recueil de l'information** concernant le **nombre d'entreprises touchées** par l'action ou les interventions et **leur taille**. Cette demande devrait être formulée clairement auprès du porteur de l'action.

4. Au moment d'analyser les actions et leurs effets, il n'a pas toujours été possible d'évaluer l'impact réel des actions. Plusieurs observations ont pu être faites permettant d'avoir, à court terme, une appréciation de la portée de l'action sans que celles-ci puissent être quantifiées ou qualifiées de manière plus rigoureuse.

Afin de préciser la manière dont les actions influencent les structures ou professionnels auxquels elles s'adressent, il conviendrait de prévoir dans les modalités d'évaluation de l'action **des moyens de questionner à distance** les bénéficiaires pour évaluer la permanence des

connaissances acquises, les aménagements réalisés dans l'entreprise, la modification réelle des pratiques professionnelles, etc. Ce type d'évaluation pouvant être compliqué ou chronophage à mettre en œuvre, il pourrait être envisagé de le réserver pour des **actions clés** sur des thématiques spécifiques dans le cadre du prochain PRST.

5. Le PRST 3 n'est pas toujours identifié comme un outil efficace pour améliorer la santé au travail en région. Il peut être perçu comme une contrainte suscitant une faible adhésion et implication des acteurs de la santé au travail. Pour pallier cela, une **communication plus ciblée**, mettant en valeur l'intérêt du PRST, les résultats qu'il produit ou les diagnostics et analyses sur lequel il repose, pourrait permettre **d'améliorer la perception des acteurs de la santé au travail sur l'outil qu'est le PRST 3** et ainsi leur compréhension et engagement dans ce cadre.

Annexes

Annexe n°1 – Grille d’entretien

Annexe n°2 – Comptes rendus des entretiens

Annexe n°3 – Liste des 58 actions et lien vers leur évaluation finale

Annexe n°4 – Exemple d’une fiche d’évaluation produite en 2019

Annexe n°5 – Définition des niveaux d’intervention

Annexe n°1 – Grille d’entretien

Evaluation finale du Plan Régional Santé Travail 3 – 2016/2020 Grille d’évaluation

Rappel de la démarche

Le CRES est chargé par la Direccte PACA de l’évaluation des actions inscrites au PRST 3 et renseignées dans la base de données OSCARS. A ce titre, il participe à la démarche globale d’évaluation du plan. Pour ce faire, il procède à la réalisation d’entretiens qualitatifs auprès de porteurs d’actions identifiés par la Direccte. Les entretiens poursuivent un double objectif :

- Préciser les évaluations des actions menées dans le cadre du PRST 3
- Explorer les retours et attentes des porteurs de projets vis-à-vis du déroulement du PRST 3 et du futur PRST 4

Détail sur l’entretien

Date de l’entretien :

Réalisé par :

En présence de :

- Nom et prénom
- Fonction
- Coordonnées
- Rôle dans l’action évaluée

Lieu de l’entretien :

Identification des actions inscrites au PRST3

Titre des actions évaluées :

Porteur :

Durée des actions :

Résumé des actions :

Objectifs du PRST 3 concernés par les actions :

Les actions relèvent-elles d’un autre plan ? Si oui, lequel (axe et objectif) ?

Identification des besoins :

- Les actions ont-elles été mises en œuvre sur la base de l’identification de besoins ?
- Si oui, comment ont-ils été évalués ?

Evaluation des actions menées – précisions

Evaluation des résultats

Objectifs

- Les objectifs formulés répondent-ils aux besoins identifiés ?
- Les objectifs de l'action sont-ils atteints ?
- Si non, quelles raisons identifiez-vous à la non atteinte des objectifs (délais, modification contexte, mauvaise formulation ou identification des besoins...) ?
- Si oui, comment l'avez-vous évalué ?

Couverture / bénéficiaires

- Avez-vous défini un public cible ?
- Le public cible visé a-t-il été atteint ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, comment ?
- Quel type d'entreprise visiez-vous ?
 - o Taille ?
 - o Secteur d'activités ?
 - o Bénéficiaires dans l'entreprise ?
- Avez-vous mis en œuvre une approche différenciée en fonction de la taille des entreprises concernées (différence entre TPE et grosses entreprises) ?
- Avez-vous mis en œuvre une approche différenciée en fonction des bénéficiaires ?
- La satisfaction du public a-t-elle été évaluée ?

Couverture géographique

- L'action a-t-elle couvert la zone géographique attendue par les objectifs ?
- Si non, pourquoi ?

Evaluation de l'action par le porteur

- Avez-vous prévu une évaluation de l'action ?

- Si oui, les critères et indicateurs ont-ils été complétés ?

Résultats non prévus

- Avez-vous évalué des résultats non prévus de l'action ?

Evaluation du processus

Contexte

- Le contexte initial de l'action a-t-il évolué ?
- Si oui, comment ?
- Comment avez-vous préparé ce projet ? Quelle méthode avez-vous utilisée ?

Partenariats

- Aviez vous prévu la création / mobilisation de partenariats ?
- Si, oui quelle était la nature des partenariats envisagées ?
- Si oui, la création / mobilisation des partenariats s'est elle réalisée conformément à ce qui était prévu initialement ?
- Si non, pourquoi ?
- Savez vous si d'autres porteurs ont agi sur la même thématique que vous ?
- Si oui, comment vos actions se sont-elles articulées ?

Délais

- Le calendrier initial de l'action a-t-il été respecté ? Si non, pourquoi ?

Outils

- Avez-vous créé des outils pour accompagner votre action ?
- Si oui, lesquels ?
- Comment évaluez-vous leur utilisation ? Leur pertinence ? Leurs effets ? Leurs impacts ?
- Avez-vous sollicité / utilisé des outils déjà existants ?

Ressources humaines et financières

- Des moyens ont-ils été mobilisés ?
- Si oui, de quelle nature ?
- Ont-ils été suffisants ?
- Les moyens mobilisés ont-ils été stables ?
- Le budget initial a-t-il évolué ?
- Le cas échéant, comment ? quelles adaptations ont été nécessaires ?

Communication

- Est-ce que des actions de communication ont été déployées ?
- Auprès de qui ?
- Comment évaluez-vous leurs effets ?

Actions non prévues et mises en œuvre

- Avez-vous mis en œuvre des actions/activités non prévues initialement ?
- Si oui, lesquelles ?
- Comment avez-vous identifié le nouveau besoin ?

Difficultés rencontrées

- Avez-vous rencontré des difficultés dans la réalisation de votre action ?
- Si oui, comment les avez-vous surmontées ?

Éléments facilitateurs

- Avez-vous bénéficié d'éléments facilitateurs ?
- Si oui, comment se sont-ils traduits ?

Evaluation des effets

Avez-vous évalué des effets à courts et moyens termes ?

Si oui, quels effets avez-vous évalués sur :

- Le public ?
- Sur le milieu du travail ?
- Sur le réseau et les partenariats ?
- Comment les avez-vous évalués ?

Si non, de quoi auriez vous eu besoin pour le faire ?

Avez-vous évalué des effets non prévus à courts et moyens termes ?

Si oui, quels effets avez-vous évalués sur :

- Le public ?
- Le milieu du travail ?
- Le réseau et partenariats ?

Perspectives - Discussion

Quels points forts évaluez-vous pour les actions que vous avez menées ?

Quels points faibles évaluez-vous pour les actions que vous avez menées ?

Pensez-vous renouveler ou pérenniser les actions menées (ou l'une d'entre elle) ?

Des actions menées peuvent-elles faire l'objet d'un transfert auprès d'un autre secteur / publics ou partenaires ou être déployées à une échelle plus grande ?

Les actions menées revêtent elles un caractère innovant ? Si oui, quel est-il ?

Au cours de vos actions, avez-vous identifié de nouveaux besoins ou opportunités ?

Retours sur le PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Qu'est-ce que cela vous a apporté que votre action/vos actions soient inscrites dans le PRST 3 ?

Comment évaluez-vous la communication réalisée sur le PRST ?

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la Direccte dans la conduite du PRST 4 (animation, mise en relation, création de partenariats...) ?

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec OPPBTP Provence Alpes Cote d'Azur - Corse

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Pierre KNISPEL, Directeur de l'agence PACA-Corse
- Alexandre SKOTARCZAK
- Coordonnées :
 - o pierre.knispel@oppbtp.fr
 - o alexandre.skotarczak@oppbtp.fr
- Rôle dans l'action évaluée : coordination, déploiement et suivi des actions

Date de l'entretien : jeudi 19 novembre 2020

Actions inscrites au PRST 3

- Promotion de la démarche « Prévention et performance » auprès des entreprises du Bâtiment et Travaux publics (BTP)
- Risque routier
- Intégrer la prévention des risques dans toutes les phases d'un chantier de haute montagne

Partie 1 – Evaluation des actions menées

Promotion de la démarche « Prévention et performance » auprès des entreprises du Bâtiment et Travaux publics (BTP)

L'action :

Cette action fait partie du plan stratégique défini au niveau national et vise le déploiement d'une culture de prévention chez les entrepreneurs du BTP. Pour ce faire, l'OPPBTP met en œuvre des activités de promotion, sensibilisation et information comme : site internet, interventions en congrès ou auprès des organisations professionnelles et syndicales, présentation de cas concret et capitalisation des bonnes pratiques dans un document disponible sur leur site internet. La démarche « Performance et prévention » est une approche positive qui valorise les mesures de prévention mises en œuvre par les entrepreneurs et rappelle qu'investir en prévention représente, à moyen terme, un gain financier pour l'entreprise.

Cette démarche est par ailleurs portée par l'ensemble des collaborateurs de l'OPPBTP PACA Corse.

Résultats :

- Cible de la démarche : entreprises du BTP dont 90% < 10 salariés, au sein de l'entreprises : le décideur (chef entreprise) – démarche de fond
Pour les atteindre :
 - o Relais par des intermédiaires (organisation professionnelles, services de santé au travail)
- Porte d'entrée : demande des entreprises sur des activités particulières de mise en sécurité comme le document unique, prévention des chutes de hauteur puis progressivement vers

démarche « Performance et prévention » = pérennisation de la relation établie avec l'entreprise Pas d'évaluation réalisée au niveau régional, uniquement national

- Résultats non prévus :
 - o En interne : intégration de la démarche dans les habitudes de travail des salariés de l'OPPBTP avec un impact sur les relations avec les entrepreneurs sur les chantiers
 - o Intégration du volet QVT dans la démarche « Performance et prévention » alors que cela ne fait pas l'objet d'une priorité nationale, influencé par le cadre institutionnel et démarche active en région sur cette thématique. Lien entre approche positive et QVT : sur les RPS ou organisation de travail
- Couverture régionale : ok

Processus :

- Contexte : stable sur les 5 années de réalisation de l'action avec néanmoins la décision d'intégrer la thématique de la QVT dans la démarche « Performance et prévention »
Contexte lié à la Covid-19 : les entreprises, confrontées à de nouvelles difficultés liées à la Covid-19, ont sollicité l'OPPBTP pour obtenir des conseils sur la poursuite des activités et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates – accompagnement en temps réel des entreprises
- Partenariats :
 - o Nombreux partenariats pour des actions de relais des informations ou communications
 - o Partenariat avec la CARSAT SE : collaboration pour proposer un accès aux aides financières simplifiées
- Outils créés : actes de colloque, revue de presse, brochures, ouvrages, films, rapport d'enquête, outil de capitalisation des bonnes pratiques disponible sur internet – mise en place d'une agence en ligne – support digital. Par contre, pas d'évaluation sur la pertinence des outils.
- Moyens : stabilité des moyens – opportunité d'aides financières par CARSAT par exemple sont intéressantes pour relancer la dynamique
- Difficultés rencontrées : départ du référent national mais devrait être remplacé
- Eléments facilitants :
 - o Eléments d'opportunité : la situation liée à la COVID-19 a constitué une opportunité pour améliorer la connaissance de l'OPPBTP et son rôle d'accompagnement et de soutien au déploiement de mesures de prévention. Les sollicitations des entreprises sur cette situation particulière ont permis d'amorcer des relations de confiance et d'aborder des sujets de prévention complémentaires à la COVID-19

Effets :

- Sur les entreprises : meilleure appropriation de la culture de prévention
- Situation COVID-9 : intégration de bonnes pratiques comme lavage des mains, achat d'outils complémentaires pour éviter les prêts,... cette situation a entraîné des contraintes qui ont eu des effets positifs en termes d'engagement des entreprises dans des démarches de prévention
- Sur les partenariats : qualité des partenariats que ce soit avec les organismes professionnels ou encore institutionnels comme la Direccte ou CARSAT Sud Est
- Au niveau national : l'INRS s'est saisi de ce sujet et prévoit une démarche similaire en interprofessionnel

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Démarche positive d'accompagnement des entreprises Outil pour déployer l'approche positive	Sans subvention / aide financière, il est difficile pour les entreprises de s'engager dans une démarche de prévention

	L'action dépend de la qualité de coordination avec les organismes complémentaires comme Direccte pour le rappel à la réglementation et la CARSAT Sud Est pour le recours aux aides financières
--	--

Perspectives :

- Action reconduite dans le cadre du futur plan stratégique 2020-2025 de l'OPPBT national avec transformation de l'action avec ajout d'éléments de formation spécifiques P&P pour les entreprises, recours au digital
- Action au niveau national par l'INRS sur la même thématique (rappel: INRS est interprofessionnel)

Risque routier

L'action :

L'action a été mise en œuvre suite au constat d'une sinistralité importante dans la région PACA pour les accidents de la route et accidents de trajet. Pour y faire face, l'OPPBT PACA Corse déploie des actions de sensibilisation / formation par le biais de : réunions d'information, intégration du risque routier dans les modèles de document unique (DU), formation (Prév'action risque routier). Un des objectifs est de permettre aux entreprises d'évaluer dans un premier temps le risque routier au sein de leur entreprise.

Cette action a été complétée par une démarche auprès des CFA de la région suite à sollicitation du Président des CFA et demande d'accompagnement sur ce sujet au regard de la forte sinistralité touchant les apprentis chaque année (en moyenne 1 DC par an).

Cette action ne fait pas partie des axes prioritaires de l'OPPBT bien que ce sujet fasse l'objet d'un intérêt croissant des instances nationales.

Résultats :

- Cible : les entreprises ainsi que les CFA ou étudiants (IUT, ingénieur)
- Au niveau des CFA : les activités de sensibilisation et d'information ont été déployées en lien avec les professionnels des CFA, association de sécurité routière, préfecture...
- Auprès des entreprises : nombre de réalisation faible mais à partir de 2020, déclinasion auprès des entreprises de l'ensemble de l'offre de services disponible à l'OPPBT (e-learning, brochures actualisées, incitation à l'évaluation du risque routier dans le DU...)

Processus :

- Contexte : stable sauf
 - o L'interpellation du président des CFA qui a entraîné l'ajout dans cette action d'un volet d'intervention et de formation auprès des apprentis de la région
 - o La période de la COVID-19 qui a permis de supprimer le risque routier et de porter des messages de prévention de manière globale
- Partenariats : les partenariats n'ont pas été mis en œuvre comme prévus. Par contre le partenariat avec les CFA a été de très bonne qualité avec une réelle coordination
- Outils développés : e-learning, mise à jour module de formation « Prev'action opérateur », affiches, brochures, dossier thématique sur le risque routier, mise à jour des supports du Document unique (intégration du risque routier)
- Moyens déployés : stabilité des ressources en OPPBT, ressources stables

- Éléments facilitants :
 - o La situation de la Covid-19 a facilité la diminution du risque routier par la suppression du risque
 - o Qualité du partenariat avec les CFA et implication
- Difficultés rencontrées : le risque routier n'a pas été retenu comme prioritaire au niveau national même s'il fait partie des risques pris en compte par l'OPPBT national

Effets :

- Dans les CFA : implication des professionnels et effets positifs sur les apprentis – pérennisation de l'action avec la mise en place de journées de sensibilisation par les équipes des CFA
- Dans les entreprises : peu d'effets

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Implication et déploiement de l'action dans les CFA Développement de la thématique au niveau national avec un groupe de travail qui a réuni d'autres régions qui sont entrées dans la démarche avec d'autres types d'activités mises en œuvre	L'OPPBT n'est pas le seul opérateur sur cette thématique La thématique n'a pas fait l'objet d'une priorisation au niveau national Le risque routier suppose de remettre en question en profondeur des organisations de travail ce qui est très impliquant pour les entreprises donc réticences

Perspectives :

- Intérêt croissant pour le risque routier : l'OPPBT PACA Corse référente au niveau national
- Souhait de mieux cibler les entreprises les plus à risques (par exemple des entreprises qui prennent des chantiers loin de leur siège) et élaboration d'un plan national d'actions avec des déclinaisons plus précises dans chacune des régions dès que les données seront disponibles

Intégrer la prévention des risques dans toutes les phases d'un chantier de haute montagne

L'action :

L'action, localisée dans les Hautes Alpes, concerne un chantier d'enfouissement des lignes de haute tension. L'OPPBT est associé dès le début du chantier aux actions de prévention demandées par le maître d'ouvrage RTE. Les actions de prévention s'adressent aux maîtres d'œuvre, cadres et ouvriers du chantier et prévoient des actions de formation et d'information, notamment le « passeport formation ».

Résultats :

- Cible : les entreprises et professionnels mobilisés sur le chantier. Principalement des entreprises < 250 salariés. Satisfaction des professionnels formés et informés avec une création de stages et de formation adaptés aux opérateurs et différents corps de métiers mobilisés sur le chantier
- Complémentarité entre OPPBT et RTE

Processus :

- Contexte : chantier arrêté suite à un recours juridique

- Partenariats : RTE comme donneur d'ordres, autres partenaires locaux comme la chambre du commerce de Gap, Agence de l'OPPBT des Hautes Alpes, GEST 05.... Travail de partenariat établi au niveau de la collaboration ou information / communication
- Outils : film prév'action mis à jour régulièrement et outils complémentaires (brochure sur hélicoptère, formation spécifique travail sur cordes, adaptation des EPI à la haute montagne)
- Difficultés : non
- Eléments facilitants : maitre d'ouvrage très investi en prévention et qui souhaite engager des moyens pour la prévention et lien avec le référent travaux de montagne à Grenoble

Effets :

- Les effets n'ont pas pu être évalués

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Investissement du maître d'ouvrage Exemplarité de l'action en matière de bonnes pratiques	Action arrêtée suite à un recours

Perspectives :

- Action arrêtée
- Pas de perspectives connues à ce jour, en fonction des futurs projets sur les départements alpins (04-05-06)

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Apport de PRST 3 :

- Le PRST permet de coordonner l'ensemble des actions des différentes institutions et donner un rythme de travail commun. Cela favorise les collaborations ou synergies entre les institutions.
- L'OPPBT national a fait le choix de caler son calendrier sur celui du PST avec une déclinaison dans les régions. Cela permet donc de synchroniser les différentes actions et d'être complémentaires.
- Des partenariats sont également rendus possibles par le biais du PRST, notamment ici avec l'ARACT sur la QVT.
- Le PRST donne également l'opportunité d'expérimenter le déploiement d'actions sur des thématiques qui ne sont pas habituelles pour le secteur du BTP (ici : la QVT intégrée dans la démarche performance et prévention) ou non identifiées comme prioritaires au niveau national (ici : le risque routier).

Communication autour du PRST 3 :

- Le PRST 3 n'est pas très visible pour le grand public
- Si les représentants des institutions connaissent le PRST, on observe parfois une méconnaissance au sein des institutions de la part des collaborateurs.
- Le PRST permet de faire connaître des actions comme par exemple le tableau de bord santé au travail réalisé par l'ORS

Attentes vis-à-vis de la Direccte sur le PRST 4 :

Les attentes de l'OPPBT sur le PRST 4 sont similaires à celles du PRST 3 à savoir : disposer d'un environnement réglementaire et institutionnel favorable à la collaboration et la mise en commun de certaines activités/actions.

La Direccte joue un rôle positif en animant le PRST avec une priorisation des actions sur la région et le respect des prérogatives des institutions.

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec CARSAT Sud Est

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Bertrand CAUBRIERE, Ingénieur conseil
- Alain BELAID, Conseiller Enquêteur C2P
- Coordonnées :
 - o Bertrand.caubriere@carsat-sudest.fr
 - o alain.belaid@carsat-sudest.fr
- Rôle dans l'action évaluée : coordination, déploiement et suivi des actions

Date de l'entretien : mercredi 4 novembre 2020

Actions inscrites au PRST 3 et évaluées dans le cadre de l'entretien

- Action TPE : expérimenter de nouveaux modes d'actions vers les TPE
- CMR Amiante : agir en direction des entreprises et maître d'ouvrage pour la prévention des expositions liées à l'amiante
- BTP : agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des risques et chutes
- TMS : Prévention des troubles musculosquelettiques – programme TMS Pro
- Prévention des risques professionnels dans les EHPAD
- CMR : Prévention des risques professionnels liés aux fumées de soudage

Partie 1 – Evaluation des actions menées

Action TPE : expérimenter de nouveaux modes d'actions vers les TPE

L'action :

Cette action à destination des TPE est rattachée à la COG 2014-2017 et déclinée dans les régions. C'est une action dite expérimentale qui vise 4 secteurs spécifiques dans lesquels on retrouve une majorité d'entreprises de très petite taille, à savoir : garage, maçonnerie, transports routiers de marchandises, restauration.

Les actions menées sont différenciées en fonction des secteurs d'activité :

- Garage : aides financières simplifiées, communication, mallette (gants)
- Maçonnerie : action sur chute de hauteur, charte (département 83)
- Transport livraison marchandises : diffusion de bonnes pratiques
- Restauration : communication et diffusion de bonnes pratiques / conseils

Résultats :

- Identification du besoin initial : difficulté de toucher des TPE. A l'inverse des entreprises de de taille plus importante dans lesquelles on retrouve au moins une personne en charge de la sécurité au travail, les TPE sont dépourvues d'interlocuteur dédié sur ce thème, le patron en est chargé directement.. L'enjeu :

arriver à toucher les petites entreprises et essayer de trouver de nouvelles modalités et outils efficaces sur certaines activités.

- Cible de l'action : TPE. La région dispose d'un tissu de TPE important, nombreuses entreprises. Pour toucher la cible, la CARSAT s'appuie sur des partenaires et relais en fonction des secteurs d'activités : organisations professionnelles, OPCA, service de santé au travail (remise de la mallette « garage » par le biais du service de santé au travail) et autres structures qui sont plus en « proximité » ainsi que des acteurs institutionnels qui réalisent également des visites en entreprises.

Stratégie de démultiplication des canaux pour toucher un maximum d'entreprises

- L'action étant impulsée au niveau national, les évaluations sont réalisées dans plusieurs cadres, à la fois au niveau local mais également directement par la caisse nationale. La notion de volume (nombre d'actions ou nombre d'entreprises ou salariés bénéficiaires) est également importante dans cette démarche d'évaluation.
- Par ailleurs sur l'évaluation des actions, la CARSAT Sud Est a entamé un travail de préparation des évaluations dès la phase de conception.

Processus :

- Contexte : action décidée au niveau national et déployée au niveau régional
- Méthode d'élaboration et de déploiement de l'action : au niveau national, action CNAM et INRS avec développement d'outils. Action expérimentale sur les garages par exemple avec maillage progressif.
- Partenariats : plusieurs partenariats ont été réalisés avec des structures en proximité des entreprises comme par exemple :
 - o OPCA pour les entreprises du transport
 - o Union des constructeurs de maisons individuelles pour les entreprises de maçonnerie
 - o Service de santé au travail : partenariat plus ponctuel mais sollicitation possible pour des actions de communication

Les partenariats sont de nature différente : relai de communication, aide au déploiement...

Il n'existe pas de schéma standard, les partenariats sont construits au cas par cas en fonction des besoins.

- Outils déployés type OIRA semblent convenir
- Élément facilitants : recours aux aides financières simplifiées et outils de subventionnement auto porté – subvention prévention TPE
- Difficultés rencontrées : parvenir à toucher les TPE et les mobiliser

Effets :

- Aucune évaluation n'a été réalisée sur la sinistralité en raison du faible volume de salariés / entreprises concernées. A cela s'ajoute le fait que cette démarche de prévention à destination des TPE cible plus souvent les presque-accidents que les accidents de travail en tant que tel, il n'est donc pas possible d'évaluer la baisse de l'occurrence de ces presque-accidents. Une analyse au niveau national est réalisée pour avoir un échantillon plus large
- Impact des aides financières et contrat de prévention sur l'indice de fréquence (évalué au niveau national)
- Effet sur les demandes de reconnaissance des maladies professionnelles, notamment sur TMS

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Démarches expérimentales et test d'outils pour toucher les TPE	Difficulté de mobiliser les TPE et de les engager dans une démarche de prévention

Perspectives :

- Sortir de l'expérimentation et poursuivre l'action à destination des TPE sur la prochaine COG
- Produire de nouveaux outils et ciblés des secteurs d'activités pouvant bénéficier de l'action

Différents modes de subvention

Subvention prévention TPE : achat de matériel ou prestation sur une liste prédéfinie : idée de modifier les pratiques professionnelles sur des standards de prévention. Cela peut constituer une démarche d'opportunité pour les TPE pour s'équiper

Contrat de prévention : vrai diagnostic des risques qui est proposé. Démarche de prévention plus poussée avec une projection sur plusieurs années de mesures à déployer

CMR Amiante : agir en direction des entreprises et maître d'ouvrage pour la prévention des expositions liées à l'amiante

L'action :

Cette action est liée à un engagement historique de la CARSAT sur la thématique amiante qui a une incidence forte sur les maladies professionnelles. L'action vise les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre ainsi que les entreprises concernées. L'objectif est de faire en sorte que le risque amiante soit pris en compte dès le début des chantiers ou d'accompagner les retraits d'amiante par le recours à des aides financières. Un travail est également initié au niveau national pour la production d'un guide et le déploiement de formations pour les activités de sous-section 3 (activités de retrait de matériaux amiantés) et sous-section 4 (modifications réalisées en entreprises sur des matériaux contenant de l'amiante).

L'action vise également les grands bailleurs sociaux type offices HLM.

Résultats :

- La cible initiale des maîtres d'ouvrages et donneurs d'ordre a été touchée avec notamment des actions auprès des entreprises du pourtour de Berre l'Etang (chantier naval), des actions de formation ou des analyses des plans de retrait
- La CARSAT Sud Est a également participé à des actions nationales et des actions de normalisation avec la participation d'un expert de la CARSAT Sud est
- Les entreprises ciblées sont de toute taille mais dans la réalité les entreprises concernées par l'action sont plutôt des bailleurs sociaux, des collectivités ou maître d'ouvrage du secteur privé avec un effectif important. Soit plutôt des entreprises avec > 50 salariés et qui réalisent de la maîtrise d'ouvrage de manière régulière

Processus :

- Contexte : stable mais obligation de formation pour les encadrants pour la sous-section 4
- Partenariat : plutôt institutionnel – collaboration effective : bonne coordination entre les partenaires et cadre partenarial efficace (même positionnement sur l'amiante et même cadrage politique)
- Outils produits : articles, guide de bonnes pratiques, utilisation de films et vidéo – pas d'évaluation de l'utilisation et impact de ces outils
- Difficultés rencontrées : culture initiale des entrepreneurs et réticences des entreprises
- Eléments facilitants : niveau d'expertise avec légitimité et expériences acquises sur ce champ du risque amiante et compétence technique

Effets :

- Effet dans les changements des pratiques et extension des pratiques à d'autres organismes comme les bailleurs sociaux par exemples

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Compétences et expertises des agents de la CARSAT Sud Est	

Perspectives :

- Poursuite de l'action dans la nouvelle COG notamment pour maintenir un niveau de compétences et expertise sur l'amiante au sein de la CARSAT Sud Est

BTP : agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des risques et chutes

L'action :

Si le nombre de chutes est en diminution, leur gravité reste importante avec des risques de décès ou d'arrêt de travail de longue durée. Ainsi, une action est mise en place envers les maîtres d'ouvrage et les entreprises.

Pour les maîtres d'ouvrage, l'action prévoit l'utilisation de matériel de protection ou intégration des notions de protection dès les phases de rénovation et formations. Pour les entreprises, des conseils et préconisations sur certaines situations comme mettre en place des échafaudages ou toit... sont prévus.

Résultats :

- La cible des entreprises et maîtres d'ouvrage a été touchée.
- Les entreprises ciblées le sont à partir de la sinistralité et sont donc en général plutôt des entreprises de taille moyenne ou grosse entreprise. Pour autant, lors de visite de chantier, l'entreprise visitée peut sous-traiter une partie du travail à d'autres entreprises de taille plus petite. Il s'agit ici moins d'un ciblage par taille d'entreprises que par secteur d'activité et type d'activité à analyser. Sur place, l'intervention auprès de l'entreprise est adaptée à la taille de l'entreprise et à ce qu'elle peut engager en termes de prévention. La demande d'adaptation est donc plus ou moins importante en fonction du risque et en fonction de la taille de l'entreprise avec des possibilités de recourir à l'injonction qui peut déboucher sur une majoration de cotisation AT/MP (jusqu'à +200%).

Processus :

- Contexte économique : plutôt favorable
- Partenariat :
 - o Le partenariat mis en œuvre avec l'OPPBTP a été favorable en raison de leur expertise et connaissances du milieu avec la fixation d'un cadre de travail commun et des règles de l'art en matière de prévention.
 - o Bon partenariat institutionnel entre OPPBTP, CARSAT Sud Est et Direccte avec une définition commune des mesures de prévention attendues et standards à encourager
- Outils : articles sur les actions mises en œuvre, subvention, formation auprès des maîtres d'ouvrage et entreprises
- Moyens : humains au sein de la CARSAT
- Élément facilitant : cadre commun sur les références et standards de prévention à déployer
- Difficultés rencontrées : manque d'outils vis-à-vis des maîtres d'ouvrage, pas d'outils coercitifs et difficultés à les faire s'engager sur des mesures promues par CARSAT

Effets :

- Les effets sur les chantiers peuvent prendre du temps avant de pouvoir être observés même si des évolutions sur les très grosses entreprises sont constatées en termes de culture de prévention, cela semble plus difficile à diffuser auprès des entreprises de taille plus petite avec une culture de prévention encore faiblement développée.

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Qualité du travail partenarial avec la Direccte et l'OPPBT	Outils et actions limitées vers les maîtres d'ouvrage

Perspectives :

- Poursuite de l'action en raison de la permanence de la gravité des chutes de hauteur

TMS : Prévention des troubles musculosquelettiques – programme TMS Pro

L'action :

La démarche TMS Pro est portée au niveau nationale et déployée dans les régions. En Provence Alpes Côte d'Azur et Corse, elle a concerné 300 entreprises. TMS Pro est une démarche de prévention en 4 temps pour l'entreprise :

1. En quoi l'entreprise est concernée
2. Ce qu'elle peut faire
3. Déployer des actions
4. Améliorer les actions

La CARSAT Sud Est accompagne les entreprises qui s'y engage.

Résultats :

- Les entreprises sont ciblées en fonction de leur sinistralité. A priori aucune TPE n'a été concernée. 330 entreprises ont participé ainsi que quelques entreprises qui se sont spontanément engagées dans la démarche
- Pas de stratégie adaptée en fonction de l'action : des étapes sont à valider pour pouvoir poursuivre l'action – démarche relativement standardisée

Processus :

- Contexte : stable
- Partenariats mis en œuvre avec les services de santé au travail
- Moyens : réseau de consultants TMS conventionnés, subventions, formations
- Outils : TMS Pro en ligne, vidéos, articles
- Difficultés rencontrées : le site internet dédié n'était pas très fonctionnel au démarrage de l'action
- Eléments facilitants : accompagnement individualisé des entreprises, meilleur effet sur l'adhésion, impact différent (choix réalisé par CARSAT Sud Est)

Effets :

- Evaluation de la Cour des comptes et de l'IGAS sr COG AT-MP 2014-2017 – évaluation au niveau national (<https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2017-057R-Tome1.pdf>) : permet d'avoir une vision d'ensemble

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Action réalisée dans le cadre d'une démarche nationale permettant, in fine, une évaluation de	Fonctionnalité de l'outil

grande ampleur de l'impact du travail des caisses sur un risque spécifique	
--	--

Perspectives :

- Poursuite de l'action car priorité nationale mais avec un outil modifié
- Evolution sur la politique de ciblage et suivi d'impact et évaluation de l'action : valorisation au niveau national d'une action de grande ampleur

Prévention des risques professionnels dans les EHPAD

L'action :

En raison d'une sinistralité importante constatée au sein des structures médico-sociales accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et compte tenu du nombre important de ces structures dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, une action a été déployée pour prévenir les risques professionnels. Cette action prévoit la mise en place d'aides techniques (rails, matériel spécifiques...), conseils et aide, formation, analyse des pratiques et relations de travail. 250 EHPAD ont été ciblés avec la possibilité d'aller investiguer des risques complémentaires aux risques TMS liés au posture et manipulation comme : risque TMS pour le travail en buanderie/blanchisserie, RPS et aides à la conception d'unité ou d'EHPAD

Résultats :

- Les besoins ont été repérés de longue date, dès 2006
- La cible sont les EHPAD de la région, entreprises > 50 salariés : cible ok
- La stratégie de déploiement a été identique pour l'ensemble des entreprises concernées sauf les groupes d'entreprises avec un accompagnement du siège en plus de l'accompagnement des EHPAD
- Mesures d'application de rails, aides techniques et matériel pour des aides malades, enquête : réalisé

Processus :

- Contexte stable
- Partenariats : organisations professionnelles
- Nature des partenariats : participation à la communication (ex : apposition de logo sur une brochure par exemple)
- Outils : aides techniques et subvention avec un objectif : équipement et formations
Grande efficacité des outils proposés, en particulier pour les rails qui ont constitué la meilleure mesure de prévention proposée
- Difficultés rencontrées : peu d'EHPAD disposent de préventeur en interne ou chargé de prévention pour mettre en œuvre des mesures de prévention en santé au travail ; par ailleurs, globalement sur le secteur du soin à la personne, l'attention est focalisée sur le patient et les soignants qui peuvent être amenés à travailler dans des postures difficiles dans les tâches quotidiennes (manipulation du résident...)
- Eléments facilitants : le vieillissement global de la population a un effet direct sur les EHPAD avec l'accueil d'une population de plus en plus dépendante avec la nécessité de recourir à des aides techniques pour les prendre en charge au mieux

Effets :

- Changement radical des standards au sein des EHPAD avec l'intégration dans les habitudes de travail de recourir au rail par exemple
- Meilleur équipement des EHPAD
- Evolution de la sinistralité en cours d'évaluation mais observation d'un fléchissement léger de la courbe des AT qui était en forte augmentation – observation renforcée par les témoignages des entreprises qui indiquent comptabiliser moins d'accidents de travail lié à lumbago / mal de dos
- Développement des compétences des personnes dans leur démarche de prévention donc action forte sur la formation et analyse des accidents du travail

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Action exemplaire car était très orientée sur des objectifs courts et moyens termes et limitée dans le temps avec des impacts concrets très importants	Limite de financement et absence de moyens pour la prévention en santé au travail dans les EHPAD – constitue un frein

Perspectives :

- Action non renouvelée en tant que tel après 2017 mais poursuite d'activités auprès de ce secteur dans le cadre de TMS Pro – priorité nationale
- Poursuite de l'activité de formation auprès des professionnels des EHPAD avec des organismes de formation habilités

CMR : Prévention des risques professionnels liés aux fumées de soudage

L'action :

L'action a été mise en œuvre dans le prolongement d'une action déjà déployée dans la précédente COG avec comme objectif de cibler les entreprises disposant d'activités de soudage et d'augmenter les standards en matière de prévention (éviter le risque, le réduire, capter la fumée ou ventiler et mettre en œuvre des EPI). C'est une des actions mises en œuvre dans le cadre de la prévention du risque CMR.

Résultats :

- Cible entreprises : moins d'entreprises concernées par rapport au prévisionnel car ne comportaient pas d'activités de soudage ou autres raisons
L'action a également visé des lycées professionnels.
- Taille entreprise : la cible des entreprises inclut des entreprises de petite taille < 50 salariés

Processus :

- Partenariats : organisations professionnelles dont organisations patronales,
- Outils : nombreux articles et vidéos réalisés, brochures, dépliants, site internet, subvention soudage au niveau national. Pas d'évaluation systématique de l'utilisation a posteriori des outils
- Moyens : subventions, humains de la CARSAT
- Éléments facilitants : implication des branches professionnelles et des lycées professionnels

Effets :

- Changement de pratiques et meilleur équipement
- Effets sur les lycéens avec l'intégration des standards de prévention dès la période de formation
- Mais adhésion des salariés plus dure à évaluer

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Sensibilisation des enseignants et des lycéens : très positif	RAS

Perspectives :

- Action non renouvelée en tant que telle mais des situations de soudage rencontrées au fil de l'eau seront traitées par les agents de la CARSAT Sud Est

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Apport de PRST 3 :

- Apport : le PRST constitue l'opportunité de rendre visibles d'une manière différente les actions menées par la CARSAT Sud Est même si des interrogations sont émises sur la visibilité réelle des actions par le biais des outils comme OSCARS ou site internet PRST 3
- Limites :
 - o Désynchronisation des périodes de réalisation des COG et PRST + durée différente
 - o L'élaboration du PRST et les orientations définies comme prioritaires influencent peu l'action de la CARSAT Sud Est du fait de la gouvernance (CNAM au niveau national et instances paritaires au niveau régional)
 - o Le PRST créé un travail complémentaire de reporting pour les agents de la CARSAT déjà très mobilisés sur ce type d'activité au sein de la caisse.
 - o Le PRST, en tant qu'outil, n'a pas permis d'initier des dynamiques partenariales ou de renforcer des relations, déjà existantes par ailleurs
 - o Peu de connaissance en interne par les collaborateurs de la CARSAT Sud Est du contenu du PRST 3 et de l'action de la CARSAT dans ce cadre – peu de communication en interne à ce sujet du fait de l'autonomie dans le pilotage des actions dont les contenus sont, majoritairement, définis au niveau national.

Communication autour du PRST 3 :

L'outil OSCARS est performant pour recenser l'ensemble des fiches mais son utilisation comme « non expert » peut parfois sembler déroutante, par exemple sur les années de conduite des actions. La Carsat fonctionne sur des actions pluriannuelles et il n'est pas évident de comprendre cela en consultant le site.

Attentes vis-à-vis de la Direccte sur le PRST 4 :

La désynchronisation entre les durées de réalisation de la COG et du PST / PRST a des impacts sur collaboration / coordination entre les actions menées par la CARSAT Sud Est et l'engagement au sein du PRST 4.

Le PRST 4 pourrait se positionner comme une vitrine pour afficher efficacement les actions réalisées vis-à-vis des partenaires ou entreprises avec un effet d'entraînement pour qu'il y ait une meilleure visibilité et connaissance sur ce qui est fait.

Souhait de disposer d'un outil avec du contenu facilitant les échanges et la production d'idées, outil de valorisation, générateur d'impulsion, action de créations de partenariats. Outil de valorisation et de promotion auprès des autres acteurs du monde du travail en dehors des acteurs institutionnels

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec ARACT Provence Alpes Côte d'Azur

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Mme Johanna SEREE, Chargée de mission, ARACT Provence Alpes Côte d'Azur
- Coordonnées :
 - o j.seree@anact.fr
- Rôle dans l'action évaluée : Chargée de mission – coordination, déploiement et suivi des actions

Actions inscrites au PRST 3

- Déploiement de la qualité de vie au travail en région Provence Alpes Côte d'Azur
- Qualité de vie au travail et numérique

Partie 1 – Evaluation des actions menées

Déploiement de la qualité de vie au travail en région Provence Alpes Côte d'Azur

L'action :

Cette action est mise en œuvre dans le cadre d'une démarche nationale marquée notamment par l'accord interprofessionnel sur la qualité de vie au travail (QVT) de 2013. L'ANACT, avec le relais des ARACT, a ainsi été chargée d'expérimenter des modalités de déploiement de la QVT dans les entreprises.

L'action menée en région Provence Alpes Côte d'Azur prévoit un ensemble d'activités visant à informer, sensibiliser et développer au sein des milieux de travail des démarches QVT. Parmi les activités déployées, on trouve :

- Définition d'une méthodologie
- Expérimentation d'action
- Capitalisation des bonnes pratiques
- Production de supports ou d'outils

Ces activités prennent la forme d'ateliers collectifs avec, en parallèle, un accompagnement individuel sur une durée d'un an, conception de plan d'action avec les entreprises, de formations actions, d'interventions d'information ou de sensibilisation, création de clusters d'entreprises sur un même secteur d'activité...

L'ARACT a activement participé au portage politique de la thématique QVT en région en lien avec les différentes institutions.

Résultats :

- Les entreprises visées par les actions sont des entreprises <250 salariés, correspondant aux missions prioritaires de l'ARACT sur les TPE / PME. Les entreprises impliquées ont répondu à un appel à projet en lien avec le FACT, cet appel à projet a été relayé par des structures intermédiaires (syndicat, OPCA, fédération d'entreprises). Ce relais a bien fonctionné même s'il est parfois difficile de mobiliser des entreprises sur une durée d'un an. A l'inverse, certaines actions de sensibilisation ou d'interventions plus brèves ont pu éveiller l'intérêt des entreprises qui se sont ensuite engagées dans une démarche plus longue.
- L'accompagnement et les actions déployés auprès des entreprises sont adaptés en fonction de la taille, du secteur d'activité, de la configuration géographique et des priorités de l'entreprise.
- Plusieurs secteurs d'activités ont été particulièrement concernés : établissements de santé et médico-social avec un partenariat ARS / HAS / DGOS / DGCS depuis 2016, industrie agroalimentaire, secteur agricole, logistique, économie sociale et solidaire. Des actions ont également été menées en interprofessionnel.
- Un colloque régional QVT a été organisé en octobre 2017 avec le soutien de EU-OSHA : 300 personnes ont été sensibilisées
- Les évaluations réalisées sur la satisfaction sont positives voire très positives. Le fait que des entreprises s'engagent également pour des durées de travail et d'accompagnement pendant 1 an semble montrer qu'elles adhèrent à la démarche et y trouvent un intérêt
- Des activités non prévues ont été réalisées avec : la création d'outils de capitalisation (témoignages d'entreprises, article...), impact sur le dialogue social, synergie et partenariat entre les structures qui ont participé aux mêmes actions collectives
- Couverture régionale : conforme à ce qui était prévu avec une prédominance des départements 13 et 06

Processus :

- Contexte : évolution favorable pour le déploiement de l'action avec un développement de la réglementation :
 - o Loi Rebsamen 2015 : la QVT devient un thème de négociation obligatoire dans l'entreprise
 - o Ordonnances Macron 2017 : l'accord d'entreprises prime et ouvre des nouvelles possibilités en termes de QVT
- Moyens :
 - o Financiers : FACT
 - o Humains : interne à l'ARACT, recours à des intervenants extérieurs
- Sur cette action, les partenariats ont été nombreux et de nature diverse et ont tous été efficaces.
- Calendrier : l'action s'est construite au fil de l'eau pendant toute la durée du PRST 3, favorisée par l'évolution de la réglementation et par la mise en place du partenariat institutionnel
- Plusieurs outils ont été créés ou réutilisés : guides, vidéos, outils en ligne sur le site internet de l'ARACT, méthodologie déployée au niveau national par l'ANACT. Malheureusement, il n'y a pas eu d'évaluation sur l'utilisation de ces outils ou leur utilité pour les entreprises – mais pas d'évaluation objective de ces outils – réutilisation d'outils d'autres ARACT ou en termes de méthodologie
- Communication : colloque, mise à jour du site, communication sur les réseaux sociaux (linkedin, twitter)
- Eléments facilitants pour l'action : les partenariats ont constitué un élément très facilitant pour le déploiement des activités avec un cadre et une dynamique forte
- Difficultés rencontrées : la mobilisation des entreprises n'a pas toujours été facile, notamment en 2020 au regard de la crise sanitaire

Effets :

- En entreprise : les activités déployées ont permis d'améliorer le dialogue social étant donné que tous les accompagnements s'opèrent de manière paritaire. Il y a également eu une prise de conscience sur les différents aspects de la QVT.
- Les effets directs dans les entreprises des accompagnements n'ont pas été évalués mais prévus pour le PRST 4
- Réelle dynamique institutionnelle au niveau régional sur la QVT (la région PACA citée en exemple au niveau national)

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Force du partenariat institutionnel : PACA citée en exemple, le fait qu'il y ait un discours commun est plus efficace pour les entreprises et plus lisible Le déploiement de la QVT en PACA repose sur un partenariat institutionnel fort, impliquant la Direccte Paca, la Carsat SE, l'ARCMSA, l'OPPBT, l'ARS Paca et l'Aract Paca, à travers le pilotage commun des projets QVT. Ce partenariat se concrétise notamment par la charte régionale QVT mise à disposition des entreprises depuis juin 2018 et l'animation d'une plateforme régionale QVT.	L'évaluation des actions et de leurs effets – report sur le PRST 4

- Caractère innovant de l'action : au départ l'ARACT chargée d'expérimenter des actions en QVT, la plupart d'entre elles sont aujourd'hui pérennes
Le partenariat institutionnel à l'œuvre en PACA est également inédit.

Perspectives :

- Proposer une évaluation des effets de ces démarches QVT dans les entreprises avec un questionnaire et des monographies pour recueillir des éléments plus qualitatifs
- Pérenniser les actions avec transfert vers d'autres secteurs d'activités ou entreprises avec notamment la prise en compte de la crise sanitaire sur les entreprises
- Animation de différents réseaux de consultants : projet en cours de mise en place d'un réseau de consultants QVT (« Réflexe QVT ») à travers une plateforme numérique (projet national) porté par la DGT et ANACT – ARACT PACA région pilote avec ARACT Occitanie
- Déploiement de la plateforme décidée au niveau national et constitution d'un réseau de consultants/intervenants en entreprise
- Déploiement de nouvelles thématiques en lien avec la crise Covid-19 : télétravail, management à distance...

Qualité de vie au travail et numérique

L'action :

Cette action a été réalisée entre 2016 et 2018. Elle répond à une orientation nationale définie à partir du constat d'un recours croissant au numérique sans analyse de cette situation sur les usages en entreprises ou impact sur les salariés.

Le FACT a été mobilisé avec un appel à projet et un financement dédié.

Cette action a été déployée au niveau régional avec plusieurs activités proposées : élaboration de diagnostic, accompagnement d'entreprises sur temps individuel et collectif, proposition d'un plan d'action, capitalisation des expériences et diffusion

Cette action qualité de vie au travail et numérique a un périmètre de réalisation plus restreint que l'action précédente.

Résultats :

- Les entreprises participantes se sont inscrites dans ce projet par l'intermédiaire de structures relais que sont UPA CGPME, ADMR. Les entreprises concernées sont toutes de petites ou taille moyenne (< 250 salariés)
- Les actions déployées au sein des entreprises ont tenu compte de leur taille. Elles ont été réalisées avec la présence d'un binôme direction/représentant du personnel
- La satisfaction des entreprises participantes a été évaluée mais il n'y a pas eu de compilation des évaluations
- Couverture géographique : de vocation régionale, elle a touché en particulier les départements 06 et 13 en raison des entreprises impliquées sur le projet

Processus :

- Le contexte n'a pas évolué et a été marqué par le recours toujours croissant au numérique dans les entreprises
- Les partenariats ont été établis avec les structures intermédiaires. Pas d'autres partenariats. Pour autant il est à noter que les partenariats et projets menés pour cette action ont alimenté l'action plus globale de déploiement de la QVT dans la région
- Outils créés : 2 vidéos, outil méthodologique QVT + numérique (= outil de diagnostic adapté à la problématique du numérique) - QVT+ numérique n'a pas été réutilisé depuis les accompagnements. Les vidéos sont en ligne mais non téléchargées mais pas de connaissance sur leur utilisation par les entreprises investies dans les projets financés par le FACT
- Moyens : financement FACT, moyens humains ARACT et consultants
- Communication : participation à un séminaire national
- Eléments facilitants : le fait de s'inscrire dans un appel à projet national, ce qui fait que la thématique a pris de l'ampleur
- Difficultés : en 2016 la thématique QVT numérique semblait prépondérante et a justifié d'en faire une action à part entière. Avec le recul c'est une des actions qui s'intègre dans le cadre plus large du déploiement de la QVT en région.

Effets :

- Il n'y a pas eu d'évaluation des effets sur le public ni sur le milieu du travail mais des outils ont été créés en interne de ces structures et sont encore utilisés aujourd'hui. Si on se place du côté des porteurs, les effets sont certainement plus importants mais aucune évaluation n'est disponible au niveau de l'ARACT.
- Création de partenariats pérennes

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Avoir différents partenaires qui convergent vers la même problématique à un moment donné avec utilisation d'un même outil	L'aspect structurant de l'action n'a pas pu être confirmé.

Perspectives :

- L'action a été arrêtée en 2018. Les questions actuelles relatives au télétravail, management à distance, etc... peuvent, par certains aspects, recouper les problématiques de QVT et numérique. Cette question pourrait être abordée dans le cadre plus large de la QVT en région.

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4**Apport de PRST 3 :**

- Le PRST 3 a rendu possible l'émergence d'un partenariat institutionnel fort
- Il a également apporté une légitimité pour l'ARACT vis-à-vis des financeurs et tutelles

Communication autour du PRST 3 :

Bonne communication, site internet très bien construit
Association et information très bonne par la Direccte

Attentes vis-à-vis de la Direccte sur le PRST 4 :

Poursuivre le travail en étroite collaboration avec la Direccte
Poursuivre le dialogue quasi quotidien et la co-construction des actions
Souhait de poursuivre les actions en cours sur le PRST 4 en intégrant par exemple des éléments d'évaluation
Poursuite du soutien dans l'accompagnement du partenariat sur la QVT et poursuivre le financement

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec l'ARCMSA

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Axelle DORION GARINO, Directrice adjointe santé, MSA Provence Azur
- Rachel DETRAYE, Responsable prévention des risques professionnels, MSA Provence Azur
- Laetitia DUMAS, Responsable prévention des risques professionnels, MSA Alpes Vaucluse
- Coordonnées :
 - o dorion-garino.axelle@provence-azur.msa.fr
 - o detraye.rachel@provence-azur.msa.fr
 - o dumas.laetitia@alpesvaucluse.msa.fr
- Rôle dans l'action évaluée : coordination, déploiement et suivi des actions

Date de l'entretien : mercredi 25 novembre 2020

Actions inscrites au PRST 3

- Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière
- Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide
- Intégrer la santé sécurité au travail dans l'enseignement agricole
- Participer à la formation des utilisateurs de produits phytosanitaires

Partie 1 – Evaluation des actions menées

Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière

L'action :

L'action est mise en œuvre au regard de la sinistralité importante qui touche la filière et de la culture d'acceptation du risque cheval comme inhérent aux différents métiers exercés. La région est marquée par un nombre important de licenciés, de professionnels et d'écoles de formation dans ce secteur. L'action vise ainsi à former les professionnels en formation (établissements scolaires, école jockey) ou déjà en poste sur l'ensemble de la région. L'action est menée depuis 2012.

Résultats :

- Les formations prévues ont été réalisées : nombre de formation et diversité des formations. Forme d'essoufflement sur cette action menée depuis 2012 et pour laquelle les professionnels de la filière ont déjà été formés. Sur les établissements scolaires : le contact auprès des apprentis est satisfaisant mais plus difficile en ce qui concerne l'encadrement.
- Mise en place de « formations recyclage » pour relancer une dynamique autour des formations, accent mis sur la pratique – non prévue initialement

- Appréciation différente sur Provence Azur et Alpes Vaucluse avec dynamisme de la filière en baisse sur Alpe Vaucluse

Processus :

- Contexte : impact de la situation liée à la Covid-19 sur les formations en présentiel
- Qualité des partenariats : bon – conventionnement avec les CFA, lycées agricoles ou école la Facette (Marseille)
- Outils : ceux de la MSA
- Moyens : équipe de la MSA, recours à intervenant extérieur pour formation sur le comportement équin et gestion des chutes
- Difficultés rencontrées : mobilisation des publics et forme d’essoufflement pour une action existante depuis plus de 8 ans
- Eléments facilitants :
 - o Qualité des partenariats avec les établissements scolaires
 - o Satisfaction des participants – bouche à oreille et communication positive sur les formations

Effets :

- Sur les salariés : immédiatement après la formation, satisfaction des participants. Pas d’évaluation à distance, pas d’évaluation sur les modifications réelles des pratiques par exemple
- Pas d’évaluation des effets sur le milieu du travail ou sur la filière hippique de manière plus globale

Points positifs / points fort de l’action	Limites de l’action
Apport réelle de connaissances sur le comportement équin et pratiques adéquates pour les participants des formations	Le transfert de compétences est limité. Par exemple, il n’est pas possible pour les personnes encadrantes dans les établissements scolaires.

Perspectives :

- Poursuite de l’action par les MSA de la région mais sans être une priorité sur les prochaines années

Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide

L’action :

L’action est mise en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale de prise en compte des suicides et situations de détresse des agriculteurs (Plan national d’actions contre le suicide). Il s’agit d’une priorité pour les caisses MSA.

L’action prévoit la mise en place d’une cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide composé de travailleurs sociaux, médecins du travail, conseillers en prévention, médecins conseils. Ces professionnels sont préalablement formés au repérage de la crise suicidaire. Ils gèrent régulièrement des situations difficiles qui leur sont transmises par le biais d’une fiche de signalement. Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre :

- Le recours à un réseau de psychologues libéraux dédiés
- La mise en place d’aides sociales
- Un accompagnement de l’assuré

L’action est complétée par la création d’un réseau de sentinelles composé d’élus des chambres d’agriculture. Un numéro d’écoute national est également disponible « Agri’écoute ».

Résultats :

- Les bénéficiaires de cette action sont tous les assurés de la MSA salariés ou non salariés
- Une cellule par caisse qui regroupe l'ensemble des professionnels pouvant être mobilisés sur une situation de détresse quelque soit son niveau de gravité pour agir le plus précocement possible et débloquer des situations par le recours à des aides sociales par exemple ou aide médicale
- Bon fonctionnement des cellules qui s'appuie sur la formation des professionnels avec une montée en compétences progressive sur la question de la crise suicidaire

Processus :

- Outils : utilisation d'outils type « et si on parlait travail ? », recours au théâtre forum avec compagnie de comédiens
- Moyens : formation des professionnels de la cellule (lien avec les CODES)
- Travail de fond, inscrit dans la durée
- Communication : actions de communication réalisées autour d'Agric'écoute avec utilisation de flyer issu du niveau national
- Difficultés rencontrées : sujet difficile à aborder faisant l'objet d'un tabou d'où la nécessité de recourir à des outils traditionnels ou nouveaux comme le théâtre forum
- Eléments facilitants : partenariat en interne avec le service social pour améliorer la détection précoce des professionnels en situation difficile

Effets :

- Sur les élus formés et faisant partie du réseau sentinelles : formation et meilleure lisibilité de la problématique, meilleure appréhension de la problématique et remontée de signalements
- Sur le milieu du travail : réflexion initiée au sein des caisses MSA et auprès des professionnels, montée en compétences sur la problématique, meilleure considération de la problématique de la crise suicidaire

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Visibilité sur l'action par le biais de la mise en œuvre du numéro national Visibilité de l'action	Sujet difficile à aborder, faisant encore l'objet d'un tabou dans le monde agricole

Perspectives :

- Action déployée dorénavant par les services sociaux des caisses en lien avec les services de santé au travail
- La poursuite de l'action en tant que priorité n'est pas connue à l'heure de l'entretien. Par contre, la MSA poursuit les activités suivantes : théâtre forum, sensibilisation, soirée débat, « et si on parlait du travail ? »

Intégrer la santé sécurité au travail dans l'enseignement agricole

L'action :

L'action s'intègre dans un cadre national (convention interministérielle). Elle est déclinée au niveau local depuis 2013. L'objectif est d'intégrer au cours des cursus de formation initiale des modules d'enseignement en santé sécurité au travail. L'action s'adresse en premier lieu aux directions d'établissements et professeurs / enseignants ainsi que maître d'apprentissage avec pour objectif de les faire monter en compétences sur ces thématiques pour un relai ensuite auprès des jeunes. Des

activités sont également prévues directement auprès des jeunes avec l'organisation par exemple de rencontres prévention jeunes.

Résultats :

- Cible : direction d'établissements et enseignants : pas de transfert complet de compétences, sollicitation fréquente des services de la MSA
Difficulté de toucher les maîtres de stages et apprentissages – pas d'obligation de formation, n'apparaît pas dans les contrats d'apprentissage alors que cela pourrait constituer un levier d'implication
Auprès des apprentis et étudiants : impact sur les représentations issues des habitudes familiales de travail
- Organisation des rencontres prévention, bon fonctionnement et impact auprès des jeunes
- Résultats non prévus : interventions sur les exploitations des lycées agricoles

Processus :

- Contexte évolutif : recours au service de la MSA avec demande d'intervention extérieure sur des sujets précis comme le risque chimique – objectif d'autonomisation des établissements non atteint
- Difficultés rencontrées : implication des enseignants et établissements dans l'appropriation des thématiques liées à la santé sécurité au travail, changement de direction fréquente dans les établissements scolaires
- Eléments facilitant : bon relais auprès des jeunes lors des rencontres prévention

Effets :

- Effet limité sur les établissements scolaires qui ne sont pas autonomes dans la transmission des notions liées à la sécurité santé au travail avec une sollicitation des services de la MSA pour des interventions directes
- Effet plus positif sur les formations au secourisme réalisé auprès des apprentis
- Effets à moyen termes constatés lors des visites aux nouveaux installés, anciennement apprentis ayant bénéficié des enseignements sur santé sécurité au travail et secourisme

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Les rencontres prévention jeunes fonctionnent Mobilisation de la Direccte et Draft Dans quelques établissements scolaires : des enseignants sont très impliqués sur cette thématique	Manque d'implication des établissements scolaires, portage très important par la MSA avec en fin de compte un partenariat déséquilibré : MSA positionné comme un prestataire de service et non pas comme un partenaire à part entière Beaucoup de changement de direction ou référent au sein des établissements scolaires

Perspectives :

- Poursuivre l'action avec un équilibre à trouver entre les interventions de la MSA et l'implication du corps enseignant et scolaire
- Poursuivre la formation des jeunes apprentis avant l'entrée sur le marché du travail (culture de prévention et prévention primaire)

Participer à la formation des utilisateurs de produits phytosanitaires

L'action :

L'action est mise en œuvre depuis 2009/2010 et a bénéficié des évolutions réglementaires concernant les plans Ecophyto 2+ et les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (diminution de 50% d'ici 2020). L'action est incluse dans le plan pluriannuel santé sécurité au travail de la MSA (2016-2020).

L'action prévoit le déploiement de formations à l'utilisation des produits phytosanitaires et à la remise d'une certification aux agriculteurs participants.

Plusieurs niveaux de formation sont possibles en fonction des compétences initiales.

Des formations dites de recyclage sont également proposées aux agriculteurs.

Résultats :

- Cible : exploitants agricoles par le biais des chambres d'agriculture et les nouveaux installés ou reprise d'installation. Concerne toutes les filières agricoles. Les exploitations sont plutôt de type petite ou moyenne exploitation.
- Création de formations de recyclage pour faire un point sur les pratiques des agriculteurs

Processus :

- Contexte : évolution importante avec le retrait progressif de certains produits (glyphosates) et mise en place du plan Ecophyto avec des propositions de substituer les produits phytosanitaires par le recours à des techniques mécaniques ou nouvelles pratiques
- Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur formations en présentiel
- Actions de communication : colloque organisé en 2016 et réunissant adhérents, distributeurs, techniciens, conseillers exploitants...
- Outils utilisés : films, module de formation
- Eléments facilitants :
 - o Evolution de la réglementation – prise de conscience des exploitants agricoles
 - o Obligation réglementaire

Effets :

- Prise en compte globale du risque

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Partenariat en cours avec la chambre d'agriculture Permet de cibler les exploitants agricoles et les salariés agricoles – public plus difficiles à atteindre Suivi des accidents avec des produits phytosanitaires, permet de faire a posteriori des actions de sensibilisation	Action chronophage Pas d'évaluation à distance de l'application des enseignements appris pendant la formation dans les pratiques professionnelles des agriculteurs

Perspectives :

- Poursuite de l'action dans le prochain plan pluriannuel de la MSA 2020-2024

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Apport de PRST 3 :

- Apport : effet positif du PRST 3 dans l'impulsion de dynamique autour de la QVT avec le rapprochement de nombreuses institutions sur cette thématique et mutualisation des moyens en région. Cela a également permis d'investir cette thématique pour la MSA alors que cela ne constitue pas une priorité pour l'institution
- Limites :
 - Difficulté pour la MSA de se positionner au regard du PRST 3 et des orientations/objectifs propres de l'institution
 - Choix des actions à inscrire au PRST 3 à partir des actions et priorités propres de l'ARCMSA
 - Manque de coordination au niveau national des différents plans des différents institutions et préventeurs – manque de lisibilité et de coordination au niveau national puis local
 - Coordination limitée par la Direccte sur la mise en œuvre du PRST 3 – la MSA a contribué par des actions qui étaient déjà définies au préalable mais n'a pas participé à une démarche de co-construction ou collaboration plus poussée

Communication autour du PRST 3 :

Peu de communication en direct avec la Direccte

Communication plutôt par le biais du CRES avec les demandes d'évaluation annuelles

Pas de consultation du site internet du PRST 3

Attentes vis-à-vis de la Direccte sur le PRST 4 :

Une coordination plus poussée entre les différents porteurs d'actions avec :

- Des aides sur une thématique
- La mise à disposition d'outils ou partage des outils existants/créés
- Mise en relation/partenariat sur des sujets partagés entre institutions / préventeurs
- Impulsion d'échanges autour d'une thématique au niveau régional/local entre préventeurs et institutions différentes qui œuvrent sur un même sujet même si auprès de publics différents

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec Présanse PACA Corse

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Mme Sandrine MAGNAN, Présidente de Présanse PACA Corse et Directrice générale de l'AIMT 04
- Coordonnées :
 - o directiongenerale@aismt04.fr
 - o 04 92 30 87 34
- Rôle dans l'action évaluée : Présidente de Présanse – coordination et impulsion des actions

Actions inscrites au PRST 3

- Mise en commun et valorisation des ressources et compétences des différents Services de santé au travail des régions PACA et Corse
- Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-CORSE
- Améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires

Partie 1 – Evaluation des actions menées

Mise en commun et valorisation des ressources et compétences des différents services de santé au travail des régions PACA et Corse

L'action :

Initiée en 2012, l'action prévoit la mise en commun progressive des ressources et outils déployés au sein des services de santé au travail interprofessionnels (SSTI) de la région. Cette action comprend notamment le développement d'une dynamique de communication avec la création d'outils comme site internet, livrets, vidéos, participation à des évènements... Cette action est issue d'un constat élaboré entre les différents SSTI et n'appartient pas à un cadre national. Le besoin de communication a été exprimé comme devant être réalisé sur un format régional.

Résultats :

- Mise en place d'une communication plus institutionnelle avec la mise en œuvre d'un site internet Présanse qui s'adresse aussi bien aux salariés des SSTI qu'aux entreprises adhérentes avec : des actualités, une newsletter...
- Observation d'une hausse des fréquentations du site internet, en particulier au cours de la période liée à la crise de la Covid-19
- Impossibilité au moment de l'entretien de préciser les profils des personnes consultant le site internet
- Mise en commun d'outils : charte commune, livrets communs téléchargeables (ressources), vidéos avec meilleure promotion des activités de Présanse sur les différents projets menés

Réalisé par :

- (maintien dans l'emploi, risque chimique,...), portail des intérimaires (voir évaluation dédiée), diagnostic des besoins en prévention des risques professionnels (voir évaluation dédiée)
 - Participation à des salons ou évènement comme Préventica, participation à des journées fléchées de la prévention (12 mars en 2019, 24 septembre en 2020 - journée sous la forme de « journée portes ouvertes » avec des conférences, ateliers ou webinaires), congrès de médecine du travail à Marseille en 2018
 - Présence sur les réseaux sociaux : linkedIn, twitter
 - Newsletter : adressées à l'ensemble des adhérents
 - Sollicitation par des employeurs adhérents suite à la réception de la newsletter avec des questionnements ou demandes ponctuelles – prise de contact direct (nouveau)
 - Campagne de publicité sur l'offre de services des SSTI par voie de presse écrite ou radio
 - Cibles de actions : orienté vers les entreprises plutôt via l'aspect territorial que type d'entreprises.
- Pour les TPE : difficulté de les atteindre, démarche à adapter avec une entrée par leur réseau (club des entrepreneurs, BRI...). Les webinaires ont permis de toucher plus d'entreprises TPE. Problème partagé au sein des SSTI
- Action non prévue : mise en œuvre de recueils des besoins et enquête auprès des différentes cibles lors de la crise Covid-19, souhait d'être au plus proche des demandes des entreprises

Processus :

- Contexte stable sur les 5 années de réalisation – sauf période crise Covid-19 qui a joué comme accélérateur en termes de demandes des entreprises, travail en commun entre les SSTI et recours au réseau Présanse
- Déploiement de l'action réalisée à partir de la méthodologie de la chargée de communication : analyse des besoins, faisabilité, concertation avec l'ensemble des SSTI et référent communication au sein des structures, définition des priorités
- Moyens disponibles : 1 chargée de communication et budget alloué renforcé depuis 2016 (participation aux salons, recours à graphistes...)
- Mise en œuvre d'enquêtes de recueil des besoins – renforcé par la situation crise covid-19
- Difficultés rencontrées : s'accorder sur les objectifs prioritaires en termes de communication
- Eléments facilitants : dynamisme au sein du réseau et réactivité des SSTI, moteurs et convaincus

Effets :

- Promotion des activités des SSTI au-delà de la visite périodique : rappel du volet intervention en milieu de travail
- Amélioration de la visibilité du réseau avec des demandes de contacts et des questions plus fréquentes auprès des SSTI à partir des publications ou travail de communication réalisées par Présanse
- Amélioration de la visibilité auprès des partenaires institutionnels – meilleure repérage : plus de demande de contact en tant que Présanse PACA Corse
- Amélioration de la visibilité auprès des fournisseurs (ex : système de prise de rdv par internet) : meilleur repérage et identification comme tête de réseau
- Amélioration des relations en interne au niveau des SSTI – plus grande intégration au sein des SSTI et partage de documents ; la crise de la Covid-19 a joué comme un accélérateur

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Travail collectif et habitude de travail en commun ont permis une grande réactivité du réseau au moment de la crise Covid-19 (enquête d'évaluation des besoins, cellule de crise, diffusion de l'information et communication d'un bilan commun)	La communication se centre sur les SSTI et aucune communication sur ce qu'est Présanse en tant que tel n'a pu être encore réalisée.

Perspectives :

- Pérennisation de l'action avec une amélioration de la communication interne – nouveau besoin apparu dans l'animation du réseau (formation de la chargée de communication, questionnaire auprès des salariés des SSTI pour connaître leur besoin,), objectif : permettre de renforcer l'harmonisation et travail en commun

Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-Corse

L'action :

Issu d'un constat établi par les SSTI : chaque structure recueille des données sans qu'une harmonisation entre elles soit possible et sans qu'une exploitation et analyse au niveau régional puissent être produites. L'action prévoit donc de s'accorder sur une méthode de recueil des éléments et d'en tirer une analyse au niveau régional. A partir de cette cartographie produite, les SSTI seront en mesure de proposer des actions prioritaires. Il est noté que les éléments recueillis sont les déclarations des salariés quant à leur exposition aux risques professionnels. Ces éléments ne sont pas complétés de mesures ou visites sur site. Néanmoins, ce premier recueil permet de hiérarchiser les expositions.

Résultats :

- Actions prioritaires : non abouties – pas de possibilité d'arriver jusqu'à ce niveau de l'action car pour l'instant seulement données 2017 + poursuite des échanges
- Permet tout de même de confronter et rationaliser les tendances et dynamiques
- Souhait d'abord de fiabiliser les données

Processus :

- Pas de modification majeure du contexte – stabilité
- Non-respect du calendrier en raison des difficultés techniques et d'harmonisation rencontrées qui ont nécessité plus de discussions et échanges entre les SSTI. Les activités liées au volet informatique ont été sous-estimées en termes de durée.
- Moyens : commande de prestation externalisée
- Outils créés : thésaurus commun, rapport
- Communication : activité de communication auprès des institutions, au sein du réseau. Auprès des employeurs : exercice plus limité car nécessité d'adapter la présentation des résultats
- Difficultés rencontrées :
 - o Mobilisation de toutes les équipes et engagement des services a été progressif
 - o Echanges et réflexion longue sur le choix du thésaurus et harmonisation des termes employés

Réalisé par :

- Echanges et réflexions longues pour définir le niveau de précision de la saisie des expositions, notamment sur les RPS
- Difficultés sur l'extraction informatique et interface avec les logiciels métier des SSTI, fragmentation des bases de données
- Facteurs facilitants : très grande implication des équipes – grande motivation

Effets :

- Production de connaissances et amélioration de l'information disponible pour les SSTI sur les expositions aux risques professionnels déclarés par les salariés
- Harmonisation entre les SSTI et nombreux échanges avec la création d'un comité médicotechnique très investi
- Pas d'effets sur les salariés – étape de la priorisation des actions non aboutie

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Création d'un comité médicotechnique presque régional. Innovation au niveau régional (spécificité en PACA par rapport aux autres régions en France). Equipe pluridisciplinaire impliquée, avec la possibilité de s'appuyer sur ce comité pour aborder d'autres sujets	Des risques comme les RPS ne sont pas encore analysés et harmonisés dans leur saisie entre les SSTI Seulement du déclaratif des salariés et pas de compléments avec des études ou mesures sur site

Perspectives :

- Rendre ce travail de recueil et d'analyse pérenne
- Ajouter les RPS dans l'analyse
- Compléter les analyses avec les données issues des interventions en milieu de travail
- Intégrer au sein du réseau des compétences d'épidémiologiste pour permettre une analyse pérenne des données collectées
- Caractère novateur du diagnostic réalisé dans la région

Améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires

L'action :

L'action est issue d'un constat réalisé au niveau régional par les SSTI concernant le suivi des salariés intérimaires : double pratique de visite pour des salariés, absence d'harmonisation entre les SSTI, manque de suivi ou qualité du suivi pouvant être amélioré. Le choix s'est porté sur la création d'un portail intérimaire avec une fiche unique par salarié intérimaire accessible non seulement par les SSTI mais également par les agences d'emploi. En complément des actions de sensibilisation et d'information auprès des agences d'emploi sont prévues.

Pour rappel, un salarié intérimaire dispose d'une fiche d'aptitude concernant trois emplois.

Résultats :

- Mise en œuvre de la fiche de liaison et du portail intérimaire
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation/information auprès des agences d'emploi
- Enquête réalisée auprès des agences d'emploi et SSTI sur l'utilité et usage du portail intérimaire : peu convaincant

Réalisé par :

- Le portail intérimaire et la fiche de liaison ne répondent pas exactement aux besoins des agences d'emploi. La problématique rencontrée par les agences est de pouvoir bénéficier rapidement d'une visite pour des salariés appelés à travailler presque du jour au lendemain sur un emploi.
- Limite du portail intérimaire : seulement pour consultation d'une fiche
- L'outil créé est peu utilisé et répond seulement partiellement aux attentes et besoins

Processus :

- Contexte stable
- Calendrier respecté
- Outils créés : portail intérimaire sur internet et fiche de liaison
- Difficultés rencontrées :
 - o Le portail répond partiellement aux besoins des agences d'emploi et ne permet pas d'améliorer significativement le suivi de santé des intérimaires
 - o Essoufflement de l'investissement des SSTI sur un outil qui ne paraît pas adapté
- Eléments facilitants :
 - o Facilité de mise en œuvre de la fiche de liaison et du portail (pas de difficultés informatiques)

Effets :

- Pas d'effets réels sur le suivi des intérimaires même si on observe des conseils individuels aux intérimaires lors des visites
- Pas d'effets sur le milieu de travail (pas d'intervention sur site)
- Amélioration de la fiche de liaison et harmonisation de la fiche pour toutes les agences d'emploi
- Contact et relations avec les agences d'emploi avec les actions de sensibilisation et information (effet non prévu)
- Peu d'effets sur l'outil même du portail intérimaire

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Rencontre avec les agences d'emploi, échanges et information	Besoins mal identifiés au départ Portail proposé répond peu aux besoins des agences d'emploi Utilité perçue faible

Perspectives :

- Décision à prendre au niveau du réseau sur la poursuite avec adaptation du portail intérimaire ou arrêt de l'action
- Dans tous les cas : les publics intérimaires ou saisonniers restent importants – système facilitants à trouver pour pouvoir assurer un meilleur suivi
- Caractère novateur du portail sur l'idée

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Apport de PRST 3 pour Présanse :

- Apports positifs :
 - o Cadre politique porteur de sens et de lisibilité pour l'action quotidienne réalisée par les SSTI

Réalisé par :

- Le PRST peut être utile pour l'impulsion de dynamique nouvelle avec la mise en place d'actions novatrices ou expérimentales qui seront par la suite pérennisées en intégrant l'offre de services standard des SSTI. C'est le cas par exemple du diagnostic mis en œuvre sur la région ou encore du portail intérimaire.
 - Le PRST permet, sur des thématiques données, de faire le point sur les outils utilisés ou créés et de les découvrir, les mutualiser ou les harmoniser.
 - Intérêt de travailler sur des actions collectives en lien avec des préventeurs institutionnels même s'il semble important de revenir à des adaptations de terrain. Par exemple : sur les TMS dans les EHPAD, la CARSAT très axée sur les rails au plafond tandis que la connaissance de terrain des SSTI permet de dire que certains EHPAD seraient plutôt candidats pour une réorganisation ou formation des équipes.
- Limites :
- Les SSTI sont également concernés par les CPOM. Il existe ainsi plusieurs projets qui doivent trouver une articulation au sein des SSTI entre les projets de services, les CPOM et le PRST. Il existe parfois une forme de dissonance entre les actions de terrain mises en œuvre ou les constats faits par les équipes et les objectifs / actions valorisées dans le cadre du PRST. Il apparaît important de s'intéresser à comment articuler tous ces différents projets/orientations stratégiques.

Communication autour du PRST 3 :

Les SSTI ne suivent pas de manière régulière le PRST 3, c'est un sujet peu discuté.

Attentes vis-à-vis de la Direccte sur le PRST 4 :

Dans le cadre du PRST 4, les SSTI peuvent être positionnés et sollicités comme les acteurs de terrain qu'ils sont afin de produire des analyses sur des territoires ou des thématiques données, d'évaluer la faisabilité des actions sur le terrain ou au sein des entreprises ou encore pour participer à la priorisation des actions ou orientations.

La Direccte pourrait également les solliciter pour déployer des actions expérimentales.

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec GEST 05

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Dr Gérald MAGALLON, Médecin du travail, GEST 05
- Coordonnées :
 - o g.magallon@gest05.fr
- Rôle dans les actions évalués : Coordinateur

Actions inscrites au PRST 3

- Prévention de la désinsertion professionnelle dans les Hautes-Alpes
- Prévention des risques psychosociaux (RPS) et de la pénibilité dans le secteur des aides à domicile

Partie 1 – Evaluation des actions menées

Prévention de la désinsertion professionnelle dans les Hautes-Alpes

L'action :

L'action est menée dans le cadre des missions prioritaires et réglementaires des SSTI. Elle a également fait l'objet d'une contractualisation au sein d'un CPOM avec la Direccte. L'organisation de cette action et l'intérêt du GEST 05 pour la thématique sont anciens. L'action est intégrée dans le projet de service du GEST 05. Elle est menée sur l'ensemble du département des Hautes Alpes. Elle comprend plusieurs activités :

- La participation à une cellule pluridisciplinaire qui se tient sur le sud et le nord du département où siègent médecin du travail du GEST 05, le médecin conseil de la CPAM, les assistantes sociales de la CARSAT, professionnels de Cap Emploi : étude de dossiers pour des salariés qui ont donné leur accord
- La formation des professionnels du GEST 05 impliqués dans la thématique à la méthode JABES
- Des séances d'information destinées aux salariés en arrêt maladie depuis une longue période – invitation par le médecin du travail ou l'assistante sociale de la CARSAT (explication sur le processus de reclassement, droits et salariés et questions/réponses)
- La priorisation des visites de pré reprise par rapport aux autres visites médicales
- Des consultations spécifiques avec des infirmiers en santé au travail pour faire un point sur la situation du salarié et l'accompagner (en lien avec les 10 stades de la méthode JABES) – cf. : recours à l'entretien motivationnel sur lequel les IDEST sont formés
- L'évaluation d'un indicateur sur « risque pour le maintien dans l'emploi » : cet indicateur est enregistré au moment des visites médicales, il est ensuite transmis aux entreprises dans le cadre d'un panel d'indicateurs sur l'état de santé de la population de l'entreprise. Cet indicateur « risque pour le maintien dans l'emploi » est construit à partir de l'état de santé du salarié, les contraintes auxquelles il est soumis et leur impact sur sa santé.
- Cet indicateur permet de sensibiliser les branches professionnelles ou entreprises d'au moins une vingtaine de salariés sur les risques existants au sein de l'entreprise en termes de maintien

Réalisé par :

dans l'emploi en dehors de toute mesure d'aménagement individuel ou de prise en charge d'un salarié

- Des actions envers l'entreprise pour diminuer les contraintes de travail, aménager les postes de travail dans le cas de situation individuelle de salarié en risque de désinsertion professionnelle
- Des actions de la psychologue du travail, individuelles auprès du salarié en risque de maintien dans l'emploi pour améliorer les stratégies d'adaptation, et collectives auprès de l'entreprise pour sensibiliser l'employeur et autres salariés

La majorité des salariés « à risque pour le maintien dans l'emploi » sont suivis directement par les professionnels de santé du GEST 05 : par le médecin du travail, par l'infirmier en santé au travail, par l'ergonome et la psychologue du service (forme de plateforme interne au service pour prendre en charge le salarié). Pour les situations complexes, leur dossier est traité en cellule pluridisciplinaire départementale en lien avec les partenaires (CPAM, CARSAT, Cap Emploi...).

Réalisé par :

Résultats :

- Les activités prévues dans l'action sont mises en œuvre : nombre de visites de pré reprise, satisfaction des salariés aux réunions d'information, taux d'inaptitude au poste stabilisée au sein du GEST 05
Dynamique sur le territoire et satisfaction du GEST 05 sur le travail réalisé dans le cadre de ce projet
- Des solutions sont trouvées dans 60% des cas mais attention cela inclut les actions sociales (invalidité 2^{ème} catégorie) et pas uniquement le maintien en emploi. Des difficultés sont observées au niveau des entreprises pour aménager des postes ou améliorer les conditions réelles.
- Toutes les entreprises adhérentes sont concernées par cette action par le biais de la fiche entreprise avec des actions plus précises pour les entreprises dont l'indice de maintien dans l'emploi est défavorable. Le secteur sanitaire et social et des aides à domicile est très concerné par cette problématique, ainsi que le secteur du nettoyage avec tout type de taille. Néanmoins, plus l'entreprise est grande, plus il sera facile de procéder à un reclassement de la personne.
- Satisfaction des entreprises concernées par les informations transmises relatives à leur indice de maintien dans l'emploi

Effets :

- Effets sur les salariés : meilleure compréhension de l'intérêt de solliciter l'avis du médecin du travail de manière anticipée (nombre de visite de pré reprise > visites de routine)
- Effets sur le milieu de l'entreprise : plus de sollicitation des entreprises pour avoir avis du GEST 05 en cas de situation d'arrêt et d'éventuel problème de reprise
Des entreprises demandent également plus l'intervention de l'ergonome en prévention primaire – meilleure compréhension de ces enjeux par les entreprises (démultiplié par la période Covid 19)
- Effets sur les partenariats :
 - o Régularité des échanges avec les partenaires – fluidité des relations
 - o Lien avec les représentants du personnel : le GEST est bien identifié, relais auprès des salariés
- Effets non prévus :
 - o Les sollicitations auprès du GEST 05 s'opèrent de plus en plus tôt que ce soit par le médecin conseil de la CPAM mais également par les médecins traitants
 - o Convention avec Cap Emploi pour recevoir des personnes ayant des projets professionnels hors salariat et vérifier la compatibilité de leur projet professionnel avec leur état de santé. Cela permet de s'intéresser au suivi des personnes qui sont déclarés inaptés et pour lesquelles aucune solution n'a été trouvée par le GEST 05.

Processus :

- Contexte :
 - o Relativement stable sur les 5 années de réalisation avec néanmoins des absences ponctuelles ou prolongées de partenaires rendant impossible la tenue des cellules pluridisciplinaires sur le nord ou le sud du département.
 - o Pas de formation en commun des professionnels du GEST 05 et autres partenaires prévues pour les nouveaux professionnels arrivés (mais formation maintenue pour les nouveaux du GEST05)
 - o Contexte favorable avec l'intérêt de la prévention de la désinsertion professionnelle au niveau national et projet de CPOM régional commun : viennent renforcer l'idée que c'est une action prioritaire.

Réalisé par :

- Effet crise sanitaire : arrêt des cellules pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi pendant la 1^e période de l'année 2020 + effet crise économique avec des entreprises rencontrant des difficultés
- Partenariats :
 - CPAM, CARSAT, Cap Emploi : collaboration de qualité
 - CODES : interventions plus généralistes auprès de publics variés
 - Avec médecins traitants
 - OPPBTP : pour aider à la réalisation du document unique des entreprises avec intégration de la PDP (intervention d'un IPRP et IDEST)

Les partenariats fonctionnent bien et les relations se passent très bien. Bonne connaissance des personnes entre elles et rapports stables

- Moyens : les professionnels du GEST 05 sont impliqués tels que prévus initialement et semblent correspondre aux besoins repérés sur le territoire
Les nouveaux professionnels du GEST 05 sont formés progressivement à la méthode JABES. Départ à la retraite de médecins jusqu'ici très impliqués dans le projet ou absence prolongée.
- Pas de réelles difficultés rencontrées : ce projet a toujours fait l'objet d'un soutien ++
- Eléments facilitants : conviction parmi l'équipe du GEST 05 sur l'intérêt de ce projet ; cohérence au sein de l'équipe et bonne cohésion + même formation JABES, même formation sur la méthodologie de projet

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Projet très structuré avec des actions déployées à plusieurs niveaux : <ul style="list-style-type: none"> - Auprès des individus - Auprès des entreprises - En lien avec les partenaires Tous les moments du risque de perdre son emploi sont abordés Notion d'organisation partagée et grande cohérence du projet 85% des personnes qui ont un risque sont toujours en emploi	Pas de vue sur ce qui est fait après un avis d'inaptitude avec perte de l'emploi. Une des interrogations en suspens : est ce que les entretiens PDP infirmiers permettent à la personne qui est licenciée de rebondir plus vite ?

- Caractère innovant de l'action : structuration très cohérente de l'action qui part du recueil et suivi d'un indicateur et entraîne un ensemble de stratégies visant le maintien dans l'emploi

Perspectives :

- Poursuivre l'action sur un format similaire
- Mettre en place un suivi des personnes déclarées inaptes à 6 mois ou un an
- Ouvrir un suivi similaire à des professionnels artisans ou chef d'entreprise

Prévention des risques psychosociaux et de la pénibilité dans le secteur des aides à domicile

L'action :

L'action répond à un besoin repéré pour les entreprises des aides à domicile particulièrement concernées par la question des RPS et de la pénibilité de manière générale avec peu de prise en compte de ces risques dans les documents uniques des entreprises du secteur (cf. étude EVREST, fiche

Réalisé par :

entreprise, visite médicale). Le GEST 05 a ainsi décidé de cibler les entreprises du secteur pour les inviter à s'inscrire dans une démarche d'évaluation des risques RPS en les identifiant dans leur document unique et en définissant des actions de prévention. L'action comprend donc une démarche de promotion de la prévention et un accompagnement des entreprises dans une démarche de prévention / accompagnement. Cette action a également fait l'objet d'une fiche CPOM.

Cette action comprend les activités suivantes :

- Signature d'une convention avec des engagements pour l'entreprise
- Participation à des ateliers pour construire son propre plan de prévention.

Une partie des entreprises ont accepté de suivre l'action ce qui permet d'avoir un double suivi.

Le champs de la pénibilité a été abandonné du fait d'une évolution réglementaire. Les ateliers ont été menés sur les RPS uniquement. Les ateliers ont également servi de lieux d'échanges.

Résultats :

- Cible entreprises : entreprises du secteur de l'aide à domicile, indépendamment de leur taille avec des formes juridiques très différentes – en moyenne : vingtaine de salariés
- Bénéficiaires : une personne désignée comme référente au sein de l'entreprise. Globalement satisfaction des participants
- Accompagnement des entreprises tout au long des ateliers et réalisation conforme à ce qui était prévu
- Absence de la pilote de l'action pendant une longue période mais après avoir pu mener à bien l'accompagnement
- Fort investissement de la part du GEST 05 notamment de la pilote sur cette action

Effets :

- Effets sur les salariés :
Stabilisation des plaintes des salariés pour les entreprises suivies / en parallèle moindre augmentation par rapport aux entreprises qui n'étaient pas engagées dans le dispositif
- Effets sur le milieu du travail :
Meilleure connaissance de la prévention des risques
Liens plus réguliers entre les entreprises et le GEST 05 : adaptation plus fréquente et facile de poste, liens plus rapprochés
Engagement progressif des entreprises sur la prévention des risques, mêmes celles non investies au départ de l'action
- Effet non prévu : mises en lien entre les entreprises et partage des problèmes, des expériences et solutions qu'elles trouvent car se sont rencontrés au cours des ateliers, forme d'autonomie prise par ces entreprises – création d'une forme de réseau (SAD05)

Processus :

- Contexte : absence de la pilote de l'action pendant une durée longue vers la fin de l'action
Le contexte Covid-19 a permis de mettre en évidence le bon rapport établi avec les entreprises du fait de cette action.
- Partenaires : CARSAT et Direccte pour aider à lancer la démarche, bon fonctionnement
- Calendrier : quelques difficultés mais décalage avec aucun impact sur le déroulement de l'action
- Outils : adaptation d'outils qui étaient déjà disponibles (fiche entreprise et document unique d'évaluation des risques) et utilisation d'outils INRS et ANACT : adaptation des outils pour qu'ils soient facilement accessibles et suivis par les gens qui en bénéficiaient
- Moyens : investissement de la psychologue du travail du GEST 05 sur cette action
- Eléments facilitants :

Réalisé par :

- Soutien de la part de CARSAT et Direccte pour le lancement
- Réel besoin des entreprises du secteur
- Grande implication de la professionnelle du GEST 05
- Difficultés rencontrées : des compétences très disparates au sein des entreprises, peu de temps disponible pour réaliser ces documents uniques

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Mise en œuvre de ce qui est prescrit en promotion de la santé au travail Avoir la possibilité d'évaluer l'action et de comparer ces effets grâce au panel des entreprises non participantes à l'action Meilleure compréhension des besoins de ces entreprises et meilleure relation avec elles	L'action repose sur l'implication d'un seul professionnel, la pérennisation de cette action aurait supposé de réfléchir à une autre organisation/fonctionnement.

- Caractère innovant : le travail participatif permet de sortir d'une information descendante, cela a permis d'expérimenter une forme d'action basée sur la discussion, la co-construction et l'implication des entreprises pour trouver par elle-même la manière solution pour elle-même. Cette approche a pu être reproduite ensuite lors de la crise Covid-19.

Perspectives :

- Poursuivre le suivi des indicateurs établi vis-à-vis des RPS

Mise à disposition de l'outil EVREST en région PACA - Evolutions et Relations en Santé au Travail

L'action :

L'outil EVREST est un outil produit au niveau national et déployé au niveau régional.

Cette étude vise à évaluer une fois tous les deux ans les contraintes et les gênes ressenties par les salariés et leur perception des risques auxquels ils sont soumis. Cet avis est couplé avec un avis du professionnels de santé qui le reçoit. L'analyse permet de mettre en évidence les liens entre la perception des contraintes perçues par le salarié et les contraintes telles qu'analysées par le médecin. Ce recueil d'information permet de produire plusieurs types d'analyse :

- Sur les salariés par des comparaison entre le niveau national / régional
- Sur des entreprises en y incluant tous les salariés
- Sur des risques en particulier en réalisant des focus

Au sein du rapport, il y a également des propositions d'actions en fonction des risques et contraintes perçus.

Résultats :

- Le nombre de fiches recueillies est en diminution depuis plusieurs années et renforcée par la crise Covid-19 du fait de l'espacement des visites médicales de 2 à 5 ans et de la baisse de l'implication des médecins (nombreux médecins très investis et partant progressivement à la retraite)
- Cet outil permet de comparer les vécus des conditions de travail et de mettre en perspective
- Réutilisation de la grille EVREST pour faire des interventions sur des entreprises ciblées, à la demande

Réalisé par :

- Seul outil de recueil structuré au niveau national et déployé dans les régions avec retour rapide des résultats

Effets :

- Amélioration de la connaissance de la perception des conditions de travail par les salariés
- Utilité d'EVREST pour alimenter le TBST
- Outil d'aide à la priorisation des actions et orientations prises par les institutions, les SSTI et également les entreprises auprès desquelles les résultats sont présentés
- Outil d'aide au dialogue social en mettant sur la table des données quantitatives au sein de l'entreprise
- Création de lien également entre les professionnels de santé au travail sur la région

Processus :

Contexte : modification de la périodicité de la visite médicale, départ des médecins investis, Covid-19 (modalités de passation d'EVREST en salle d'attente n'est plus possible en raison du passage à la téléconsultation) avec pour effet des inquiétudes sur la survie en tant que telle de l'étude EVREST et de la poursuite de l'observatoire

- Difficultés rencontrées : Covid-19, départ de médecins
- Eléments facilitants : questionnaire facile et routinier, assez souple

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
TBST alimenté par EVREST Amélioration de la connaissance	Evolution à la baisse du nombre de fiches complétées et absence de mobilisation de la part des professionnels de santé pour faire perdurer l'étude

- Caractère innovant de l'action : à deux niveaux :
 - o Une même grille d'analyse pour l'ensemble des services de santé au travail
 - o Considérer que le salarié est un capteur d'information

Perspectives :

- Risque de disparition de l'observatoire si la crise sanitaire se prolonge
- Parvenir à une interopérabilité des indicateurs et des logiciels de recueil des données des SSTI

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Apport de PRST 3 :

Le PRST 3 constitue à la fois une contrainte et une opportunité. Il permet en effet d'aider à :

- Prioriser les actions et les priorités pour les services de santé au travail
- Structurer les projets menés par les SSTI
- Argumenter auprès des conseils d'administration les demandes de moyens
- Valoriser les actions portées par le SSTI
- Disposer d'un retour global sur les actions menées
- Prioriser les actions en fonction des besoins repérés par les partenaires sociaux puisqu'ils sont associés à l'élaboration du PRST

La manière dont le PRST 3 est présenté peut susciter des difficultés s'il est présenté comme une injonction ou une instruction réglementaire supplémentaire.

Réalisé par :

Communication autour du PRST 3 :

Manque de diffusion et d'explication autour du PRST 3

Peu de diffusion du PRST 3 au sein des SSTI (hormis par l'intermédiaire des directeurs de SSTI)

Peu de mise en perspectives du PRST 3 comme l'expression des partenaires sociaux, issus d'une analyse de situation reposant sur des études et analyses telles que EVREST ou TBST

Attentes vis-à-vis de la Direccte sur le PRST 4 :

- Présenter le PRST 4 sur des aspects plus techniques – pas comme un simple cadre réglementaire ou politique
- Intérêt de bénéficiaire du soutien de la CARSAT ou Direccte sur certains projets
- Mise en réseau des partenaires sur la région
- Disposer d'outils facilitant la mise en œuvre des actions
- Aide à la priorisation des actions et projets

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec GIMS 13

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Dr Anne LANDI, Médecin du travail, GIMS 13
- Ludwig MANCER, Ingénieur de prévention, GIMS 13
- Coordonnées : landi@gims13.com et mancer@gims13.com
- Rôle dans les actions évaluées : coordination et mise en œuvre de l'action
- Date : vendredi 19 février 2021

Action inscrite au PRST 3

- Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire

Partie 1 – Evaluation de l'actions menée

Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire

L'action :

L'action a été conçue à partir des premières observations faites sur les garages par la commission risque chimique du GIMS 13. L'action auprès des garages (TPE) sur les risques chimiques a ainsi été élaborée et inscrite dans le projet de service du GIMS 13 en lien avec le PRST 3. L'action a été menée de 2016 à 2018 et fait l'objet d'une contractualisation CPOM avec la Direccte et la CARSAT. Elle est proposée pour répondre à la forte exposition des salariés au risque chimique. Cette action est également l'opportunité d'expérimenter le déploiement d'une action d'envergure auprès de TPE puisque la majorité des entreprises concernées par l'action sont de cette taille.

L'action comprend plusieurs activités :

- Analyse sur place et étude de l'exposition aux risques à l'aide d'une grille de visite et observation des mesures de prévention en place
- Rédaction d'une fiche d'entreprise reprenant l'ensemble des observations faites
- Sensibilisation individuelle des salariés au cours de la visite médicale ou entretien infirmier au travers d'un questionnaire sur le risque chimique et remise d'une plaquette d'information
- Sensibilisation collective au sein des garages
- Production de documents de communication
- Proposition de l'AFS en lien avec la CARSAT Sud Est
- Capitalisation de l'ensemble des éléments évalués au cours d'un document et d'une journée pour présenter les résultats avec invitation de la CARSAT, Direccte, adhérents garage, fournisseurs, ...

Résultats :

- Globalement, l'action s'est déroulée conformément à ce qui était prévu et la majorité des activités prévues ont pu être réalisées :
 - o 237 garages ont été accompagnés
 - o Les fiches d'entreprises ont été réalisées
 - o Suivi de 815 salariés au sein des garages, en particulier : carrossiers, mécaniciens et peintres
 - o Réalisation d'une journée de capitalisation en 2018 pour valoriser l'ensemble des actions menées : présence de plusieurs garages (témoignage oral et écrit), institutionnels, fournisseurs... et mise à disposition des résultats et éléments de restitution sur le site internet du GIMS 13
- Quelques actions n'ont pas pu être réalisées comme il était prévu initialement :
 - o Formaliser le support de sensibilisation collective et déployer les sensibilisations collectives au sein des garages
 - o Déployer les AFS soit du fait des contraintes administratives (qui ont été par la suite levées), soit car cela représentait un investissement financier que de nombreux garages n'étaient pas en mesure de réaliser
- Les entreprises touchées sont principalement voire exclusivement des TPE : démarche de prévention proche du terrain. Cela suppose une communication rapprochée et de proximité (courriel aux adhérents, appels téléphoniques, visite sur site, suivi des salariés, aide pour la réalisation de l'AFS, partenariat avec la branche professionnelle). Toutes les équipes du GIMS 13 étaient informées de l'action et de sa priorité.
La démarche auprès de TPE suppose également de construire l'ensemble des outils et intervention pour être efficace, synthétique et clair avec une communication la plus concise possible.
- L'évaluation de la satisfaction des salariés et des entreprises n'a pas été réalisée spécifiquement pour l'action mais de manière globale dans les démarches de satisfaction du GIMS 13 vis-à-vis de ses adhérents.

Effets :

- Sur les salariés : il n'y a pas d'indicateur spécifique permettant d'évaluer les effets même s'il est possible d'imaginer une amélioration des connaissances des salariés, meilleure compréhension des moyens de prévenir l'exposition aux risques. Le questionnaire « avant / après » prévu n'a pas pu être déployé en raison d'un manque de temps.
- Sur le milieu de travail : pas d'indicateur spécifique mais des retours ponctuels informels permettent de constater une amélioration sur l'usage des EPI (changement plus fréquent, utilisation des EPI adaptés...)
- Sur les partenariats :
 - o Partenariat solide avec la CARSAT Sud Est avec une sollicitation de leur part pour co-construire l'AFS et partager leur expérience en vue d'une action auprès des garages initiée en 2019 par la CARSAT
 - o Travail constructif avec la branche professionnelle : meilleure connaissance et information, meilleur réseau et échanges, relations de confiance
 - o Renforcement des liens avec les fournisseurs
- Effets non prévus :
 - o Récupération progressive d'informations auprès des garages permet de renforcer l'expertise et la connaissance des équipes du GIMS et d'alimenter leur base de données avec une meilleure capacité de conseils auprès des entreprises par la suite

Processus :

- Contexte : le contexte a été stable au cours de la réalisation de l'action. Seule la modification des conditions d'accès à l'AFS a été réalisée en cours d'action en lien avec la CARSAT (levée des contraintes administratives)
- Partenariats : les partenariats avec la CARSAT et la Direccte se sont réalisés conformément à ce qui était prévu. Un rapprochement avec les fournisseurs a également pu être observé.
- Communication :
 - o En interne auprès de l'ensemble des équipes et centres du GIMS 13
 - o Contact avec la branche professionnelle
 - o Auprès des garages : mailings au début de l'action et à la fin pour la journée de capitalisation
 - o Sur le site internet du GIMS 13 : restitution disponible, 863 clics sur le dossier de restitution de l'action
 - o Présentation des résultats à la SOMETRAV en 2020 mais reportée
 - o Communication congrès médecine du travail Strasbourg mais reportée
- Moyens : les équipes du GIMS 13 et la commission risque chimique
- Délai et calendrier : retard dans la signature du CPOM avec une durée plus courte de réalisation de l'action
- Outil :
 - o Grille d'évaluation du risque chimique
 - o Questionnaire salarié
 - o Document information remis au salarié
 - o Annexe Garage idéale remis au cours d'une intervention ou annexée à la fiche entreprise
 - o Incitations financières
 - o Diaporama de restitution des résultats
- Eléments facilitants :
 - o Action avec du sens pour les équipes : correspondait à un besoin des adhérents et répartis sur l'ensemble du territoire du GIMS 13
 - o S'est intégrée facilement dans l'activité habituelle de l'équipe
 - o Les outils produits et notamment grille de visite étaient simples, le questionnaire pour sensibiliser les équipes était également efficace et facile à mobiliser
 - o Excellent compromis entre la pertinence de l'action et le temps alloué = format optimal pour agir auprès des TPE
 - o Bonne réception des adhérents
- Difficultés rencontrées :
 - o Déploiement de l'AFS du fait de l'investissement financier nécessaire

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Projet porté sur un risque important et qui était non maîtrisé sur un public de TPE qui constitue un enjeu majeur pour le GIMS 13 Volume important d'adhérents touchés et amélioration des connaissances	Persistance de quelques difficultés d'accompagner des TPE qui disposent de peu de temps disponible et de moyens limités (cf. : AFS)

- Caractère innovant de l'action : priorisation de l'action et association de l'ensemble de l'équipe du GIMS, premier projet de cette envergure avec pour objectif in fine de capitaliser et valoriser les actions qui ont été mises en œuvre

Perspectives :

Depuis 2018 (2019 et 2020) :

L'annexe « Garage idéal » et le questionnaire auprès des salariés ont été conservés par les équipes. En 2019 et 2020, le suivi des salariés se poursuit avec 974 salariés reçus, par contre, les actions en milieu de travail auprès des garages ont diminué mais il y en a eu tout de même 153. Des informations collectives ont été réalisées en 2019 et en 2020 par le biais d'information collective sur le bruit, les risques chimiques...

La crise sanitaire a été l'occasion d'accompagner de nombreuses entreprises dont les garages sur le déploiement des fiches métiers et recommandations de prévention, en particulier aux mois d'avril – juin. Cette action s'est opérée en distanciel.

- Mettre à jour l'annexe « garage idéal » et incitations financières et poursuivre la capitalisation des données recueillies auprès des garages
- Utiliser davantage le questionnaire salarié auprès des garages
- Communiquer et valoriser l'action menée au niveau national
- Associer des préventeurs du GIMS 13 à la formation des jeunes apprentis en carrosserie, mécanique et peinture et prévoir des sensibilisations auprès d'eux à partir de septembre 2021

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Apports de PRST 3 :

- Valorisation et mise en lumière de l'action
- Partage d'expérience sur une action spécifique
- Moteur pour impliquer les adhérents du fait du soutien institutionnel
- Reconnaissance du travail fourni par le SSTI
- Participe à dynamiser l'action
- Aide à l'élaboration et la priorisation des actions lors de la conception des projets de service

Communication autour du PRST 3 :

Information utile et pertinente sur le PRST 3 avec un relai d'information auprès de l'ensemble du service et travail autour du PRST 3 en interne

Peu de consultations sur OSCARS

Attentes vis-à-vis de la Direccte sur le PRST 4 :

Accompagnement de la Direccte en qualité de tutelle et relais des directives

Aide à l'harmonisation entre les SSTI avec par exemple des propositions de formation ou par la construction d'outils régionaux utilisables par les SSTI à partir de leur expérience et leur retour de terrain

Organisation d'échanges avec les référents thématiques de la Direccte ou agents de contrôle qui interviennent également sur le terrain et bénéficient de la documentation sur les thématiques

Evaluation finale du Plan régional de santé au travail 3 (2016-2020) Entretien avec Uniformation

Détail sur l'entretien

Réalisé par Julia RONDON – chargée de projets en santé publique

En présence de :

- Mme Cathy DE SOUTTER, Uniformation
- Coordonnées : cdesoutter@uniformation.fr
- Rôle dans les actions évalués : supervision de l'action – la personne en charge des deux actions a quitté Uniformation, Mme DE SOUTTER répond à nos questions mais ne dispose pas de tous les éléments d'évaluation
- Date : mercredi 10 février 2021

Action inscrite au PRST 3

- Atelier de la prévention des risques professionnels dans les services à domicile et le secteur médico-social
- Atelier de la prévention des risques professionnels dans les secteurs du tourisme social et familial et de l'animation

Partie 1 – Evaluation de l'actions menée

Atelier de la prévention des risques professionnels dans les services à domicile et le secteur médico-social

L'action :

L'action a été déployée dans le cadre de financements exceptionnels promus par la Région qui ont constitué une opportunité sur un temps défini (1 année). Elle résulte de l'identification sur le secteur des services à domicile d'un besoin d'accompagnement des entreprises du secteur associatif à l'élaboration de leur démarche de prévention des risques et de rédaction du DUER. L'identification de ce besoin a été réalisé au cours des nombreuses actions préalables qui ont été proposées à ce secteur (gestion des temps partiels, attractivité et difficultés de recrutement, usure professionnelle, etc...).

Cette action a été réalisée en deux temps :

- Un temps de formation et d'ateliers collectifs avec les entreprises (temps d'échanges avec des apports théoriques)
- Un temps d'accompagnement individuel des entreprises

Résultats :

- Les activités prévues ont pu être réalisées avec la constitution de deux groupes, 18 structures participantes – pas de difficultés pour atteindre la cible initiale
- Les entreprises étaient de taille moyenne voire grosse.
- Les activités ont bénéficié à un binôme identifié au sein de l'entreprise : responsable RH et responsable de secteur.
- Les entreprises étaient satisfaites de l'action.

Effets :

- Sur les salariés : non évalués
- Sur le milieu de travail : sensibilisation des entreprises à la prise en compte globale des risques professionnels mais pas d'évaluation de l'application concrète des plans de prévention réalisés
- Sur les partenariats : non évalués

Processus :

- Contexte : arrêt des financements permettant de déployer l'action malgré un réel besoin formulé par les entreprises du secteur
- Partenariats : cabinets extérieurs chargés de l'animation des ateliers.
Les partenariats ont été réalisés conformément à ce qui était prévu.
- Outil : plaquette de communication, support pédagogique de formation
- Communication : par le biais de réunions d'information et RDV auprès des adhérents (le secteur de l'aide à domicile représente 10% des adhérents avec un travail de conseils et d'accompagnement important car il existe une forte demande de qualification et d'aide – d'où une bonne connaissance de ces entreprises)
- Moyens : une professionnelle d'Uniformation avec pour mission l'animation des partenariats, en transversal
- Eléments facilitants : l'action était issue d'une démarche d'accompagnement du secteur initiée plusieurs années auparavant relative à la lutte contre l'usure professionnelle et elle répondait à un réel besoin. Elle était par ailleurs soutenue par un cadre institutionnel fort.
- Difficultés rencontrées : pas de difficultés.

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
Moyens conformes pour réaliser l'action Soutien des partenaires Réponse à un réel besoin des entreprises	

- Caractère innovant de l'action : type d'action innovant pour Uniformation

Perspectives :

Action non renouvelée en raison de l'arrêt des financements

Atelier de la prévention des risques professionnels dans les secteurs du tourisme social et familial et de l'animation

L'action :

L'action a été proposée dans les suites de l'action mise en place auprès des entreprises de services à domicile. Le secteur de l'animation et du tourisme présentant, en effet, des caractéristiques et problématiques de recrutement et d'attractivité (turn-over) similaires à

celles rencontrées dans l'aide à domicile. L'action a également bénéficié d'un financement au niveau régional axé sur ce secteur d'activités.

Résultats :

- Les activités prévues ont pu être mises en place et la cible visée initialement a pu être atteinte
- Les entreprises concernées sont de petite taille ou de taille moyenne (environ 50 salariés)
- Pour toucher ces entreprises : des réunions d'informations ont été organisées + lien avec les conseillers d'Uniformation
- Satisfaction des entreprises participantes
- Les activités proposées correspondaient au besoin de ces entreprises
- Pas de capitalisation possible

Effets :

- Sur les salariés : non évalués
- Sur le milieu de travail : sensibilisation et mise en place d'un plan de prévention pour les entreprises
- Sur les partenariats : non évalués

Processus :

- Contexte stable
- Partenariats : opérationnels et tels que prévus initialement
- Communication : réunion d'information auprès des structures adhérentes du secteur de l'animation et tourisme social, information au cours des RDV adhérents par les conseillers
- Moyens humains et financiers stables et conformes aux besoins
- Eléments facilitants :
- Difficultés rencontrées :
 - o L'action ne résultait pas d'un travail préalable d'accompagnement

Points positifs / points fort de l'action	Limites de l'action
L'action correspondait aux attentes des entreprises du secteur.	

- Caractère innovant de l'action : type d'action spécifique et peu habituel pour Uniformation

Perspectives :

- Non renouvellement de l'action en raison de l'arrêt des financements

Partie 2 – Evaluation de la mise en œuvre du PRST 3 et attentes vis-à-vis du PRST 4

Apports de PRST 3 :

Non évaluable

Communication autour du PRST 3 :

Non évaluable

Attentes vis-à-vis de la Directe sur le PRST 4 :

- Aide aux TPE sur les sujets de prévention des risques
- Possibilité de solliciter les OPCO sur des formations spécifiques et gratuites
- Relais par les conseillers OPCO des démarches de prévention des risques prioritaires dans le PRST 4

Annexe n°3 – Liste des 58 actions et lien vers leur évaluation finale

N°	Titre de l'action	Porteur	Lien vers la fiche OSCARS Travail
1	Atelier de la prévention des risques professionnels dans les secteurs du tourisme social et familial et de l'animation	Uniformation	Cliquer ici
2	Atelier de la prévention des risques professionnels dans les services à domicile et le secteur médico-social	Uniformation	Cliquer ici
3	Action TPE - Expérimenter des nouveaux modes d'actions vers les très petites entreprises	CARSAT Sud-Est	Cliquer ici
4	Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)	CARSAT Sud-Est	Cliquer ici
5	Prévention des risques professionnels dans l'activité "Réparation des navires de petite plaisance"	CARSAT Sud-Est	Cliquer ici
6	CMR – Prévention des risques professionnels liés au perchloroéthylène dans les pressings	CARSAT Sud-Est	Cliquer ici
7	CMR – Prévention des risques professionnels liés au styrène dans la plasturgie et le nautisme	CARSAT Sud-Est	Cliquer ici
8	Accompagner les démarches d'évaluation des risques en production agricole	FRSEA Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Cliquer ici
9	Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire	GIMS 13	Cliquer ici
10	Animation du comité de pilotage départemental de prévention des Risques Psycho-Sociaux du Var - COPILO Prévention des RPS 83	Direccte - Unité territoriale du Var	Cliquer ici
11	Animation du comité de pilotage départemental de prévention des risques Ppsycho-sociaux des Alpes Maritimes - COPILO Prévention des RPS 06	Direccte - Unité territoriale des Alpes Maritimes	Cliquer ici
12	Animation du réseau i3R PACA - Réseau des intervenants respectant le référentiel régional sur les risques psycho-sociaux (RPS)	Direccte - Unité régionale Provence Alpes Côte d'Azur	Cliquer ici
13	Accompagnement des instances représentatives du personnel (IRP) à la prévention des risques	IRT	Cliquer ici

14	Améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires -	Présanse Paca-Corse - Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse	Cliquer ici
15	Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière	ARCMSA	Cliquer ici
16	Formation initiale – Intégration de la santé et sécurité au travail dans les cursus d'enseignement supérieur et dans les cursus des lycées professionnels et CFA (Programme Synergie)	CARSAT Sud Est	Cliquer ici
17	Renforcement de la culture de prévention et promotion de la santé au travail par la formation initiale universitaire des managers	Direccte Provence Alpes Côte d'Azur	Cliquer ici
18	Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou formation continue par des modules de sensibilisation ciblés	AIST 84	Cliquer ici
19	Intégrer la santé sécurité au Travail dans l'enseignement agricole	ARCMSA	Cliquer ici
20	Intégrer la prévention des risques dans toutes les phases d'un chantier de haute-montagne	OPPBTP	Cliquer ici
21	CMR Amiante – Agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des expositions liées à l'amiante	CARSAT Sud Est	Cliquer ici
22	CMR – Prévention des risques professionnels liés aux fumées de soudage dans les chaudronneries	CARSAT Sud Est	Cliquer ici
23	BTP – Agir en direction des entreprises et des maîtres d'ouvrage pour la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied)	CARSAT Sud Est	Cliquer ici
24	TMS - Prévention des Troubles Musculo Squelettiques - Programme "TMS Pros"	CARSAT Sud Est	Cliquer ici
25	TMS - Prévention des risques professionnels dans les magasins de bricolage	CARSAT Sud Est	Cliquer ici
26	Prévention des Risques Psychosociaux	CARSAT Sud Est	Cliquer ici
27	Prévention des risques psychosociaux (RPS) dans le secteur des aides à domicile	GEST 05	Cliquer ici
28	Prévention des addictions et hygiène de vie dans les transports routiers et la logistique	Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les	Cliquer ici

		Transports et la logistique	
29	Edition de la revue Les cahiers des risques psychosociaux	Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cliquer ici
30	Evaluer et prévenir le risque radiologique professionnel dans les opérations de radiographie industrielle	Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cliquer ici
31	Action de prévention des risques liés à l'utilisation des terres de filtration vinicoles	Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur Unité du Var	Cliquer ici
32	Risque routier	OPPBTP	Cliquer ici
33	Participer à la formation des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires	ARCMSA	Cliquer ici
34	Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide	ARCMSA	Cliquer ici
35	Qualité de vie au travail dans la filière de l'Economie Sociale et Solidaire	Union Régionale Confédération Française Démocratique du Travail de la région PACA	Cliquer ici
36	Accompagnement individuel et collectif des entreprises à la mise en œuvre d'une démarche qualité de vie au travail (QVT) – Ateliers Qualité de Vie au Travail	Union Patronale Régionale - Provence Alpes Côte d'Azur	Cliquer ici
37	Atelier Qualité de Vie au Travail - CJD Aix en Provene	Centre des Jeunes Dirigeants PACA - Section d'Aix en Provence	Cliquer ici
38	Cluster QVT dans le cadre d'un partenariat national réseaux Agefos / Anact-Aract / Fidal	AGEFOS PME PACA	Cliquer ici
39	Atelier Qualité de Vie au Travail	EA éco-entreprises	Cliquer ici
40	Qualité de Vie au Travail (QVT) et numérique	ARACT Provence Alpes Côte d'Azur	Cliquer ici
41	Cluster Qualité de Vie au Travail dans les établissements de santé en région PACA	Agence Régionale de Santé de Provence Alpes Côte d'Azur	Cliquer ici
42	Promotion de la démarche « PRÉVENTION ET PERFORMANCE » auprès des entreprises du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) -	OPPBTP	Cliquer ici
43	Déploiement de la Qualité de Vie au Travail (QVT) en région PACA	ARACT Provence Alpes Côte d'Azur	Cliquer ici
44	Festival du film Handi'Clap	AIST 84	Cliquer ici

45	Enquête sur l'évolution du tableau de bord régional Maintien dans l'emploi	Observatoire Régional des Métiers	Cliquer ici
46	Partenariat régional et mise en œuvre de la charte de maintien dans l'emploi en région PACA	Directe Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cliquer ici
47	Prévention de la désinsertion professionnelle dans les Hautes-Alpes	GEST 05	Cliquer ici
48	Création et diffusion du guide "Le médecin libéral face à la souffrance au travail de ses patients"	URPS Médecins Libéraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cliquer ici
49	Dispositif régional d'échanges en santé au travail et promotion de la santé	CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cliquer ici
50	Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur – SISTEPACA	ORS	Cliquer ici
51	Actualisation du Tableau de bord santé, sécurité et conditions de travail (TBST) - Observatoire régional de la santé Paca	ORS	Cliquer ici
52	Mise à disposition de l'outil EVREST en région PACA - Evolutions et Relations en Santé au Travail	SUD Indicateurs en Santé au Travail et Epidémiologie	Cliquer ici
53	Mise en commun et valorisation des ressources et compétences des différents services de santé au travail des régions PACA et Corse	Présanse Paca-Corse - Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse	Cliquer ici
54	Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA-CORSE	Présanse Paca-Corse - Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse	Cliquer ici
55	Etude des causes d'inaptitude médicale en région PACA et en Corse	FACE PREVENTION	Cliquer ici
56	Etude sur les actions de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) en région PACA	ORS	Cliquer ici
57	Etude sur les enjeux des démarches « Santé-performance »	Directe Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cliquer ici
58	Environnement et reprotoxicité - projet CREER (Couple Reproduction Enfant Environnement et Risques)	Laboratoire de Biogénotoxicologie Santé Humaine et Environnement - Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (LBSH)	Cliquer ici

Annexe n°4 – Exemple d'une fiche d'évaluation produite en 2019

Evaluer son action – quelques rappels

L'évaluation est un procédé essentiel lors du déploiement d'une action.

Elle permet de produire une réflexion et des connaissances sur l'action mise en œuvre et les effets qu'elle a pu avoir. L'évaluation intervient à plusieurs niveaux et vise plusieurs objectifs en fonction des données analysées.

Il existe trois niveaux d'évaluation de l'action²⁵ :

- **L'évaluation des résultats** vise à constater l'atteinte des objectifs initialement fixés. Elle regroupe des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle doit intégrer l'analyse des écarts observés entre le prévisionnel et le réalisé. Les résultats peuvent être prévus ou non prévus.
Par exemple : nombre de bénéficiaires de l'action, satisfaction, nombre d'évènements organisés, qualité des échanges, etc...
- **L'évaluation du processus** vise à apprécier les modalités et les conditions de mise en œuvre de l'action. Dans ce cadre, il s'agit d'analyser toutes les activités mises en place et les différentes implications des acteurs.
Par exemple : calendrier de réalisation de l'action, implication des partenaires, évolutions du contexte, difficultés rencontrées, facteurs facilitants...
- **L'évaluation des effets de l'action.** Ces effets sont de deux ordres : sur la santé des bénéficiaires de l'action (effet final) et sur le milieu du travail, l'organisation, l'environnement proximal et distal, etc... (effets intermédiaires). Il est particulièrement difficile d'établir un lien causal entre l'amélioration d'un état de santé et une action spécifique, ce premier dépendant de nombreux facteurs. En revanche, il est possible d'évaluer les effets intermédiaires d'une action. Les effets peuvent être prévus ou non prévus.
Par exemple, par le biais de questionnaire ou d'évaluation à distance d'une action de formation ou de sensibilisation ou sur l'application réelle de recommandations lors d'une action d'accompagnement d'une entreprise...

²⁵ Renaud (1998), Logiciel méthodologie de projet CRES PACA disponible sous : <http://www.cres-paca.org/r/20/formations-/>

Titre	Environnement et reprotoxicité - projet CREER (Couple Reproduction Enfant Environnement et Risques)	EVALUATION 2018
Année	2018	
Porteur(s) de l'action	Laboratoire de Biogénotoxicologie Santé Humaine et Environnement - Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale	
Responsable de l'action ou personne contact	Irène Sari-Minodier, Maitre de Conférences des Universités-Praticien Hospitalier, spécialisée en médecine et santé au travail	
Programmes (de l'année de l'action)	Plan Régional Santé au Travail 2016-2020, Privilégier la prévention primaire et l'appliquer aux risques prioritaires	
Public	Adultes 18-55 ans, Homme, Femme	
Nombre de personnes concernées		
Type d'action	Communication, information, sensibilisation, Etude et recherche, Production, analyse ou valorisation d'outil	
Secteur d'activité	Université	
Niveau géographique	Régional	
Contexte	L'équipe Biogénotoxicologie, Santé Humaine et Environnement (BSHE) de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) associe plusieurs compétences dans les domaines suivants : toxicologie génétique, biologie de la reproduction, gynécologie-obstétrique, médecine du travail, épidémiologie. L'équipe BSHE/IMBE	Le contexte a-t-il évolué en 2018 ?

	<p>s'intéresse aux nuisances environnementales portant atteinte au patrimoine génétique des cellules somatiques et germinales. A ce titre certains de ses travaux portent sur l'évaluation des risques Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) de l'environnement, notamment professionnel.</p> <p>Cette thématique est développée par une approche clinique, auprès de patients-travailleurs, et par une approche expérimentale en laboratoire. Sur le plan de la recherche clinique, l'équipe BSHE/IMBE travaille en collaboration avec le Pôle Femmes Parents Enfants de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (AP-HM).</p> <p>L'objectif est d'évaluer l'impact de l'environnement sur la reproduction humaine, afin d'offrir une meilleure prise en charge des patients et contribuer à la prévention des risques. Au niveau expérimental, l'évaluation des risques génotoxiques sur cellules somatiques et germinales, fait appel à des tests in vitro ou réalisés sur des modèles animaux. Ces deux aspects, clinique et expérimental, se rejoignent au sein d'un projet fédérateur, intitulé CREER (Couple Reproduction Enfant Environnement et Risques).</p> <p>Ce projet est soutenu par la cellule d'excellence A*Midex d'Aix-Marseille Université (AMU) au titre des investissements d'avenir. L'objectif de CREER s'attache à l'étude des impacts environnementaux sur la santé reproductive. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui fédère des spécialistes de la biologie de la reproduction, des médecins du travail, des obstétriciens et des pédiatres pour sa partie médicale et des toxicologistes, biologistes moléculaires et spécialistes de l'environnement et des écosystèmes pour sa partie fondamentale.</p>	
Objectif de l'action	* Objectif général - Etudier l'impact de l'environnement sur la santé reproductive. - Soutenir différentes recherches ou actions dans le domaine de la reprotoxicité et de l'environnement, qui s'intègrent dans le projet CREER, selon ses deux axes : approche clinique/actions de prévention et recherche fondamentale	

	<ul style="list-style-type: none"> * Objectifs intermédiaires <ul style="list-style-type: none"> - Offrir une meilleure prise en charge des patients - Contribuer à la prévention des risques génotoxiques sur les cellules somatiques et germinales * Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Création de deux plateformes de soins à l'APHM : CREER Fertilité et CREER Risque Obstétrical prenant en compte les facteurs de risque environnementaux, notamment les expositions professionnelles aux agents reprotoxiques - Mise en place de formations des professionnels de santé en périnatalité
Description	<ul style="list-style-type: none"> * La mise en place des plateformes CREER Fertilité et CREER Risque obstétrical <ul style="list-style-type: none"> - Personnalisation de la prise en charge de l'infertilité et des risques obstétricaux durant la période pré-conceptionnelle que constitue le parcours de Procréation Médicalement Assisté (PMA) et au cours du suivi de grossesse - Accent mis sur les risques liés aux expositions professionnelles aux agents reprotoxiques * La caractérisation des expositions reprotoxiques <ul style="list-style-type: none"> - Recensement, d'après les données de la littérature et des classifications existantes, des facteurs de risque reprotoxique avérés, présumés, ou suspectés - Création d'outils (auto-questionnaires, guides d'entretien) destinés à repérer et évaluer les expositions aux agents reprotoxiques - Échanges avec les équipes de santé au travail, et sur la mise en œuvre de biomarqueurs d'exposition adaptés * Études menées dans le cadre du projet CREER <ul style="list-style-type: none"> - Étude auprès des hommes consultant pour réalisation d'un spermogramme <ul style="list-style-type: none"> . Au niveau individuel : identification des expositions reprotoxiques, information au patient, mise en place de mesures préventives . Au niveau épidémiologique : exploitation des données, recherche d'association entre des catégories socio-professionnelles, des professions, des expositions et des altérations des paramètres spermatiques, thèse soutenue en 2018 par le Dr Oanna Ianos (publication acceptée) - Étude sur la grossesse au travail dans les professions de la cosmétique <ul style="list-style-type: none"> . Travail de thèse de médecine soutenue par le Dr Amélie Champarnost en 2017, dont l'objectif est de connaître le point de vue des médecins du travail, leur pratique et les éventuelles difficultés rencontrées, quant aux risques pour la grossesse et leur prévention dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique (Champarnost, 2017)

	<p>* Connaissances des professionnels en santé environnementale : état des lieux et dispositif de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des dispositifs de formation à la santé environnementale en périnatalité à destination des professionnels de la périnatalité
 - Enquête concernant les connaissances, les attitudes et les attentes des professionnels de santé en périnatalité en matière de santé environnementale, menée par le Réseau Méditerranée (rapport disponible sur le site http://www.reseauerinatmed.fr/)(publication en cours) <p>* Formations en santé environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'Etude Universitaire en Santé Environnementale et Périnatalité. Les enseignements intègrent des cours magistraux et des ateliers pratiques, en réponse aux demandes formulées par les professionnels au cours de l'enquête régionale menée par le Réseau Méditerranée <p>* Conception et la diffusion d'outils spécifiques à destination des professionnels, des couples infertiles et des couples ayant un projet d'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaquettes d'information à destination des familles et des professionnels médicaux et paramédicaux - Plaquette spécifique aux couples infertiles et associe informations et conseils <p>* Evaluation de la transmission de lésions génotoxiques aux embryons pré-implantatoires : mise au point du test des comètes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de test de génotoxicité sur gamètes mâle (spermatozoïde) femelle (ovocyte) (publication en cours) - Evaluer la transmission de ces lésions à la descendance, par l'analyse des lésions de l'ADN des embryons. (Rolland 2017) <p>* Reprotoxicité des nanoparticules (sur animal) - Détection et la localisation en 3 dimensions des nanoparticules (NP) métalliques dans le tissu pulmonaire après exposition in vivo chez la souris. (Chaurand, 2017)</p>
Partenaire d'action	DIRECCTE ; Pôle Femmes Parents Enfants de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (AP-HM) ; L'équipe santé-travail du CHU de Bordeaux (projet ARTEMIS), Réseau Méditerranée, (réseau de périnatalité PACA-CORSE-MONACO)
Outils et supports utilisés	Quels support ou outils spécifiques déjà existants (brochures, vidéos, affiches...) avez-vous utilisés ?
Outils et supports créés	Des outils ont –ils été produits spécifiquement pour les acteurs de l'entreprise (employeurs, salariés, services de santé au travail, préventeurs...) ? si oui, précisez leur format, le public cible et leurs modalités d'utilisation.

		<p>Dans la mesure du possible, transmettez un exemplaire ou un lien pour le consulter</p> <p>L'étude sur la grossesse au travail dans les professions de la cosmétique est-elle finalisée et consultable ?</p>
<p>Evaluation de l'action</p>	<p style="text-align: center;">A COMPLETER</p> <p>* Indicateurs quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes de financements déposées - Nombre de financements obtenus - Nombre de consultations réalisées dans le cadre des plateformes hospitalières CREER <p>* Indicateurs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production d'articles et communications dans des congrès 	<p>En complément des indicateurs déjà listés dans la partie « Evaluation de l'action » pouvez-vous préciser les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des consultations réalisées dans le cadre des plateformes hospitalières CREER, des facteurs liés au travail ont-ils été « identifiés » ? - Les outils spécifiques à destination des professionnels, des couples infertiles et des couples ayant un projet d'enfant intègrent-ils des informations sur les expositions professionnelles ? - Quelles ont été les difficultés et facteurs facilitants rencontrés dans la mise en œuvre de l'action ? - Quels effets a eu l'action sur la prise en charge des patient(e)s ? - Quels effets a eu l'action sur la connaissance des risques environnementaux liés au travail impactant la santé reproductive ?

L'action est-elle reconduite en 2019 ?

oui non

Annexe n°5 – Définition des niveaux d'intervention

Extrait du Bilan à mi-parcours 2018 ; p. 9 et 10

« Les actions inscrites dans le cadre du PRST 3 opèrent à différents niveaux d'intervention selon qu'il s'agisse d'initier une démarche globale de prévention, d'accompagner les entreprises, de produire un outil diffusable à l'ensemble des acteurs en santé au travail ou une étude servant de support à d'autres actions ou encore directement auprès de salariés, d'étudiants ou des apprentis.

Au regard des différentes actions, trois niveaux d'intervention ont été catégorisés :

- **Niveau 1 : Stratégie et ressources de la politique régionale** : construire une stratégie de déploiement de la politique de santé au travail dans ses différentes composantes. Les actions répondant à ce niveau sont caractérisées par une dynamique partenariale régionale, pouvant se décliner localement. Ces actions peuvent avoir pour objectif l'élaboration d'outils et la mobilisation de ressources permettant l'orientation et la conduite de la politique régionale. Elles contribuent à la mise en œuvre d'actions opérationnelles de niveau 2 ou 3 (Comités de pilotage régional, tableau de bord santé au travail, études et recherches, etc.).
- **Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail** : élaborer et d'animer des actions visant à promouvoir un milieu de travail favorable à la santé des travailleurs. Ces actions opérationnelles sont déployées auprès des entreprises, des employeurs, des salariés et de leurs représentants. Elles contribuent à la mise en œuvre de la prévention primaire des risques professionnels et à améliorer l'environnement général du travail des salariés (actions de prévention des risques professionnels dans une branche d'activité, information et sensibilisation, etc.).
- **Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs** : élaborer et conduire des actions s'adressant directement aux travailleurs, salariés ou aux professionnels en devenir, notamment les apprentis (information et sensibilisation, suivi de l'état de santé, etc.). »

Illustration – Diagramme de Dahlgren sous l'angle de la santé au travail

